

Annexe 2 : Fiches-actions

pour les communes d'Anduze, de La Grand'Combe, de
Saint-Hilaire de Brethmas et de Saint-Jean du Gard

Sommaire

Fiches-actions transversales :	4
Fiche-action n° T 01 : Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain).....	5
Fiche-action n° T 02 : Étude mobilité sur les communes PVD.....	7
Fiche-action n° T 03 : Assistance à management de projet (AMP).....	10
Fiche action n°T 04 : Études commerces - AMO Shop'in / impact crise.....	11
Fiches-actions d'Anduze :	13
Fiche-action n°A 1.01 : Réalisation d'une OPAH-RU.....	15
Fiche-action n°A 1.02 : Animation et communication autour de l'OPAH-RU.....	18
Fiche-action n°A 1.03 : création d'un habitat inclusif avenue Pasteur Rollin dans le coeur historique	20
Fiche-action n°A 1.04 – programmation d'un éco-quartier proche de la gare sur une friche.....	24
Fiche-action n°A 2.01– Utilisation du Dispositif FOCCAL.....	27
Fiche-action n°A 4.01 – Mise en place d'un PDA des monuments historiques.....	29
Fiche-action n°A 4.02 Espaces publics prioritaires.....	30
Fiche-action n°A 4.03 – Aménagement des berges (notre Gardon).....	33
Fiche-action n°A 4.04 – Embellissement de la rue Basse et de la rue de la Fusterie.....	36
Fiche-action n°A 4.05 – Permis de végétaliser.....	38
Fiche-action n°A 4.06 – Mise en place d'une signalétique touristique, patrimoine et nature.....	40
Fiche-action n°A 5.01 – Rénovation du gymnase.....	42
Fiche-action n°A 5.02 – rénovation de l'école primaire André Clavel.....	44
Fiche-action n° A 5.03 – Maison Bellot : Médiathèque - Tiers Lieu (réhabilitation d'une friche).....	46
Fiche-action n°A 5.04 – création d'une maison de la terre (étude de faisabilité).....	49
Fiche-action n°A 5.05 – Création d'une cour oasis à l'école primaire André Clavel.....	51
Fiche-action n°A 6.01 – création d'un PAT communal.....	54
Fiche-action n°A 6.02 - Développement et extension des jardins partagés.....	56
Fiche-action n°A 6.03 – création d'un livret d'accueil à destination des professionnels de santé.....	59
Fiche-action n°A 7.01 – réalisation d'un audit énergétique des bâtiments publics.....	61

Fiches-actions de La Grand'Combe :	63
Fiche-action n°LGC 1.01 : Réalisation d'une OPAH-RU.....	64
Fiche-action n°LGC 1.02 : Aides aux ravalements de façades (poursuite).....	66
Fiche-action n°LGC 1.03 : Mettre en place le « permis de louer ».....	68
Fiche-action n°LGC 2.01 : Faire une signalétique des commerces du centre-ville.....	70
Fiche-action n°LGC 2.02 : Opération Pise 2030.....	72
Fiche-action n°LGC 3.01 : Aménagement de l'Esplanade Ferdinand Durand.....	75
Fiche-action n°LGC 4.01 : Arboux : aménagement de la « place des HLM ».....	77
Fiche-action n°LGC 4.02: Trescol : aménagement place Victor Hugo.....	79
Fiche-action n°LGC 4.03: Création de jardins pédagogiques et d'un espace public avec des bancs (vallée Ricard).....	81
Fiche-action n°LGC 5.01 : Audit énergétique de six bâtiments publics.....	83
Fiche-action n°LGC 5.02 : Rénovation et mise aux normes de la mairie.....	85
Fiche-action n°LGC 5.03 : Rénovation du gymnase des Pelouses et des bâtiments communaux à proximité.....	87
Fiche-action n°LGC 5.04 : Création d'un jardin public avec des jeux pour enfants dans la cour de la médiathèque Germinal.....	89
Fiche-action n°LGC 6.01 : Création de jardins familiaux et pédagogiques à Trescol.....	91
Fiches-actions de Saint-Hilaire de Brethmas :	93
Fiche-action n°SHB 1.01 : Réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain).....	95
Fiche-action n°SHB 1.02 : Création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard.....	97
Fiche-action n°SHB 2.01 : Requalification des abords à la Jasse de Bernard.....	100
Fiche-action n°SHB 3.01 : Devenir la ville du 1/4h : création de voies cyclables rapides.....	102
Fiche-action n°SHB 3.02 : Aménagement de voies douces – rue de la Burguerine.....	106
Fiche-action n°SHB 3.03 : Favoriser le covoiturage en aménageant les parkings des écoles.....	108
Fiche-action n°SHB 4.01 : Requalification de la place E Daufès (centre-ancien).....	109
Fiche-action n°SHB 4.02 : Création de sentiers historiques et géologiques.....	111
Fiche-action n°SHB 5.01 : Rénovation énergétique et extension de l'école ROUCAUTE.....	113
Fiche-action n°SHB 5.02 : Rénovation thermique du bâtiment communal "La Poste".....	117
Fiche-action n°SHB 5.03 : Création d'une aire de jeux inclusive, des jeux pour enfants porteurs de handicaps.....	119
Fiche-action n°SHB 6.01 : Création d'un centre de santé (réhabilitation de l'ancienne mairie).....	121
Fiche-action n°SHB 6.02 : Équipements sportifs : sentier randonnée, parcours santé autour du stade	123
Fiche-action n°SHB 6.03 : Accompagner les porteurs de projet privé pour la réalisation de maison en partage.....	124
Fiche-action n°SHB 7.01 : Étude de faisabilité d'une opération d'autoconsommation collective (photovoltaïque) dans le centre-ancien et ses alentours.....	126

Fiches-actions de Saint-Jean du Gard :	128
Fiche-action n°SJDG 1.01 : réalisation d'une OPAH-RU.....	130
Fiche-action n°SJDG 1.02 – animation et communication autour de l'OPAH-RU.....	132
Fiche-action n°SJDG 1.03 – mise en place d'un permis de louer.....	134
Fiche-action n°SJDG 2.01 – structuration d'un ou deux axes commerçants.....	136
Fiche-action n°SJDG 2.02 – Manager de commerce.....	138
Fiche-action n°SJDG 3.01 – réaménagement de la déviation traversé la commune (RD907).....	140
Fiche-action n°SJDG 3.02 – déplacement de la gare routière et création d'un PEM.....	142
Fiche-action n°SJDG 3.03 – schéma directeur de requalification des espaces publics et mobilité CEREMA.....	144
Fiche-action n°SJDG 4.01 – Mise en place d'un PDA aux Monuments historiques.....	146
Fiche-action n° SJDG 4.02 – valorisation et réaménagement du parc Rubens Saillens.....	148
Fiche-action n°SJDG 4.03 – mise en place d'une signalétique informative et directionnelle cohérente	150
Fiche-action n°SJDG 5.01 – création d'une école maternelle.....	152
Fiche-action n°SJDG 5.02 – création d'une gendarmerie.....	155
Fiche-action n°SJDG 5.03 – développement des équipements sportifs pour une pratique autonome	157
Fiche-action n° SJDG 6.01– création de jardins partagés communaux.....	159
Fiche-action n°SJDG 7.01 – Mise en accessibilité de la mairie.....	161

Fiches-actions transversales :

Fiche-action n° T 01 : Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain)

Fiche-action n° T 02 : Étude mobilité sur les communes PVD

Fiche-action n° T 03 : Assistance à management de projet (AMP)

Fiche action n°T 04 : Études commerces - AMO Shop'in / impact crise

FICHE ACTION N° T 01

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE D'OPAH-RU

Orientation stratégique	<p>La Grand'Combe : Restructurer le parc de logement dans un double but, d'apporter une aide pour une population fragilisée et de redonner de l'attractivité résidentielle à la Grand'Combe</p> <p>Saint-Hilaire de Brethmas : Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ancien en améliorant la qualité de l'habitat, dans un objectif global de mixité sociale</p> <p>Saint-Jean du Gard : Améliorer l'habitat en cœur de ville, notamment sur le volet énergétique, et permettre de répondre aux besoins de la population en offrant une nouvelle offre adaptée à la demande</p>
Action nom	Étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) : accompagnement financier et technique pour la rénovation du parc privé
Action n°	Transversale 01
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération pour les communes de La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain, une étude préalable sur l'habitat a été menée sur trois communes PVD d'Alès Agglomération.</p> <p>Cette étude, réalisée par l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne en 2022 et financée par Alès Agglomération, avait pour but d'établir un diagnostic précis de l'habitat, à la fois pour construire l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) mais également pour mettre en place une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) si c'est opportun au vu des enjeux de chaque commune.</p> <p>De manière globale, l'intervention sur l'habitat ancien est une priorité pour améliorer les logements existants et créer une offre adaptée à la demande des habitants (actuels ou futurs).</p> <p>Les outils existants (PIG d'Alès Agglomération : « habiter mieux » et « louer mieux ») permettent d'ores et déjà un accompagnement technique et financier des ménages.</p> <p>L'objectif d'une OPAH-RU est de renforcer cette action, notamment lorsque des opérations à l'îlot sont nécessaires pour envisager une restructuration d'ensemble.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU doit donc conclure sur la nécessité ou non de mobiliser des outils forts pour l'amélioration du parc privé ancien des communes concernées.</p>
Partenaires	Partenaires techniques :



	<ul style="list-style-type: none"> - Anah - Banque des Territoires - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel de l'étude pour les 3 communes (investissement) : 150 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subventions à demander :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) : 50 % du montant HT de l'étude dans la limite de 200 000 € HT - Banque des Territoires (études dans le cadre de Petites Villes de Demain) : 25 % plafonné à 15 000€ HT
Calendrier	<p>2023 : élaboration du cahier des charges et consultation des bureaux d'études (analyse des offres, sélection du prestataire)</p> <p>2023-2024 : réalisation de l'étude pré-opérationnelle</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action également inscrite dans le PLH (Programme Local de l'Habitat) d'Alès Agglomération pour La Grand'Combe et Saint-Jean du Gard
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'étude pré-opérationnelle - lancement d'un dispositif opérationnel au sortir de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les fonctions de centralité des trois communes seront renforcées, avec pour objectif à la fois d'améliorer les conditions d'habitat en centre-ancien et de renforcer l'attractivité résidentielle.</p> <p>Les secteurs d'études pré-opérationnelles font bien partie des secteurs d'intervention de l'ORT, puisque ces derniers ont été construits pour inclure les secteurs avec un fort besoin de réhabilitation de l'habitat (suite aux conclusions de l'étude préalable).</p>

FICHE ACTION N° T 02

Étude mobilité sur les communes PVD

Orientation stratégique	<p>Anduze : Améliorer les circulations, réduire l'insécurité des usagers vulnérables de la route et développer l'usage des mobilités actives</p> <p>La Grand'Combe : Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens</p> <p>Saint-Hilaire de Brethmas : Développer et améliorer les mobilités, l'accessibilité, les connexions</p>
Action nom	Étude mobilité sur la commune de La Grand'Combe
Action n°	Transversale 02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération pour les communes d'Anduze, de La Grand'Combe et de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>La connaissance et les données sur les mobilités (en particulier les mobilités actives) sont partielles à l'échelle communale. L'étude mobilité PVD va permettre d'aboutir à un diagnostic, une stratégie territoriale puis un plan d'actions opérationnel, afin de pouvoir réaliser des projets viables du point de vue technique et économique.</p> <p>Le domaine des mobilités va être étudié sous tous ses aspects : faciliter le développement des modes actifs, développer des modes plus économes en énergie que la voiture individuelle, optimiser la circulation et les stationnements tous modes, améliorer la sécurité de tous les déplacements...</p> <p>Cette étude prendra en compte l'étude habitat ainsi que le diagnostic commercial afin de traiter le sujet des mobilités dans sa globalité et en lien avec les projets et évolutions de chacune des communes PVD.</p> <p>NB : la commune de Saint-Jean du Gard a initié une étude similaire avec le Cerema avant le démarrage du programme Petites Villes de Demain ; donc le bureau d'études sera recruté uniquement pour les 3 autres communes (Anduze, La Grand'Combe et Saint-Hilaire de Brethmas)</p>



Partenaires	<p>- Alès Agglomération : maîtrise d’ouvrage et financement – en lien très étroit avec les 3 communes PVD pour définir le besoin et cadrer l’étude</p> <p>- SMTBA (Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès) : soutien technique</p> <p>Partenaires financiers :</p> <p>- Ademe : subvention accordée de 24 000 € le 30/11/2022</p> <p>- Banque des Territoires / Conseil Régional : demande de subvention au titre des crédits « études PVD », accordée de 40 000€ en CP d’avril 2023</p>														
Dépenses prévisionnel/définitif	80 000 € HT (prévisionnel, à affiner dès réception des offres des bureaux d’études consultés)														
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1" data-bbox="616 887 1487 1395"> <thead> <tr> <th data-bbox="616 887 887 936">Dépenses</th> <th colspan="2" data-bbox="887 887 1487 936">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="616 936 887 1151">80 000 € HT (Alès Agglomération)</td> <td data-bbox="887 936 1098 1151">Demande de subvention (non accordée)</td> <td data-bbox="1098 936 1487 1151">40 000 € (50 %) de crédits Banques des Territoires, intermédiés par le Conseil Régional (au titre des études PVD)</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="887 1151 1098 1254">Subvention accordée</td> <td data-bbox="1098 1151 1487 1254">24 000 € (30 %) de crédits Ademe</td> </tr> <tr> <td></td> <td data-bbox="887 1254 1098 1395">Auto-financement</td> <td data-bbox="1098 1254 1487 1395">16 000 € (20 %) d’Alès Agglomération (budget 2023)</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses	Recettes		80 000 € HT (Alès Agglomération)	Demande de subvention (non accordée)	40 000 € (50 %) de crédits Banques des Territoires, intermédiés par le Conseil Régional (au titre des études PVD)		Subvention accordée	24 000 € (30 %) de crédits Ademe		Auto-financement	16 000 € (20 %) d’Alès Agglomération (budget 2023)
Dépenses	Recettes														
80 000 € HT (Alès Agglomération)	Demande de subvention (non accordée)	40 000 € (50 %) de crédits Banques des Territoires, intermédiés par le Conseil Régional (au titre des études PVD)													
	Subvention accordée	24 000 € (30 %) de crédits Ademe													
	Auto-financement	16 000 € (20 %) d’Alès Agglomération (budget 2023)													
Calendrier	<p>Notification de l’attribution du marché public (bureaux d’études) : mai 2023</p> <p>Dès attribution du marché public, le calendrier prévisionnel sera le suivant :</p> <p>Phase 1 : diagnostic et enjeux (mai à juillet 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueil des données existantes (documents structurants type SCOT, PLU ; études...), enquête ménage-déplacements et entretiens avec les acteurs du territoire pour établir un état des lieux en termes de mobilité, illustré par des cartographies - émergence des enjeux, à hiérarchiser, pour chaque commune suite à ce diagnostic 														

	<p>Phase 2 : stratégie territoriale (juillet 2023 à septembre 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir des enjeux prégnants, proposition de scénarii avec des orientations générales pour tous les types de mobilité - comparatif des scénarii proposés (différences techniques, organisationnelles et financières) <p>Phase 3 : plan d'actions opérationnel (septembre à novembre 2023)</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclinaison de la stratégie de manière opérationnelle sous forme de plan d'actions - fiche-actions pré-opérationnelles : descriptif, calendrier, coûts, indicateurs d'impact et de résultat... <p>La fin de la mission est donc prévue durant la fin d'année 2023.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- programme opérationnel CTO Pays Cévennes
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude (livrables) - € investis - Kms de pistes/trottoirs aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude mobilité PVD va permettre de renforcer les fonctions de centralité de chacune des communes en développant des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (modes actifs, transport en commun) et en renforçant les liens entre les centres-villes et les quartiers ou hameaux à proximité.
Annexes	Délibération le 13 octobre 2022 du bureau communautaire d'Alès Agglomération pour réaliser l'étude mobilité et autoriser M. le Président d'Alès Agglomération à demander des subventions

FICHE ACTION N° T 03

Assistance à management de projet (AMP)

Orientation stratégique	Toutes
Action nom	Assistance à management de projet (AMP)
Action n°	Transversale 03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), Alès Agglomération et les quatre communes lauréates PVD (Anduze, La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard) ont bénéficié d'une mission d'accompagnement au management de projet.</p> <p>L'objectif est d'apporter un conseil ciblé au chef de projet PVD tout au long de l'élaboration de l'ORT, jusqu'à sa mise en œuvre.</p> <p>Cet accompagnement est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • relecture des supports de présentation des comités techniques et de pilotage, • appui à la rédaction de cahier des charges, • proposition d'animation pour la priorisation des actions de l'ORT et présence en réunion avec les élus, • appui à la définition des indicateurs des fiches-actions de l'ORT, • appui à la planification d'une campagne de communication post signature ORT, • points d'étapes organisationnels.
Partenaires	Partenaire technique : CITADIA Conseil Partenaire financier : Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	55 500 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires : 100 %
Calendrier	2022-2023 : AMP
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique au programme PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- appui aux actions et missions du chef de projet - relecture, conseils, production de documents supports, préparation et animation d'atelier... - aide à la rédaction des documents PVD ORT
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité. L'accompagnement du chef de projet et des collectivités, par cette mission d'AMP, vient apporter une aide sur la réflexion et l'élaboration d'une ORT de qualité. Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient.



FICHE ACTION N° T.04

Études commerces - AMO Shop'in / impact crise

Orientation stratégique	<p>La Grand4Combe : Orientation stratégique 02 - Lancer un renouveau économique et social, en vue de favoriser la création d'emplois et de redynamiser la commune</p> <p>Saint-Hilaire-de-Brethmas : Orientation stratégique 02 - Répondre aux besoins de la population locale en redynamisant l'économie locale du centre-ancien et en améliorant le confort d'usage du cadre marchand de la Jasse de Bernard</p> <p>Saint-Jean-du-Gard : Orientation stratégique 02 - Favoriser le développement économique et commercial en améliorant le linéaire commercial existant et encourager l'installation de nouvelles entreprises afin de réduire le taux de chômage important sur la commune</p>
Action nom	Études commerces - AMO Shop'in / impact crise
Action n°	Transversale 04
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
Description de l'action	<p>Contexte</p> <p>L'étude portant sur les locaux commerciaux vacants menée par Intencité a mis en exergue une problématique de vacance commerciale dans les trois communes concernées par ces études. L'étude flash shop'in menée sur les appareils commerciaux des centre-villes de La Grand'Combe, Saint-Hilaire-de-Brethmas et Saint-Jean-du-Gard a permis de poser des constats sur les causes de la perte de dynamisme : linéaires commerciaux trop importants et/ou peu lisibles, faible qualité des espaces environnants, activité à faible valeur ajoutée sur des emplacements stratégiques... L'étude a également esquissé des potentialités de développement et des premières pistes d'actions pour la revitalisation commerciale sur chacune de ces communes.</p> <p>Objectifs</p> <p>Sur la base du travail mené dans le cadre de l'étude shop'in et des outils offerts par l'ORT, il s'agit de construire une stratégie d'intervention pour améliorer l'attractivité commerciale des linéaires commerciaux prioritaires de ces trois communes.</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique : Intencité</p> <p>Partenaire financier : Banque des Territoires</p>



Dépenses (prévisionnel)	12 480€ HT pour chacune des trois études
Plan de financement prévisionnel	Financé à 100 % par la Banque des Territoires
Calendrier	Rendu des études en octobre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité dont l'un des piliers majeurs est le commerce. La réalisation d'études sur le volet commercial vient apporter une aide sur le diagnostic, la réflexion et l'élaboration de l'ORT notamment sur son volet commercial. Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient.
Annexes	

Fiches-actions d'Anduze :

Fiche-action n°A 1.01 : Réalisation d'une OPAH-RU

Fiche-action n°A 1.02 : Animation et communication autour de l'OPAH-RU

Fiche-action n°A 1.03 : création d'un habitat inclusif avenue Pasteur Rollin dans le coeur historique

Fiche-action n°A 1.04 – programmation d'un éco-quartier proche de la gare sur une friche

Fiche-action n°A 2.01– Utilisation du Dispositif FOCCAL

Fiche-action n°A 4.01 – Mise en place d'un PDA des monuments historiques

Fiche-action n°A 4.02 Espaces publics prioritaires

Fiche-action n°A 4.03 – Aménagement des berges (notre Gardon)

Fiche-action n°A 4.04 – Embellissement de la rue Basse et de la rue de la Fusterie

Fiche-action n°A 4.05 – Permis de végétaliser

Fiche-action n°A 4.06 – Mise en place d'une signalétique touristique, patrimoine et nature

Fiche-action n°A 5.01 – Rénovation du gymnase

Fiche-action n°A 5.02 – rénovation de l'école primaire André Clavel

Fiche-action n° A 5.03 – Maison Bellot : Médiathèque - Tiers Lieu (réhabilitation d'une friche)

Fiche-action n°A 5.04 – création d'une maison de la terre (étude de faisabilité)

Fiche-action n°A 5.05 – Création d'une cour oasis à l'école primaire André Clavel

Fiche-action n°A 6.01 – création d'un PAT communal

Fiche-action n °A 6.02 - Développement et extension des jardins partagés

Fiche-action n°A 6.03 – création d'un livret d'accueil à destination des professionnels de santé

Fiche-action n°A 7.01 – Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux

FICHE ACTION N° A 1.01

RÉALISATION D'UNE OPAH-RU ET/OU DISPOSITIFS ANAH

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer les conditions d'habitat en cœur de ville tout en favorisant l'installation de nouvelles populations et en permettant une meilleure mixité sociale</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Réalisation d'une OPAH-RU et/ou mise en œuvre d'autres dispositifs ANAH
Action n°	A 1.01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
Description de l'action	<p>La commune d'Anduze bénéficie d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat sur son territoire depuis le 1^{er} septembre 2021 (date de signature de la convention).</p> <p>Sur la période 2021-2025, l'OPAH-RU doit permettre la réhabilitation de 183 logements anciens privés, soit 37 en moyenne par an et le traitement de 50 logements indignes ou non décents, soit 10 en moyenne par an.</p> <p>Les objectifs quantitatifs prévus sont ceux détaillés dans la convention d'opération, à savoir 36 logements de propriétaires occupants ; 69 logements de propriétaires bailleurs, 80 logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires.</p> <p>Parmi ces logements, un objectif de 118 logements bénéficiant de la Prime Habiter Mieux.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier ancien et la lutte contre la précarité énergétique, • le repérage et traitement de l'habitat indigne, • le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite, • l'amélioration de l'habitat en faveur des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, • la production de logements locatifs conventionnés à travers la réhabilitation de l'habitat dégradé et/ou vacant, • la remise sur le marché des logements vacants, • le développement de l'accession à la propriété, • le traitement des copropriétés dégradées ou nécessitant des travaux



	<p>d'économies d'énergie, l'assistance juridique aux copropriétés désorganisées,</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'embellissement des façades et la mise en valeur de l'espace public. <p>Les objectifs qualitatifs de l'opération sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les délais de traitement de chaque dossier, - Garantir la cohérence des travaux avec les besoins des ménages et la qualité des travaux via l'analyse des devis, - Permettre autant que possible une avance sur subvention ou un recours facilité aux prêts bancaires, - Limiter l'impact des travaux sur la dynamique commerciale et la circulation en centre-ville en travaillant sur le phasage opérationnel et la coordination avec les autres opérations. <p>Au vu des enjeux et problématiques identifiés dans l'étude pré-opérationnelle, d'autres outils ou dispositifs de l'ANAH pourront être mobilisés.</p>
Partenaires	<p>Maîtrise d'ouvrage : Alès Agglomération, opération suivie par le service Habitat en partenariat avec la municipalité d'Anduze</p> <p>Prestation de suivi-animation de l'opération par : Urbanis</p> <p>Partenaire : ANAH/DDTM</p>
Dépenses (prévisionnel)	<p>Coût estimatif ingénierie BE Urbanis (2021 – 2025) : 672 481,50€ HT</p> <p>Coût estimatif travaux, EPCI et commune (2021-2025):</p> <ul style="list-style-type: none"> - part Anduze (25%) : 236 700€ - part Alès Agglomération (75%) 710 100€ <p>Coûts estimatifs travaux ANAH (2021-2025) : 1 967 655€ HT</p> <p>coût estimatif travaux Département du Gard (2021-2025) : 20 000€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel	50 % de financements ANAH pour l'ingénierie
Calendrier	2021-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>En lien avec le PLH 2021-2026 d'Alès Agglomération.</p> <p>Fiche Action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logements réhabilités - montant de travaux de réhabilitation - nombre de personnes accompagnées - nombre de contacts - nombre de logements visités/diagnostiqués - nombre de signalements de situations de mal logement

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La requalification de l’habitat privé ancien dégradé, voir vacant, permet d’améliorer des conditions d’habitat en centre-ville de tous les publics. La mise en valeur du patrimoine bâti contribue à améliorer la qualité de vie. Cette action aura donc pour objectif l’amélioration de l’attractivité résidentielle et l’attrait d’investisseurs privés. Le secteur d’OPAH-RU sera inclus dans le secteur d’intervention prioritaire de l’ORT.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Convention signée de l’OPAH-RU</p>

FICHE ACTION N° A 1.02

ANIMATION/COMMUNICATION OPAH-RU

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer les conditions d’habitat en cœur de ville tout en favorisant l’installation de nouvelles populations et en permettant une meilleure mixité sociale</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Animation et communication autour de l’OPAH-RU d’Anduze
Action n°	A 1.02
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Alès Agglomération
Description de l’action	<p>L’OPAH-RU d’Anduze se déroule depuis 2021 et jusqu’en 2026. Perturbé par le virus du COVID-19 et par l’augmentation des prix des matières premières, la réussite du dispositif sur l’ensemble de sa période de réalisation nécessite une animation continue et des opérations régulières de communication. Bien qu’elle connaisse un certain succès, une partie de la population, , notamment les locataires, n’est pas encore au fait des aides disponibles dans le cadre de l’OPAH-RU.</p> <p>En lien avec le bureau d’étude Urbanis, lauréat du marché et l’Agglomération d’Alès, la commune d’Anduze souhaite mettre en place une série d’actions à renouveler au fil des années pour conserver l’attrait que le dispositif connaît depuis sa mise en place en 2021.</p> <p>Ainsi, plusieurs actions sont envisagées sur les prochaines années à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation d’une banderole - envois de courriers ciblés à des propriétaires - réunions d’information à destination des professionnels de l’immobilier (notaires, agences immobilières, etc.) - réunions de sensibilisation auprès des agents d’accueil et du médiateur social de la commune - réunions publiques - opération de boîitage dans le secteur de l’OPAH-RU <p>Cette action s’inscrit dans une politique plus large de communication autour des différents dispositifs de rénovation de l’habitat (PIG, Guichet Rénov’ Occitanie) en lien avec le Service Habitat d’Alès Agglomération</p>
Partenaires	<p>Urbanis : bureau d’étude en charge de la réalisation de l’OPAH, intervient dans toutes les actions, notamment la sensibilisation auprès des agents d’accueil et du médiateur sociale</p> <p>Commune d’Anduze : Monsieur Samama, élu référent de l’OPAH-RU sur la commune, intervient dans les différentes réunions</p> <p>Service Habitat Alès Agglomération : fournit les supports de communication, agents du service qui interviennent dans les différentes actions (chargée de mission OPAH-RU d’Anduze, cheffe de projet</p>



	PVD)
Dépenses prévisionnel/définitif	À la charge d'Alès Agglomération
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non renseigné
Calendrier	Action au fil de l'eau de 2022 à 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action en lien avec l'OPAH-RU d'Anduze PLH Alès Agglomération
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'événements chiffres du suivi de l'OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'OPAH-RU permet de favoriser la remise sur le marché des logements anciens, de résoudre des situations d'insalubrité ou de non décence dans le centre-ville. Elle permet ainsi de répondre à la demande en nouveaux logements et de faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile grâce au volet adaptation, et in fine d'avoir un coeur de ville habité et habitable.</p> <p>De plus, le volet façades permet aussi d'améliorer le cadre urbain et de le valoriser.</p> <p>La communication et l'animation mise en place tout au long de la réalisation de l'OPAH-RU lui permet de vivre tout au long de la durée de sa convention et de toucher le maximum de propriétaires bailleurs ou occupants possibles.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A 1.03

CREATION D'UN HABITAT INCLUSIF

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer les conditions d'habitat en cœur de ville tout en favorisant l'installation de nouvelles populations et en permettant une meilleure mixité sociale</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Création d'un lieu de vie inclusif à destination de personnes âgées et/ou handicapées, Avenue Pasteur Rollin - (et élaboration d'un projet d'aide à la vie partagée) Projet lauréat de l'AMI Habitat Inclusif
Action n°	A 1.03
Statut	À l'étude
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SEMIGA (bailleur social) /Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Face au vieillissement de sa population, la commune souhaite créer un bâtiment pour accueillir des personnes âgées dans un lieu de vie collectif et inclusif, au sein de 10 logements locatifs sociaux à destination des personnes âgées de plus de 65 ans et/ou porteuses de handicap en capacité d'autonomie quotidienne et sociale</p> <p>Le projet favorise l'autonomie en proposant des logements adaptés et un environnement social et citoyen qui contribue à la qualité de vie. L'habitat partagé constitue une réponse innovante entre le maintien à domicile, parfois facteur d'isolement et peu adapté, et l'entrée en établissement.</p> <p>Le projet se fonde sur le libre choix dans l'offre d'habiter et sur la volonté de participation des habitants en leur permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réaliser leur projet de vie dans un cadre inclusif • de développer leur pouvoir d'agir individuel et collectif • d'exprimer leur utilité sociale en développant la participation citoyenne de développer la participation citoyenne <p>Le projet est accompagné par un animateur / coordonnateur de la vie partagée, qualifié, à temps plein. Ce projet va s'appuyer sur un projet d'aide à la vie partagée. A proximité immédiate des établissements scolaires (de la maternelle au collège), d'espaces partagés (parc des cordeliers, plateau sportif, espaces associatifs), le projet aura une</p>



	<p>dimension intergénérationnelle.</p> <p>Ce projet contribuera directement à la mixité résidentielle. Les habitants contribueront à la vie associative locale qu'il s'agisse de dimensions culturelle, environnementale, sportive ou de solidarité. L'habitat inclusif se veut un espace ouvert, qui proposera dans ses espaces communs intérieurs et extérieurs des activités ouvertes aux non résidents : animations, expositions ou rencontres. L'habitat inclusif prend en compte la place des proches et des aidants, en lien avec la Maison des aidants qui pourra proposer des permanences</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental (AMI Habitat Inclusif) - SCOP Cévennes Libres ou SCOP Mine de Talent - SEMIGA - ANCT - CNSA - DDTM
Dépenses (prévisionnel)	<p>Coûts estimatifs :</p> <p>Immobilier : 1 millions d'euros HT</p> <p>Animation : 75 000€ HT</p>
Plan de financement prévisionnel	FNADT : 15 000€ HT
Calendrier	<p>1e semestre 2023 - Élaboration d'une étude / programme d'aide à la vie partagée par B. Deceninck (SCOP Cevennes Libres/ Mine de Talent)</p> <p>2e semestre 2023 – permis de construire, DCE</p> <p>début 2024– Création du bâtiment</p> <p>2026 – 2028 - animation</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbr de logements créés</p> <p>Animations réalisées dans le cadre de la vie partagée</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La présence de ce lieu de vie en centre-ville est évident, car il permet à des personnes âgées et/ou en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'être intégrées à la vie locale et de pouvoir participer aux initiatives locales. • d'avoir à proximité et de manière accessible les services (mairie, la poste, arrêt de bus...), équipements sportifs, culturels et de loisirs.

- de **bénéficier d'un environnement médico-social** à proximité (professionnels de la santé, pharmacie, CCAS)

Il **répond d'une part aux besoins des personnes âgées** en leur proposant une vie qualitative avec une vie sociale choisie et satisfaisante et la facilité d'un accès aux commerces, équipements et services nécessaires au quotidien. Mais il permet aussi d'autre part de **redynamiser un centre ville** appauvri, en perte de vitesse en permettant à des habitants **d'initier de nouvelles choses** et de le faire vivre. Par ailleurs le projet d'aide à la vie partagée devrait s'appuyer et **faire vivre certains équipements structurants**, comme notamment la médiathèque tiers lieu qui sera prochainement créée. En outre, ce lieu favorisera **une diversité** profitable à tous . Plus largement, ce projet a aussi comme vocation de **montrer de nouvelles manières d'habiter** et de proposer un **nouveau modèle de lieu de vie**, qui pourra être répliqué pour répondre aux **enjeux du bien vieillir** face au vieillissement de la population.

Annexes



Localisation de l'habitat inclusif



Principe d'aménagement d'un étage

FICHE ACTION N° A 1.04

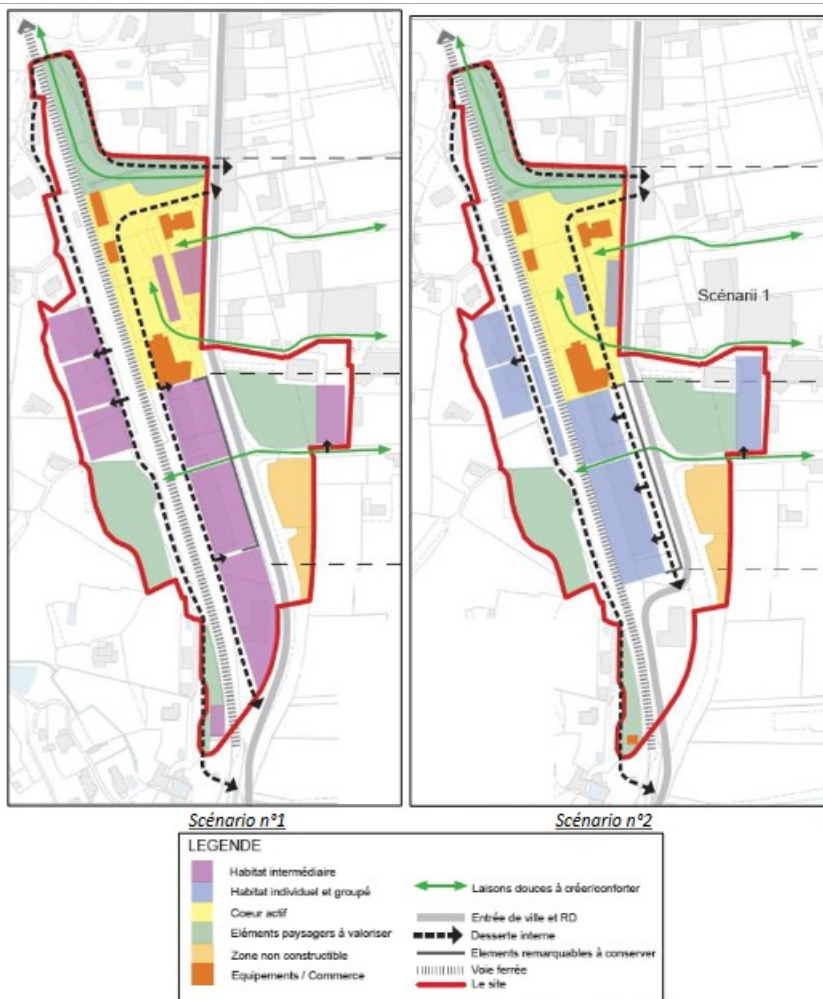
CRÉATION D'UN ECO-QUARTIER

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer les conditions d’habitat en cœur de ville tout en favorisant l’installation de nouvelles populations et en permettant une meilleure mixité sociale</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Création d’un éco-quartier proche de la gare à Anduze
Action n°	A 1.04
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune d’Anduze
Description de l’action	<p>La commune d’Anduze, engagée dans transition de son territoire vers un modèle de développement raisonné, plus durable et résilient s’articule notamment autour de la réalisation d’un nouveau quartier autour de la Gare, répondant à des objectifs de développement durable.</p> <p>Le nouveau quartier de la Gare est l’une des dernières opportunités foncières de la Commune, le commune souhaite en faire un projet exemplaire sur de nouvelles formes d’habiter luttant contre l’étalement urbain, l’artificialisation des sols et plus largement participant à un positionnement de la Commune, dans le cadre du nouveau PLU, sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).</p> <p>Le nouveau quartier travaillera à renforcer l’attractivité touristique et économique d’Anduze en consolidant son identité au travers de trois éléments présents sur le site: l’activité de poterie, la coopérative agricole et le Petit Train à vapeur des Cévennes.</p> <p>Les nouveaux aménagements devront permettre de requalifier l’entrée Sud de la Commune, la perception d’entrer dans une ville habitée et apaisée devra se faire dès la pointe Sud du site, au niveau de l’ancienne Maison de Garde.</p> <p>Ce nouveau quartier permettra d’accueillir de nouveaux logements (environ 70) et quelques activités annexes. Le projet se fonde sur une diversification de l’offre de logements et le besoin de créer des logements sociaux.</p> <p>L’étude préalable a été co-financée par la Banque des Territoires.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARAC - DDTM - Alès Agglomération - EPF <p>Partenaires financiers potentiels : État, Conseil Départemental</p>



Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 19 550€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires (50%) : 9 775€ HT
Calendrier	<p>Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune d'Anduze met en place une OAP sur le quartier de la gare. Opposable en fin d'année 2023, il sera soumis à enquête publique fin 2023 et approuvé début 2024. Des concertations avec les différents partenaires sont organisées jusqu'en juin 2023 et un registre est disponible en mairie afin d'encre ce projet dans une démarche de concertation publique.</p> <p>Des négociations foncières sont en cours avec l'EPF concernant un îlot.</p> <p>Une fois le PLU approuvé, la mairie lancera une consultation début 2024.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nb de logements créés animations réalisées dans le cadre de la vie partagée
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce nouveau quartier sera développé en complémentarité du coeur de ville et proposera une offre de logements complémentaires (ménages modestes et aisés) et une offre d'activités différentes de celles proposées en coeur de ville.</p> <p>Dans ce nouveau quartier de la Gare des activités de services, des activités touristiques (TVC, location de vélos, etc.) seront développés. Le commerce de proximité doit être maintenu en coeur de ville, et ne doit pas s'étendre à ce nouveau quartier.</p> <p>De plus, une attention particulière est portée sur les circulations entre Nouveau Quartier de la Gare et centre historique. En effet, plusieurs espaces clefs, fréquentés par l'ensemble des habitants, sont à l'intersection de ces deux espaces : le super U, la Maison Rose (où est envisagé l'installation de professionnels de la santé) et un parc attenant au bâtiment, accessible au public. Les liaisons entre ces espaces participeront à la cohérence du projet avec le coeur historique. Les nouvelles populations auront ainsi un accès rapide à pied vers le coeur du village, ses services, ses commerces et ses activités.</p>

Annexes



FICHE ACTION N° A 2.01

UTILISATION DU DISPOSITIF FOCCAL

Orientation stratégique	Orientation stratégique 02 : Renforcer le dynamisme commercial en centre-ville à l'année et soutenir les filières commerciales et artisanales endogènes
Action nom	Lutter contre la vacance commerciale – Utilisation du dispositif FOCCAL
Action n°	A 2.01
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>La commune d'Anduze a intégré le dispositif régional FOCCAL en 2020. Sur la base d'un diagnostic du commerce en centre-ville, une stratégie commerciale a été élaborée avec l'ARAC reposant sur les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer des vitrines des commerces fermés hors saison pour lutter contre l'impression de vacance commerciale - Favoriser les cheminements piétons dans un environnement urbain globalement aménagé pour la voiture - conforter la boucle marchande: Plan de Brie, Rue Neuve, Place Couverte, Rue Sainte-Marie, Rue Droite - Encourager l'émergence d'un quartier artisanal sur les secteurs de la Rue Sainte-Marie, Place Notre-Dame - Réaliser une étude de programmation et de merchandising sur la rue Droite - Réactiver l'entrée du parcours marchand Rue Neuve jusqu'à la Place Notre-Dame - Structurer des lieux de vie autour de la Place Notre-Dame pour une identification dans la boucle marchande par la clientèle - Acquérir des locaux commerciaux <p>Une des difficultés d'installation réside dans l'écart entre les loyers des baux commerciaux et la rentabilité à l'année. Les loueurs vont s'appuyer sur l'attrait touristique pour justifier ces loyers, mais la rentabilité n'est pas lisse sur l'année.</p> <p>La commune souhaite observer son marché immobilier commercial (vente et locations), être à l'écoute des porteurs de projet et solliciter la foncière FOCCAL dans des cas de figure où le portage est nécessaire</p>
Partenaires	Partenaire technique, acquis :



	<p>- FOCCAL (Région Occitanie)</p> <p>Partenaires techniques, à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération - CCI
Dépenses (prévisionnel)	Non renseigné
Plan de financement prévisionnel	Non renseigné
Calendrier	Actions au fil de l'eau 2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Action inscrite dans le Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de locaux commerciaux achetés</p> <p>Nombre de locaux commerciaux rénovés</p> <p>Nombre de locaux remis sur le marché</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'implantation de commerçants en centre-ville est un facteur de dynamisme pour la commune.</p> <p>Des linéaires commerciaux sont déjà existants mais discontinus et parfois peu lisibles. Le dispositif FOCCAL permet de lutter contre la vacance et à inciter des commerces à s'installer en cœur de ville. Il favorise le maintien des activités économiques en centre-ville et participe au dynamisme économique à l'année sur la commune.</p>
Annexes	<p>Rénovation d'un bâtiment patrimonial communal situé Rue de Grafouilla. Vocation à définir.</p> <p><i>Stratégie commerciale</i></p>

FICHE ACTION N° A 4.01

MISE EN PLACE D'UN PDA AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Orientation stratégique	Orientation stratégique 04 : Améliorer et valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics, mettre en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la ville
Action nom	Mise en valeur du patrimoine bâti dans le cadre d'un PDA aux Monuments historiques
Action n°	A 4.01
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Engagée dans le contrat Grand Site Occitanie Cévennes, la commune d'Anduze a sollicité l'Architecte des bâtiments de France, avec les projections réalisées par l'AURNA afin de mettre en place dans le cadre de la révision de son PLU un Périmètre Délimité aux Abords des Monuments Historiques.</p> <p>Le PDA a été validé par l'ABF. L'enquête publique se déroule fin 2023 pour une approbation du PLU prévue pour 2024</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique sur la phase esquisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne (proposition de périmètre en 2018) <p>Partenaire technique validé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ABF/ DREAL
Dépenses prévisionnel/définitif	Non renseigné
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non renseigné
Calendrier	<p>Fin 2023 : enquête publique</p> <p>2024 : approbation du PDA dans le PLU</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune possède plusieurs bâtiments inscrits et classés aux Monuments Historiques, son patrimoine bâti est riche mais l'habitat en cœur de ville est dégradé. La mise en place d'un PDA permettra d'améliorer le cadre urbain de la commune en tenant compte des enjeux patrimoniaux et paysagers spécifiques à la commune.
Annexes	



FICHE ACTION N° A 4.02

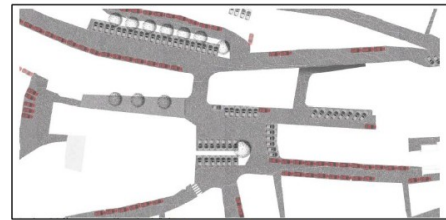
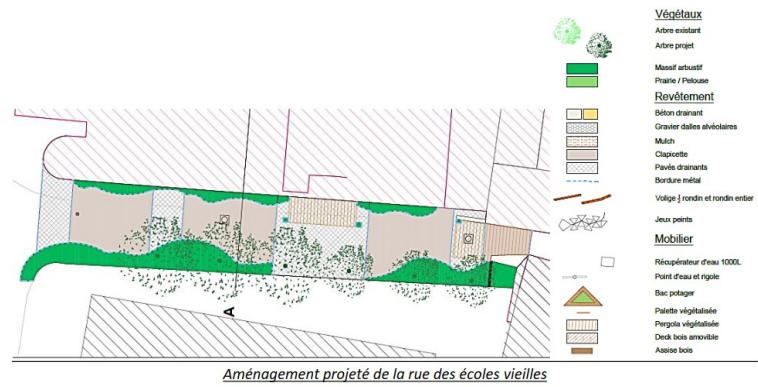
REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS PRIORITAIRES

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 04 : Améliorer et valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics, mettre en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la ville</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Requalification d'espaces publics prioritaires
Action n°	A 4.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Plusieurs espaces publics, notamment des places, sont aujourd'hui peu qualitatives et très minérales en centre-ville. A cet égard, la commune d'Anduze prévoit une requalification de plusieurs de ces espaces afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de valoriser l'image de la ville pour ses visiteurs. Les espaces concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la place de la République - la place Albert Cabrière - la rue des écoles vieilles - la place Pezene <p>La place de la République et la place Albert Cabrière, en plein cœur de ville et du quartier prioritaire, ont des fonctions urbaines essentielles: présence de commerces, du marché hebdomadaire, de services administratifs, des écoles. Elles sont stratégiquement situées puisqu'elles entourent les HLM de la Ville. La rénovation de la place de la République a également une vocation économique puisqu'elle permettra de rendre le marché hebdomadaire plus attractif. Ce projet s'inscrit à la suite de travaux d'amélioration des réseaux AEP et des réseaux secs. Les travaux viseront à traiter les places sous un angle qualitatif : desimpermeabilisation des sols, végétalisation, installation de mobilier. Ils permettront un partage équilibré de l'espace entre les habitants et le stationnement et de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.</p> <p>La rue des écoles vieilles est un véritable lieu de vie pour le quartier: elle fait office de parvis pour les élèves/parents fréquentant l'école primaire ; cette rue uniquement piétonne est un lieu de tranquillité pour les habitants des deux HLM qui n'ont pas d'extérieur; elle relie le secteur à usage d'habitation à loyer modéré au cœur de ville commerçant. Pour autant,</p>

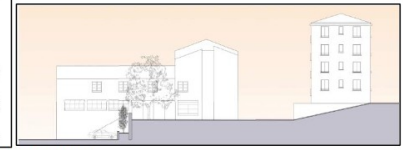
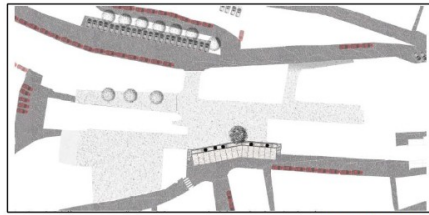


	<p>elle présente un aspect peu accueillant.</p> <p>La réhabilitation de la rue des écoles vieilles consistera en une dés-imperméabilisation du sol, la mise en place de revêtement drainant et qualitatif et la végétalisation de l'espace.</p> <p>La place Pezene fait le lien entre la rue des écoles vieilles et la Place Notre-Dame déjà rénovée. Une réflexion est à mener afin d'assurer la continuité entre tout ces espaces et de permettre un passage entre la rue des écoles vieilles prochainement végétalisée et la place Notre-Dame essentiellement minérale.</p>
Partenaires	<p>Partenaire techniques, à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAUE - Agence d'Urbanisme du pays Nîmois et du pays Alésien - État - Conseil Départemental
Dépenses (prévisionnel)	À définir
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	2023/2022 : études
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Action Inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune secteur OPAH-RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'études réalisées</p> <p>Nombre d'espaces publics requalifiés</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La revalorisation de l'espace public et la protection du patrimoine bâti est un aspect important de l'attractivité du centre ancien d'Anduze. En effet, si la commune possède un patrimoine bâti ancien remarquable, il est aussi très dégradé. L'OPAH-RU a pour objectif d'améliorer le logement sur ce secteur et de participer à l'amélioration global du cadre de vie. Il existe également de nombreux espaces publics et de place au sein du centre-ville qui sont aujourd'hui peu qualitatifs et très minéralisés. La requalification de ces espaces contribue donc à l'amélioration du cadre urbain de la commune et donc, à l'attractivité de son centre ancien.</p>

Annexes



Place Cabrière/Etat existant



Place Cabrière/Etat projeté



Place de la République / Etat existant



Place de la République / Etat projeté

FICHE ACTION N° A 4.03

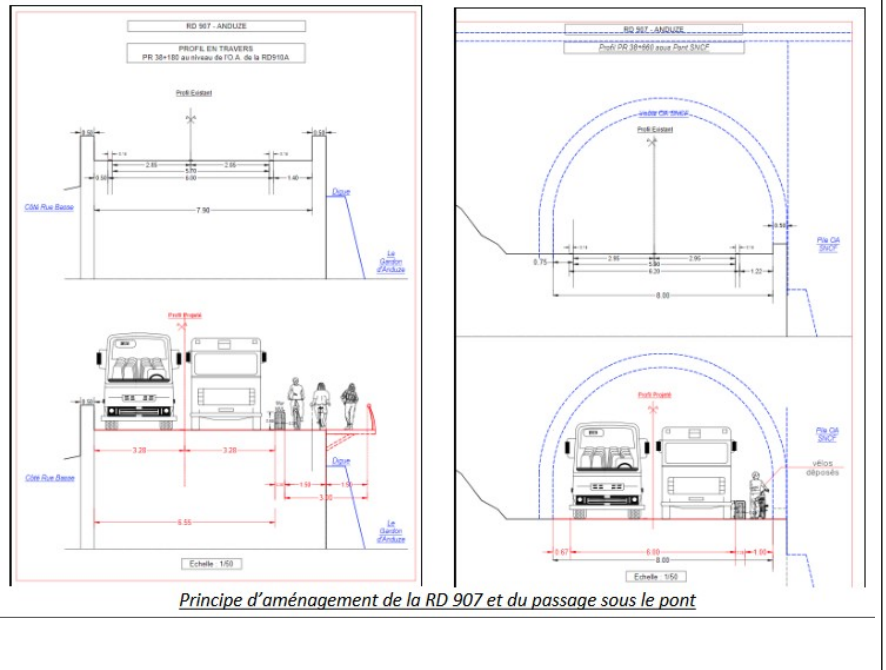
NOTRE GARDON : AMÉNAGEMENT DES BERGES

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 04 : Améliorer et valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics, mettre en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la ville</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Notre Gardon : aménagement des berges
Action n°	A 4.03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>En lien avec l'étude mobilité qui se déroulera en 2023 et début 2024, la commune d'Anduze souhaite réinvestir le Gardon afin d'y favoriser l'usage des mobilités actives, de faciliter l'accès au Gardon et de permettre aux habitants et usagers de la ville de se réapproprier la rivière.</p> <p>Plusieurs aspects sont à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la potentielle création d'une passerelle en encorbellement le long de la digue (RD907) vers le chemin de Recoulin. Aujourd'hui, les piétons et les cyclistes pratiquent cette voie sur l'accotement qui présente plusieurs points de vigilance et d'insécurité. La création d'une passerelle permettrait de sécuriser les déplacements vélos et piétons. Le franchissement de s'ouvrage SNCF est un point sensible qui cristallise ces problématiques et qui devra être traité avec une attention particulière. Une sécurisation temporaire pourrait être mise en place dès 2023 en partenariat avec le Conseil Départemental. - L'aménagement des berges du Gardon nécessitera également des interventions afin d'améliorer la mobilité et le cadre de vie des habitants. La création de cheminements doux le long du quai, la mise en place d'aménagements favorisant les mobilités douces entre le berges et le faubourg et la création de points d'observation participerait à la requalification des berges du Gardon tout en favorisant les mobilités actives et la réappropriation de la rivière par ses habitants. <p>Très passante, la RD 907 permet de relier Anduze à Alès et à Saint-Jean-du-Gard. Lieu de passage incontournable mais clairement aménagé pour la voiture, la requalification des berges du Gardon permettrait également de travailler sur les entrées de ville et de faire diminuer la vitesse des véhicules motorisé en cœur de ville.</p>



Partenaires	<p>Partenaires techniques, en discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental - EPTB <p>Partenaires techniques, à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération - Etat - CAUE - Parc National des Cévennes
Dépenses (prévisionnel)	À définir
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	<p>Étude mobilité 2023/début 2024</p> <p>études 2024</p> <p>Travaux et réalisation 2025/2026</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Action inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet de réaménagement des berges du Gardon impacte à la fois le cadre de vie des habitants mais également l'organisation des mobilités sur la commune. En effet, en favorisant les mobilités actives la commune réinvestit la rivière qui, aujourd'hui, est délaissée par sa population. Le réaménagement des berges du Gardon permettra d'offrir à la population Anduzienne un espace naturel qualitatif dans une ville très minérale. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de développement d'un tourisme durable et bénéfique au cœur de ville.</p>

Annexes



FICHE ACTION N° A 4.05

Embellissement des rues Basses et de la Fusterie

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 04 : Améliorer et valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics, mettre en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la ville</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Embellissement de la rue Basse et de la rue de la Fusterie
Action n°	A 4.05
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>La situation de la rue basse et de la rue de la fusterie est contrainte par le risque inondation et la présence du mur de la digue. Ainsi peu d'aménagements sont envisageables. De plus, le stationnement y est important, les habitants de la rue se garant toujours au plus près de leur logement. Cette situation peut donner le sentiment d'un «laissé à l'abandon». Pourtant, ces rues ont des fonctions importantes : elles sont des lieux d'habitation, la rue Basse donne sur la Tour de l'Horloge et le Plan de Brie, celle de la rue Fusterie donne sur le quai (RD 907 et plus loin les campings), elles donnent accès aux HLM et à l'école primaire.</p> <p>L'embellissement de ces rues permettrait d'améliorer le cadre de vie et d'inviter à un cheminement doux entre le centre-ville et la partie Nord. Dans le cadre du schéma directeur des mobilités, une attention particulière sera apportée à cet axe notamment au regard du stationnement et du fonctionnement urbain du quartier.</p> <p>Les aménagements souhaités sont des aménagements légers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en valeur de la fontaine notamment par une mise en circuit fermé ; - l'installation de petit mobilier urbain ; - l'amélioration des accès au quai (rampe et escalier) notamment par un travail sur le revêtement ; - l'effacement des containers ;



	<p>- la végétalisation (en lien avec le permis de végétaliser)</p> <p>L'objectif des ces interventions est de transformer ces rues en des «rues jardins» ou «rues vertes» en concertation avec les riverains.</p> <p>Les travaux d'aménagement lourds consisteront en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en discrétion des réseaux secs ; - la rénovation des réseaux humides ; - l'amélioration de l'éclairage public et du réseau de télécommunication; - la réfection de la voirie
Partenaires	Alès Agglomération, Etat, ABF, SMEG, EPTB Les Gardons, Etat, Département du Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2025/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La rénovation et l'embellissement de ces deux rues participent à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le cadre de vie des habitants et permettre aux habitants d'investir leurs rues ; - permettre une déambulation plus agréable et favoriser l'usage des mobilités douces. <p>Du haut du quai, le point de vue sur ces deux rues est intéressant et l'embellissement de la rue Basse et de la rue de la Fusterie permettra également d'améliorer l'image du cœur historique de la ville, aujourd'hui très minéral et désorganisé.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A 4.05

MISE EN PLACE DU PERMIS DE VEGETALISER

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 04 : Améliorer et valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics, mettre en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la ville</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Mise en place du permis de végétaliser
Action n°	A 4.05
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>La commune d'Anduze souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations, des commerçants, etc., afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . lutter contre les îlots de chaleur ; . favoriser la nature et la biodiversité en ville ; . participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ; . préserver la biodiversité ; . créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins ; . créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux. <p>À cette fin, le «permis de végétaliser», délivré par la Maire doit permettre aux Anduziens de devenir jardinier de l'espace public et de végétaliser le cœur de ville sous forme de dispositifs variés. L'opération de végétalisation des façades se concentre sur le cœur de ville, classé Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et sur lequel une OPAH-RU est en cours. Afin que ces nouveaux aménagements soient conformes tant à la politique environnementale de la ville, qu'au respect de la destination et des usages de l'espace public, l'attribution de ce permis de végétaliser passera par la signature et le respect d'une charte de végétalisation, qui synthétise les engagements réciproques de la ville et de ces citoyens-jardiniers.</p> <p>La commune s'engage à accompagner les citoyens par des conseils techniques, par le creusement de fosses ou la mise à disposition de végétaux et de matériels.</p> <p>La commune envisage également d'organiser des appels à manifestation</p>



	<p>d'intérêt auprès des habitants : après identification d'un espace public à valoriser par la végétalisation et la définition d'un budget, la commune laissera les habitants proposer des projets d'aménagement de cet espace. Le projet lauréat sera ensuite réaliser par les habitants et les services communaux</p> <p>Afin de faire vivre le permis de végétaliser au cours des ans, une attention sera portée à la communication faite sur le dispositif et à des animations à mettre en place jusqu'en 2026.</p>
Partenaires	<p>Etat Département du Gard CAUE ABF</p>
Dépenses (prévisionnel)	10 000€ HT par an
Plan de financement prévisionnel	Budget communal
Calendrier	Action réalisée au fil de l'eau jusqu'en 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de permis de végétaliser accordés Nombre d'événements et d'animations liés au permis de végétaliser</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le permis de végétaliser répond à plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écologiques : afin de lutter contre les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité en ville et de la préserver et de créer des cheminements propices aux mobilités actives - sociaux : la végétalisation des rues permettra de créer du lien social entre les habitants déjà présents sur le territoire mais également avec les potentiels nouveaux arrivants sur la commune - améliorer le cadre de vie : la végétalisation du cœur historique, très minéral, participera à l'amélioration du cadre de vie des habitants d'Anduze mais également aux touristes, présents principalement pendant la période estivale. A cet égard, la végétalisation du cœur ancien participera à l'amélioration de l'image de la ville et favorisera l'attractivité du centre ancien, aujourd'hui soumis à un taux de vacance important.
Annexes	

FICHE ACTION N° A 4.06

SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE, PATRIMOINE ET NATURE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 04 : Améliorer et valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics, mettre en avant le patrimoine naturel exceptionnel de la ville
Action nom	Mise en place d'une signalétique touristique, patrimoine et nature
Action n°	A 4.06
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>La commune d'Anduze souhaite mettre en valeur l'offre touristique, patrimoniale et naturelle en valeur par la mise en place d'une signalétique adaptée, respectueuse des paysages. Identifiée comme pôle de centralité à conforter par le Parc National des Cévennes, le projet de signalétique serait à réfléchir en concertation avec le PNC et la commune voisine de Saint-Jean-du-Gard qui souhaite mener une action similaire. L'objectif étant de mener une réflexion globale sur la signalétique du sud cévenol de l'Agglomération d'Alès, d'Anduze à Saint-Jean-du-Gard afin d'harmoniser les dispositifs publicitaires, d'affichage et de signalétique sur ces territoires. Ces projets de signalétiques permettent d'indiquer les sites touristiques et de loisirs, de les faire connaître et de s'y rendre en toute sécurité.</p> <p>A cet égard, une charte graphique partagée serait mise en place dans un premier temps, puis, la commune implanterait sa nouvelle signalétique afin de mettre en valeur les sites touristiques, les différentes sortes d'hébergement, les restaurants, les artisans et producteurs locaux, les circuits de randonnées pédestres et cyclables.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques, à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Parc National des Cévennes - l'Office de Tourisme - la commune de Saint-Jean-du-Gard - Alès Agglomération (Service APN) - Syndicat Mixte du Pays des Cévennes <p>Partenaires financiers à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Département du Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 : diagnostic (recensement des sites touristiques, des hébergements, des commerçants locaux, etc.) - 1e semestre 2026 : création de la charte graphique partagée - 2° semestre 2026 : installation de la signalétique sur la commune
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche Action inscrite dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de la charte partagée



	nombre de panneaux installés nombre de panneaux publicitaires illicites retirés
Conséquence sur la fonction de centralité	Une signalétique touristique, patrimoine et nature, en lien avec le PNC, permet de développer un tourisme plus durable et bénéfique au cœur de ville. La commune possède en effet plusieurs monuments historiques en cœur de ville, le centre ancien est constitué d'un bâti ancien remarquable. Plusieurs points d'intérêts touristiques se trouvent hors du cœur de ville, notamment le Train à Vapeur des Cévennes. Une signalétique adaptée permettrait également à ces visiteurs de se rendre dans le cœur de ville et de participer au dynamisme de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° A 5.01

RÉNOVATION DU GYMNASÉ JEAN-LOUIS MAURIN

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 05 : Améliorer et maintenir en état les équipements communaux et optimiser les usages</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Rénovation du Gymnase Jean-Louis Maurin
Action n°	A 5.01
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Achevé en 1986, le gymnase Jean-Louis Maurin n'a pas connu, depuis cette date, de travaux de modification ou de rénovation. Aujourd'hui, il apparaît dans le patrimoine communal comme un bâtiment énergivore (étiquette énergétique E _ étiquette GES C), dégradé (problème d'étanchéité à l'air et à l'eau des murs, des menuiseries et de la toiture ; lézardes sur le sol sportif ; ...) et ne répondant pas aux normes d'accessibilité, électriques et de sécurité incendie. Bien que très utilisé par les associations et les établissements scolaires, l'état du gymnase ne permet pas une pratique sportive optimale ni même une pratique sécurisée et pérenne dans le temps.</p> <p>Le présent projet vise à une rénovation tout corps d'état de ce bâtiment d'une surface de 1490 m² et comprend un vaste volet énergétique :</p> <p>Lot 1 – Maçonnerie, Aménagements extérieurs (avec notamment une rénovation de la façade)</p> <p>Lot 2 – Couverture, Bardage</p> <p>Lot 3 – Cloisonnement, Isolation, Plafonds (avec notamment une isolation des murs sur toute la hauteur et l'isolation de la toiture)</p> <p>Lot 4 – Carrelage, Faïences</p> <p>Lot 5 – Revêtement de sol sportif</p> <p>Lot 6 – Menuiserie bois et aluminium (avec notamment le remplacement de l'ensemble des menuiseries et de la verrière)</p> <p>Lot 7 – Plomberie, Sanitaires, Ventilation (avec notamment l'installation d'une ventilation double flux)</p> <p>Lot 8 – Électricité, Chauffage (avec notamment le remplacement du chauffage existant par des panneaux radiants dimensionnés et performants neufs, avec régulation thermostat d'ambiance et programmation horaire et</p>



	<p>hebdomadaire et le remplacement de l'éclairage par de l'éclairage LED)</p> <p>Lot 9 – Peinture, Sols souples</p> <p>Lot 10 – Élévateur PMR et l'ensemble des travaux de mise aux normes accessibilité.</p> <p>Lot 11 – Panneaux photovoltaïques en toiture avec autoconsommation et revente du surplus</p> <p>Ce bouquet de travaux permettra d'obtenir une économie en énergie finale de 103% et ainsi être positif en émission carbone (étiquette énergétique A _ Etiquette GES C). Ce scénario est compatible avec les objectifs du décret tertiaire, horizon 2030, 2040 et 2050 et éligible au label BBC-Effinergie rénovation.</p> <p>Afin de favoriser la pratique du sport, un plateau sportif d'environ 90 m² sera créé à l'étage.</p> <p>Les objectifs poursuivis par le présent projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner au gymnase son rôle de pilier de la politique sportive et de la politique de la ville et le mettre au cœur des dispositifs dans le domaine de l'éducation, de l'animation sportive, du soutien aux associations et de l'intégration sociale ; - Faire du gymnase le premier bâtiment communal exemplaire en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables
Partenaires	Partenaires financiers acquis : Etat ANS
Dépenses (prévisionnel)	Estimation phase DCE : 793 381€
Plan de financement prévisionnel	Etat (fonds vert) : 192 315,55€ Agence Nationale du Sport : 350 900€ HT
Calendrier	2023 – Attribution d'un marché à l'architecte 2024 – Réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dépenses énergétiques Réception du DOE
Conséquence sur la fonction de centralité	L'attractivité de la commune repose en partie sur son dynamisme associatif culturel et sportif. Ainsi le maintien d'un équipement sportif en état de fonctionnement permettra la continuité des pratiques sportives et de loisirs en cœur de ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° A 5.02

Rénovation de l'école primaire André Clavel

Orientation stratégique	Orientation stratégique 05 : Améliorer et maintenir en état les équipements communaux et optimiser les usages Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire
Action nom	Rénovation de l'école primaire André Clavel et de sa cantine
Action n°	A 5.02
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>L'école André Clavel possède une surface utile de 1 060m² sur trois niveaux. Construite avant 1988 et sans travaux de rénovation depuis, elle n'a été soumise à aucune réglementation thermique. Le bâtiment est donc particulièrement énergivore.</p> <p>Les éléments constituant son enveloppe sont très peu performants : les façades et la toiture ne sont pas isolées, représentant une source de déperditions importantes et d'inconfort pour les usagers du lieu. La production de chaleur est assurée par une chaufferie en sous-sol commune à celle de la cantine. Elle est composée de deux chaudières gaz standard vétustes. De plus, et de manière générale, l'éclairage est moyennement performant et sans gestion de programmation ou de détection.</p> <p>Les travaux de rénovation énergétique consisteront, pour l'école, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation d'une chaudière granulés bois ; - l'installation de têtes thermostatiques et de systèmes de régulation de la température ; - l'isolation des toitures et des murs extérieurs - le remplacement des menuiseries simple vitrage par des menuiseries plus performantes avec protection solaire ; - l'installation d'une ventilation double flux avec récupération de chaleur ; - le remplacement des éclairages par un système d'éclairage LED avec gestion. <p>L'ensemble de ces actions permettra d'avoir un gain sur les déperditions thermiques de 16 % et une économie d'énergie finale de 67 %. Suite à ces travaux, le bâtiment aura une étiquette énergétique de classe C et une étiquette GES B.</p> <p>Les travaux de rénovation énergétique consisteront, pour la cantine, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la régulation en fonction des horaires d'occupation de la cantine sur la production de chauffage biomasse ; - le remplacement des éclairages par un système d'éclairage LED avec

	<p>gestion ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'isolation des murs extérieurs et de la toiture ; - l'isolation du plancher bas ; - l'installation d'une chaudière biomasse à granulés bois ; - le remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries double vitrage argon 4/16/4 et le remplacement des portes existantes par des portes isolantes. <p>Ces travaux permettront d'obtenir un gain sur l'enveloppe du bâtiment de 62 % et sur les consommations finales de 51 %. Suite à ces travaux, le bâtiment passera d'une étiquette énergétique E à C et d'une étiquette GES D à A.</p>
Partenaires	<p>Partenaires, à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département du Gard - Etat - Banque des Territoires - ABF - Ademe
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût estimatif : 500 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	La phase étude est prévue pour 2024 et les travaux en 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Action également inscrite dans le Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non dépenses énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune d'Anduze possède de nombreux équipements en centre-ville mais ces derniers sont assez anciens et très énergivores. La rénovation de l'école primaire André Clavel et sa cantine s'inscrit dans une démarche globale de rénovation et d'amélioration des équipements de la commune. L'existence de services et d'équipements sur la commune est un véritable facteur d'attractivité du territoire. La réhabilitation de l'école André Clavel permet de maintenir l'équipement existant sur la commune mais également de l'améliorer et de favoriser l'accueil de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages.
Annexes	

FICHE ACTION N° A 5.03

CRÉATION D'UNE MEDIATHEQUE TIERS-LIEU

Orientation stratégique	Orientation stratégique 05 : Améliorer et maintenir en état les équipements communaux et optimiser les usages
Action nom	Création d'une médiathèque Tiers-Lieu dite « La Maison Bellot » (réhabilitation d'une friche)
Action n°	A 5.03
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>La commune souhaite réhabiliter un bâtiment au sein de son cœur de ville : « la Maison Bellot ». Ce bâtiment, situé au 8 rue Grefeuille à Anduze, est un ancien couvent du XVIII^e siècle de plus de 800 m² sur trois niveaux nécessitant d'importants travaux de rénovation. Il se situe dans le cœur historique, dans le périmètre de l'OPAH-RU et de l'Opération de Revitalisation du Territoire, et dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville.</p> <p>La commune souhaite le transformer en Tiers-Lieu – Médiathèque. Il s'agit d'offrir, tout au long de l'année, l'accès à des activités culturelles, numériques, artistiques dans un espace commun, adapté et audacieux.</p> <p>Les objectifs de ce lieu sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir le centre-ancien par des activités numérique, culturelles et artistiques assurant la rencontre entre les publics, tout au long de l'année et ouvert toute la semaine - Accueillir les activités dans un lieu novateur, visible, adapté, et accessible, rayonnant dans la ville et sur son bassin de vie - Animer le cœur d'Anduze par la création d'un espace collectif porté par les habitants, les associations, les entrepreneurs et la collectivité, ouvert à des usages et publics mixtes - permettre à un public éloigné de la culture de pouvoir accéder gratuitement, et au sein du secteur QPV, à une médiathèque tiers-lieu <p>Ce tiers-lieu culturel s'articulera autour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la médiathèque qui sera présente sur les trois étages du bâtiment et bénéficiera d'une visibilité dès l'entrée ; • d'un espace numérique, accessoire indissociable de la médiathèque ; • un café culturel ; • un espace dédié aux arts vivants et au spectacle



	<ul style="list-style-type: none"> • des bureaux et espaces de travail • un espace dédié aux activités en lien avec la communication, le numérique, l'audiovisuel <p>La commune d'Anduze a souhaité intégrer la population aux réflexions et à la construction de ce projet en organisant plusieurs réunions publiques et de concertation mais également en mettant en place une enquête par questionnaire (consultation directe et en ligne).</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques, en discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRAC <p>Partenaire financier acquis (financement de l'étude) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des Territoires <p>Partenaires financiers potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département - DRAC - Europe (FEDER) - Etat (DSIL)
Dépenses (prévisionnel)	<p>Étude : 19 950€ HT</p> <p>2.250.000 € HT (prévisionnel, à affiner dès réception des prestataires)</p>
Plan de financement prévisionnel	Étude financée à 50 % par la BDT : 11 750€ HT
Calendrier	<p>En cours : rédaction du PCSES, finalisé fin 2023</p> <p>2023 : consultation pour un AMO</p> <p>fin 2023 : phase DCE et consultation des entreprises</p> <p>2024/2025 : travaux et livraison de la médiathèque</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Action inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbr d'adhérents à la médiathèque (dont nbr d'adhérents habitant le QPV)</p> <p>Nbr de nouveaux adhérents par rapport à l'ancienne médiathèque</p> <p>Nbr d'évènements tenus en coeur de ville</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'emplacement du tiers lieu permet au niveau communal de redynamiser le centre ancien dont l'état s'est détérioré, et participe à la requalification du quartier prioritaire. Ce quartier prioritaire regroupe un tiers des habitants de la commune, et présente des signes de fragilités économiques et sociales. Le taux de pauvreté s'établit à plus de 43 %.

	<p>La requalification de ce bâtiment permettra la création d'un équipement proposant de nouveaux services. Il devra permettre plusieurs choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démocratiser la culture et notamment la lecture grâce à la mise en place d'un nouveau projet culturel, - Favoriser une plus grande mixité sociale, et une meilleure cohésion sociale avec un lieu ouvert, pluriel, visible et accessible - Amorcer une requalification urbaine de cet îlot aujourd'hui très dégradé. <p>De plus, la médiathèque actuelle, située au dessus de la mairie est désuète et est peu fréquentée. Réinvestir le centre ancien en lui donnant une plus grande visibilité favorisera sa fréquentation à plus large échelle renforçant son attractivité pour les habitants d'Anduze mais également pour les habitants de son bassin de vie qui fréquentent la médiathèque.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A 5.04

CRÉATION D'UNE MAISON DE LA TERRE (ÉTUDE DE FAISABILITÉ)

Orientation stratégique	Orientation stratégique 05 : Améliorer et maintenir en état les équipements communaux et optimiser les usages
Action nom	Création d'une Maison de la Terre (étude de faisabilité)
Action n°	A 5.04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Engagée depuis 2011 dans la réflexion de la réalisation d'une « Maison de la Terre » à Anduze, la commune souhaite poursuivre ces réflexions afin d'aboutir dans un premier temps à la création d'un pré-programme, à l'élaboration d'un projet culturel et scientifique et d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'une étude de faisabilité qui pourrait être réalisée dans un second temps.</p> <p>Le projet de Maison de la Terre était constitué, à l'origine, d'un musée, d'une galerie, d'ateliers, d'un auditorium, d'un espace rencontre et d'une boutique, la municipalité souhaite faire évoluer le projet en y intégrant un volet formation et un four ou des fours communaux potentiellement ouverts au public (location)</p> <p>Les missions de ce projet permettront de valoriser le patrimoine artistique et artisanal régional tout en contribuant à l'identité du territoire, d'inciter à la rencontre et à l'échange des savoir-faire, de développer et de favoriser les initiatives liées à ce patrimoine et de créer une dynamique culturelle sur la filière poterie dans le contexte culturel et touristique d'Alès Agglomération.</p> <p>Pour mettre en œuvre le pré-programme, élaborer le projet culturel et scientifique de la Maison de la Terre et rédiger le cahier des charges pour une future étude de faisabilité, la commune d'Anduze souhaite se faire accompagner par un bureau d'étude et mettre en place une démarche concertée entre les différents acteurs du territoire privés, publics et associatifs.</p> <p>Cette mission aura pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une synergie entre les acteurs culturels, touristiques et les artisans du territoire sur le sujet du patrimoine culturel et artisanal de la poterie - définir plus précisément le projet de Maison de la Terre : location, programme, projet culturel et scientifique, porteurs de projets - mettre en place un groupe de travail et de suivi du projet Maison de la Terre - estimer le fonctionnement à l'année du bâtiment
Partenaires	Partenaires techniques à discuter : <ul style="list-style-type: none"> - commune d'Anduze - Alès Agglomération et Pays des Cévennes



	<ul style="list-style-type: none"> - Office du Tourisme - DRAC - Conseil Départemental du Gard - Chambre des Métiers - associations Planète Terre et association émergence artistique - professionnels de la poterie
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	<p>Consultation d'un BE pour l'accompagnement à la rédaction du pré-programme, du cahier des charges et du projet scientifique et culturel début 2024</p> <p>Début de la mission 1e semestre 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Rédaction du pré-programme : oui/non</p> <p>Rédaction du projet culturel et scientifique : oui/non</p> <p>Rédaction du cahier des charges pour étude de faisabilité : oui/non</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune mise sur le tourisme régional comme un des leviers de développement. Or, si la Commune d'Anduze bénéficie déjà d'un tourisme dynamique et de la renommée des vases d'Anduze, la mise en œuvre d'une Maison de la Terre participerait à son développement économique et touristique. Ce projet a de nombreuses conséquences sur la fonction de centralité de la Commune. En effet, la création d'un tel bâtiment permettrait à Anduze de conforter et de soutenir la filière poterie sur son territoire, de participer au dynamisme culturel et touristique d'Alès Agglomération en affirmant le rôle touristique de la commune et la mise en valeur de cette filière peut renforcer son intérêt touristique et participer à son développement économique. La Maison de la Terre permettrait la création d'emplois et participerait au dynamisme de la commune à l'année, grâce au volet formation et aux animations qui pourraient y être organisées tout au long de l'année.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A 5.05

CRÉATION D'UNE COUR OASIS A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 05 : Améliorer et maintenir en état les équipements communaux et optimiser les usages Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire
Action nom	Création d'une cour oasis à l'école primaire André Clavel
Action n°	A 5.05
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>L'école élémentaire André Clavel est située dans le quartier prioritaire de la politique de la ville. Implantée dans un tissu urbain dense et très minéral, elle a vu ses effectifs augmenter suite à la création, ces dernières années, de trois résidences de type habitation à loyers modérés.</p> <p>Aujourd'hui, l'espace de la cour ne comporte aucun espace végétalisé. Les élèves ne sont jamais au contact de la végétation, ni à l'école, ni dans le quartier. Si les cours d'école doivent à la fois répondre aux besoins des enfants et constituer un élément du milieu scolaire, l'aménagement actuel offre peu de possibilités d'apprentissage autour du monde végétal et de la biodiversité.</p> <p>Le projet de dé-imperméabilisation des sols intégrera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un revêtement perméable de 207m² - un jardin de pluie de 62 m² - un revêtement drainant de 355m² - une surface copeaux de bois de 254 m² - une structure réservoir de 355 m² - 7 puits d'infiltration - une clapissette <p>En parallèle, les élèves participeront à plusieurs animations visant à les sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'eau et à la lutte contre les îlots de chaleur.</p> <p>Dans un second temps, la commune souhaite ouvrir cette cour aux habitants du quartier en période de vacances scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de fortes chaleurs et selon des modalités à définir localement.

	<ul style="list-style-type: none"> • De façon ponctuelle, pour des activités ouvertes sur le quartier, sur volontariat des communautés éducatives et dans le respect du code de l'éducation. <p>L'objectif est de renforcer le lien social et de proposer de nouveaux espaces pour se rencontrer, partager, échanger au sein des quartiers.</p>
Partenaires	Partenaires techniques, à discuter : Etat ABF Agence de l'eau Département du Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	Lot 1 Terrassement: 147 922 € HT Lot 2 Espaces Verts: 97 248.57 € HT MOE: 25646.40 € HT Animation: 12 900.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département du Gard : 17 400 € Région Occitanie: 82 157 € Agence de l'eau: 99 847 € pour la cour Agence de l'eau: 22 126 € pour la rue
Calendrier	Réalisation des travaux en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune d'Anduze possède de nombreux équipements en centre-ville. L'existence de services et d'équipements sur la commune est un véritable facteur d'attractivité du territoire. La création d'une cour Oasis dans l'école André Clavel permet de maintenir l'équipement existant sur la commune mais également de l'améliorer et de favoriser l'accueil de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages. De plus, en cœur de ville, très minéral, cet espace désimperméabilisé pourrait être ouvert au public à certaines occasions et participer à l'amélioration du cadre de vie de la population, notamment en secteur QPV.

Annexes



FICHE ACTION N° A 6.01

CRÉATION D'UN PAT COMMUNAL

Orientation stratégique	Orientation stratégique 06 : Maintenir et développer une offre de santé accessible et de qualité Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire
Action nom	Création d'un Projet Alimentaire Territorial communal
Action n°	A 6.01
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>En octobre 2022 Alès Agglomération a adopté à l'unanimité un Projet Alimentaire Territorial qui se décline en 31 actions. Un fond de concours exceptionnel est mis en place en 2023 pour appuyer les projets des communes correspondant aux objectifs de ce PAT.</p> <p>En s'inscrivant dans cette démarche communautaire, la commune d'Anduze s'est dotée d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal afin de répondre à plusieurs enjeux : alimentaire, social, écologique et environnemental.</p> <p>Le PAT a été élaboré dans le cadre d'une démarche de développement territorial durable en adhérant et en signant la Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard portée par le Conseil Départemental. La commune d'Anduze souhaite encourager le développement économique local en valorisant et en favorisant les circuits courts. En travaillant avec les agriculteurs locaux, les restaurateurs et les commerçants, la commune cherche à renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire et à préserver les terres agricoles. A cet égard, la commune est engagée dans l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire communal et met en œuvre une veille foncière sur son territoire communal.</p> <p>Par ailleurs, le PAT a été conçu dans une perspective de lutte contre le changement climatique. En encourageant la production et la distribution locale d'aliments, la commune a cherché à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des aliments sur de longues distances. De plus, en favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, la commune a cherché à préserver la qualité des sols et</p>



	<p>de l'eau.</p> <p>Enfin, le PAT permet également de sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de l'agriculture. La mise en place de jardins partagés est un exemple de projet que la commune peut mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental (Convention et charte d'engagement) - PAT : Alès Agglomération - SAFER (veille foncière) - Terres de Liens (veille foncière et accompagnement à l'installation de nouveaux agriculteurs) - CIVAM - ADEAR <p>Partenaires financiers potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération (fond de concours)
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Signature de la convention en 2021 pour une durée de trois ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de jardins créés</p> <p>Nombre d'agriculteurs installés</p> <p>Nombre d'animations à destination du grand public</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les objectifs du PAT d'Anduze sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de l'agriculture locale - la stimulation de l'activité économique locale en favorisant et valorisant les circuits courts de proximité - le renforcement d'une dynamique territoriale vertueuse en favorisant la coopération entre les différents acteurs de l'alimentation - la création de liens sociaux et la sensibilisation au grand public d'une alimentation de qualité <p>A cet égard, la mise en PAT dans la commune d'Anduze permet à la fois d'encourager le dynamisme économique de la commune, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants par le biais d'installation de jardins partagés et en leur permettant l'accès à une alimentation locale de qualité, notamment en secteur QPV.</p>
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération n°2021-02-05 du 17 mars 2021 portant sur la convention de partenariat avec le département du Gard pour le déploiement du projet alimentaire territorial - Convention cadre de partenariat entre le Département du Gard et la Commune d'Anduze pour le déploiement du Prohet Alimentaire Territorial d'Anduze

FICHE ACTION N° A 6.02

EXTENSION DES JARDINS PARTAGÉS

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 06 : Maintenir et développer une offre de santé accessible et de qualité</p> <p>Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire</p>
Action nom	Extension des jardins partagés
Action n°	A 6.02
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Le développement des jardins communaux traduit l'engagement de la Ville en matière d'agriculture, d'environnement et d'alimentation. Dans un contexte de politique de la Ville, les jardins communaux sont également un vecteur de cohésion sociale et un soutien alimentaire aux plus précaires.</p> <p>Le développement des jardins communaux se déclinent en 3 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet n°1: Aménagement des jardins communaux existants d'une surface de 4700 m2 environ. - Projet n°2: Création de nouveaux jardins communaux au Plan des Molles, parcelle AK 734 - Projet transverse: animation, gouvernance
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <p>CIVAM Conseil Départemental du Gard</p> <p>partenaires financiers à discuter :</p> <p>GAL Pays des Cévennes Alès Agglomération (fond de concours)</p>
Dépenses (prévisionnel)	Coûts estimatif : 90 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	<p>Mars 2023 – Dépôt du dossier auprès du GAL</p> <p>2ème semestre 2023 – Réalisation des jardins</p>
Lien autres programmes et contrats	Fiche action également inscrite dans le contrat Bourg-Centre Occitanie de



territorialisés	la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de parcelles aménagés</p> <p>Nombre de nouveaux adhérents</p> <p>Nombre d'animations réalisées</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'extension et le développement des jardins partagés à Anduze va permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants. En effet, l'habitat dense et ancien du centre-ville ne leur permet pas d'avoir accès à des jardins individuels. La création de jardins partagés à Anduze permettra à une population vivant en appartement d'avoir accès à des parcelles pour pouvoir jardiner et profiter d'un espace extérieur. Si elles ne sont pas directement implantées en cœur de ville, elles seront rapidement accessibles à pied ou en vélo, notamment via les cheminements doux. Ces nouveaux jardins peuvent également participer à l'attractivité d'Anduze pour de potentiels nouveaux arrivants sur la commune. En effet, il sera possible de s'installer dans le cœur ancien de la ville, d'avoir accès aux services et commerces à pied mais également de pouvoir avoir un jardin (demande régulière des nouveaux arrivants sur le territoire).</p>

Annexes



Jardins communaux existants



Localisation des deux parcelles

FICHE ACTION N° A 6.03

FAVORISER L'INSTALLATION MÉDICALE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 06 : Maintenir et développer une offre de santé accessible et de qualité
Action nom	Favoriser l'installation médicale via la création d'un livret d'accueil à destination des professionnels de santé
Action n°	A 6.03
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>Le territoire de vie Santé d'Anduze est composé de 16 communes et représente 9819 habitants. Il est à ce jour classé en ZAC : Zone d'Action Complémentaire, et présente donc un certain niveau de fragilité notamment au regard de la présence d'un quartier politique de la ville et d'une forte proportion de personnes âgées. De plus, si la commune bénéficie de la présence de plusieurs médecins sur son territoire communal, une majorité d'entre eux est proche de la retraite et ne seront pas remplacés.</p> <p>Un des axes de la politique de santé locale consiste à favoriser l'exercice médical regroupé et coordonné. En ce sens, la commune est favorable à la création d'un établissement de santé pluri-professionnels, maison ou centre, et souhaite accompagner les professionnels de santé porteurs de projet.</p> <p>Un deuxième axe de la politique de santé locale vise à faciliter l'installation médicale en proposant aux futurs professionnels de santé des locaux répondant aux obligations techniques générales (accessibilité, stationnements, sécurité, maîtrise énergétique...) mais aussi aux recommandations propres aux pratiques professionnelles de santé (hygiène, risque infectieux, confidentialité...).</p> <p>La commune a identifié un bâtiment qui pourrait, après la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagement, être proposés aux professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Le bâtiment dit Maison Rose situé en entrée de ville, avenue du Pasteur Rollin : ce bâtiment accueille un logement de 91 m² qui pourrait être mis, après rénovation, à disposition du praticien. <p>Toutefois, à ce jour, aucun professionnel de santé sur le territoire communal ne souhaite intégrer ces démarches. Sans co-construction avec les professionnels de santé, un projet de MSP est difficile à mettre en place.</p> <p>A cet égard, la Commune d'Anduze souhaite mettre en place un livret d'accueil présentant les caractéristiques de la commune, les possibilités d'installation sur le territoire communal et le soutien de la mairie dans les démarches que pourraient entreprendre ces professionnels de santé.</p>
Partenaires	Partenaires techniques, à discuter :




	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ARS - Alès Agglomération - RESEDA - Maison des Aidants
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget communal
Calendrier	Réalisation du livret en 2023 Communication via ce support au fil de l'eau
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'installation de professionnels de santé est un enjeu fondamental pour la Commune d'Anduze, pour ses habitants, notamment en secteur QPV, et les habitants de son bassin de vie.</p> <p>De plus, le dynamisme résidentiel d'Anduze passe également par une offre de santé accessible et de qualité. En effet, la présence de médecins est devenue un critère majeur de l'attractivité des territoires.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° A 7.01

RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Orientation stratégique	Orientation stratégique 07 : Assurer de manière transversale la transition environnementale et la résilience du territoire
Action nom	Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux
Action n°	A 7.01
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Anduze
Description de l'action	<p>La commune d'Anduze a bénéficié d'un audit énergétique financé intégralement par la Banque des Territoires en 2022. Cette étude comporte un état des lieux, des scénarii d'interventions et de travaux et les résultats financiers attendus sur vingt bâtiments communaux.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Etat des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> •Collecte des informations •Visite et description des bâtiments et des équipements •Analyse globale des consommations réelles </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Bilan énergétique et préconisations</p> <ul style="list-style-type: none"> •Analyse détaillée des consommations •Modélisation énergétique vs consommations réelles •Analyse environnementale - GES •Préconisations d'améliorations </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; margin: 10px 0;"> <p>Programmes d'améliorations et analyse financière</p> <ul style="list-style-type: none"> •Actions classées selon leur nature (Enveloppe thermique, équipements, gestion, etc.) •Bouquets de travaux •Analyse financière des scénarios (TRI) </div> <p>Les bâtiments concernés par ces audits sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le gymnase - la mairie et sa médiathèque - école maternelle - école primaire - crèche (compétence Alès Agglomération) - cantine - foyer des jeunes - trésorerie - jardins de la filature - espace Pelico - Logements Beauregard - immeuble Perot - Maison des Cordeliers - Maison Bellot - Maison Rose

	<ul style="list-style-type: none"> - Temple - bâtiment de la Croix Rouge - Gare (bâtiment privé) - Gendarmerie - Maison Balmes <p>Plusieurs bâtiments font l'objet de projet de réhabilitation et sont intégrés aux plan d'action de la commune.</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique : Bureau d'étude Egis</p> <p>Partenaire financier : Banque des Territoires</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût estimatif : 55 560€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Étude financée à 100 % par la Banque des Territoires
Calendrier	Étude réalisée en avril 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action spécifique au programme « Petites Villes de Demain »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune d'Anduze possède de nombreux équipements en centre-ville mais ces derniers sont assez anciens et très énergivores. La réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments de la commune permet d'avoir un état des lieux précis afin d'envisager les travaux à réaliser, leur coût et d'imaginer un phasage de ces réhabilitations. L'existence de services et d'équipements sur la commune est un véritable facteur d'attractivité du territoire. La réhabilitation des différents équipements de la commune permet de maintenir l'équipement existant sur la commune mais également de l'améliorer et de favoriser l'accueil de nouvelles populations.</p>
Annexes	 <p><i>localisation des bâtiments publics concernés par l'étude</i></p>

Fiches-actions de La Grand'Combe :

Fiche-action n°LGC 1.01 : Réalisation d'une OPAH-RU

Fiche-action n°LGC 1.02 : Aides aux ravalements de façades (poursuite)

Fiche-action n°LGC 1.03 : Mettre en place le « permis de louer »

Fiche-action n°LGC 2.01 : Faire une signalétique des commerces du centre-ville

Fiche-action n°LGC 2.02 : Opération Pise 2030

Fiche-action n°LGC 3.01 : Aménagement de l'Esplanade Ferdinand Durand

Fiche-action n°LGC 4.01 : Arboux : aménagement de la « place des HLM »

Fiche-action n°LGC 4.02: Trescol : aménagement place Victor Hugo

Fiche-action n°LGC 4.03: Création de jardins pédagogiques et d'un espace public avec des bancs (vallée Ricard)

Fiche-action n°LGC 5.01 : Audit énergétique de six bâtiments publics

Fiche-action n°LGC 5.02 : Rénovation et mise aux normes de la mairie

Fiche-action n°LGC 5.03 : Rénovation du gymnase des Pelouses et des bâtiments communaux à proximité

Fiche-action n°LGC 5.04 : Création d'un jardin public avec des jeux pour enfants dans la cour de la médiathèque Germinal

Fiche-action n°LGC 6.01 : Création de jardins familiaux et pédagogiques à Trescol

FICHE ACTION N° LGC 1.01

RÉALISATION D'UNE OPAH-RU ET/OU DISPOSITIFS ANAH

Orientation stratégique	Restructurer le parc de logement dans un double but, d'apporter une aide pour une population fragilisée et de redonner de l'attractivité résidentielle à la Grand'Combe
Action nom	Réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) et/ou mise en œuvre des dispositifs ANAH : accompagnement financier et technique pour la rénovation du parc privé
Action n°	LGC 1.01
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (fiche-action transversale n°T01) a pour objectif de dresser un état des lieux de la situation de l'habitat privé sur un secteur identifié des trois communes PVD concernées : La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard.</p> <p>A l'issue de cette étude, les solutions/outils les plus pertinentes au regard du contexte local et des éléments identifiés dans le diagnostic sont recensés afin d'intervenir et d'agir pour une amélioration systémique et durable de l'habitat.</p> <p>Un engagement vers une convention d'OPAH/OPAH-RU sera alors déterminé, en fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle.</p> <p>L'OPAH vise la requalification de l'habitat privé ancien dégradé et/ou vacant. Elle apporte un accompagnement technique gratuit aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, ainsi que des aides financières, sous condition d'éligibilité.</p> <p>Le cas échéant et en cas d'absence d'action des propriétaires malgré ces aides incitatives, l'engagement des procédures coercitives, et une intervention publique forte devront permettre la requalification de plusieurs bâtiments et îlots.</p> <p>Au vu des enjeux et problématiques identifiés dans l'étude pré-opérationnelle, d'autres outils ou dispositifs de l'ANAH pourront être mobilisés.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : ANAH / Banque des Territoires / Conseil Départemental / CAUE / UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel à déterminer en fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle



Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer (ANAH / Alès Agglomération / commune de La Grand'Combe)
Calendrier	2024 : si validé, rédaction de la convention d'OPAH-RU 2024 : si validé, lancement de l'OPAH-RU pour une durée de 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action également inscrite dans le PLH (Programme Local de l'Habitat) d'Alès Agglomération pour La Grand'Combe et Saint-Jean du Gard
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - conclusions de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et positionnement des élus et partenaires - lancement de l'OPAH-RU - nombre de logements réhabilités - montant de travaux de réhabilitation - nombre de personnes accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La requalification de l'habitat privé ancien dégradé, voir vacant, permet d'améliorer des conditions d'habitat en centre-ville de tous les publics. La mise en valeur du patrimoine bâti contribue à améliorer la qualité de vie. Cette action aura donc pour objectif l'amélioration de l'attractivité résidentielle et l'attrait d'investisseurs privés.</p> <p>Le secteur d'OPAH-RU sera inclus dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT.</p>

FICHE ACTION N° LGC 1.02

AIDES AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES (POURSUITE)

Orientation stratégique	Restructurer le parc de logement dans un double but, d'apporter une aide pour une population fragilisée et de redonner de l'attractivité résidentielle à La Grand'Combe
Action nom	Poursuite de l'aide apportée aux particuliers pour le ravalement de façades pour les immeubles d'habitation
Action n°	LGC 1.02
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>La commune est engagée dans l'amélioration de l'état du parc de logements depuis de nombreuses années.</p> <p>En particulier, depuis le 17 février 2016, les propriétaires occupants peuvent bénéficier de subventions communales pour le ravalement de leurs façades, à condition qu'elles soient visibles du domaine public.</p> <p>En 2021, 05 particuliers ont été accompagnés financièrement par la commune pour un montant total de 3 811 euros ; en 2022, 12 particuliers ont bénéficié d'un total de 12 042 euros d'aides.</p> <p>L'objectif de cette action est de poursuivre en 2023 l'octroi d'aides financières dans les mêmes conditions.</p> <p>A partir de 2024 et la mise en place prévisionnelle d'une OPAH-RU (suite à l'étude pré-opérationnelle prévue en 2023 – action transversale n°T 01), ces aides pourront être intégrées dans un dispositif plus global d'aides à la réhabilitation de l'habitat.</p> <p>Conditions pour l'éligibilité : habitation ancienne, façades visibles de la rue dans la limite d'une surface de 100 m².</p> <p>Les montants alloués sont fixés selon les matériaux utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • façade peinte ou enduit monocouche : 7.62 €/m² • réfection totale d'un enduit ou pierres apparentes : 22.87 €/m²
Partenaires	- Alès Agglomération (compétence habitat) : sur les accusés de réception de la commune, un renvoi vers le service habitat d'Alès Agglomération a été ajouté en 2022 afin d'informer les propriétaires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel de dépenses (investissement) : 15 000 euros par an Nombre de dossiers espéré par an : entre 10 et 20 dossiers
Plan de financement prévisionnel / définitif	Auto-financement total de la commune
Calendrier	Tout au long de l'année 2023 Dispositif à revoir lors de la phase opérationnelle de l'OPAH-RU (prévisionnel : 2024)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Toute la commune est concernée, y compris les secteurs QPV (Quartier Politique de la Ville)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre de particuliers accompagnés financièrement - montant financier engagé par la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation de l'habitat est au cœur de la revitalisation du territoire. En particulier, les aides financières aux particuliers sont des actions avec effet levier pour améliorer les conditions et le cadre de vie. Un des critères d'éligibilité est la visibilité de la façade depuis le domaine public, ce qui garantit l'impact de cette action sur la revitalisation, en particulier en termes d'image de la commune.

FICHE ACTION N° LGC 1.03

PERMIS DE LOUER

Orientation stratégique	Restructurer le parc de logement dans un double but, d'apporter une aide pour une population fragilisée et de redonner de l'attractivité résidentielle à La Grand'Combe
Action nom	Mettre en place le « permis de louer »
Action n°	LGC 1.03
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>La commune est engagée dans l'amélioration de l'état du parc de logements depuis de nombreuses années (ex : mise en place d'aides aux propriétaires occupants pour le ravalement de leurs façades).</p> <p>Cependant, de nombreux logements sont loués dans des conditions d'habitat dangereuses pour les occupants (insalubrité, indécence, péril...). Le parc locatif privé représente une part importante des logements et se caractérise par un bâti ancien et dégradé.</p> <p>Afin d'inciter les propriétaires bailleurs à faire des travaux avant la mise en location, la commune souhaite mettre en place l'autorisation préalable de mise en location (ou « permis de louer »).</p> <p>L'objectif du « permis de louer » est d'enrayer la remise sur le marché de logements locatifs médiocres voire indignes, souvent loués à des ménages aux faibles ressources.</p> <p>Les « permis de louer » seront instruits en interne, par le pôle logement de la commune, qui sera chargé de la mise en œuvre et du suivi.</p>
Partenaires	Partenaire technique : Alès Agglomération (pour la délégation du « permis de louer »)
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses de fonctionnement uniquement
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	<p>2023 : délibération du conseil municipal de La Grand'Combe pour demander la délégation à Alès Agglomération</p> <p>2023 : délibération du conseil communautaire d'Alès Agglomération pour valider la délégation de la mise en œuvre et du suivi du « permis de louer » à la commune de La Grand'Combe</p> <p>2024 (minimum 6 mois après la délibération communautaire) : entrée en vigueur du « permis de louer »</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH d'Alès Agglomération Périmètre précis à définir, à priori il sera inclus dans les secteurs QPV (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'autorisations avec et sans réserves - Nature des autorisations avec réserves



	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des refus - Nombre de visites
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La lutte contre l'habitat indigne est au cœur des préoccupations de la commune de La Grand'Combe afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.</p> <p>En lien avec la mise en place d'une OPAH-RU (fiche-action n°LGC 01), l'entrée en vigueur du « permis de louer » permettra de renforcer les fonctions de centralité en améliorant la qualité du parc privé locatif de logements.</p>

FICHE ACTION N° LGC 2.01

Faire une signalétique des commerces du centre-ville

Orientation stratégique	Lancer un renouveau économique et social, en vue de favoriser la création d'emplois et de redynamiser la commune
Action nom	Faire une signalétique des commerces du centre-ville afin d'améliorer la visibilité du linéaire commercial
Action n°	LGC 2.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>Actuellement, il y a peu de signalétique pour repérer les différents commerces du centre-ville.</p> <p>La commune, avec l'UCIA du Pays Grand'Combien, souhaite les rendre plus visible et donc plus attractif en créant une signalétique pour tous les commerces du centre-ville.</p> <p>Afin d'éviter que cette signalétique soit obsolète très rapidement, il s'agirait de diriger les usagers vers des « types » de commerce (exemple : boulangerie), plutôt que de citer les noms des enseignes.</p> <p>La première étape de ce projet est donc de recenser tous les commerces de La Grand'Combe.</p> <p>Un partenariat avec les associations du territoire a été envisagé afin de créer cette signalétique avec de la main d'œuvre locale (association d'insertion par exemple) et des matériaux durables.</p>
Partenaires	<p>UCIA (Union des Commerçants, Industriels et Artisans) du Pays Grand'Combien : initiative du projet</p> <p>CCI (Chambre de commerce et d'industrie) : partenaire technique</p> <p>Associations d'insertion par l'emploi du territoire : partenaire possible pour la réalisation des supports de signalétique</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel (investissement) : 3 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement de la commune
Calendrier	<p>Réflexions sur le projet (quel type de panneaux ? Quel type de matériaux ? Quelle actualisation avec le changement de commerces ?) : en cours (2023)</p> <p>Réalisation : 2024-2025 (en suspens avec la mise en sommeil de l'UCIA)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Localisation fait partie du secteur « QPV » (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- élaboration d'une charte de signalétique

	- réalisation de la signalétique des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire une signalétique des commerces permettra de les rendre plus visibles, mais aussi de rendre plus attractif le centre-ville de manière globale (qui fait évidemment partie du secteur d'intervention prioritaire de l'ORT). Cela va donc permettre de renforcer les fonctions de centralité afin de proposer aux habitants et usagers une diversité de commerces.

FICHE ACTION N° LGC 2.02

Opération Pise 2030

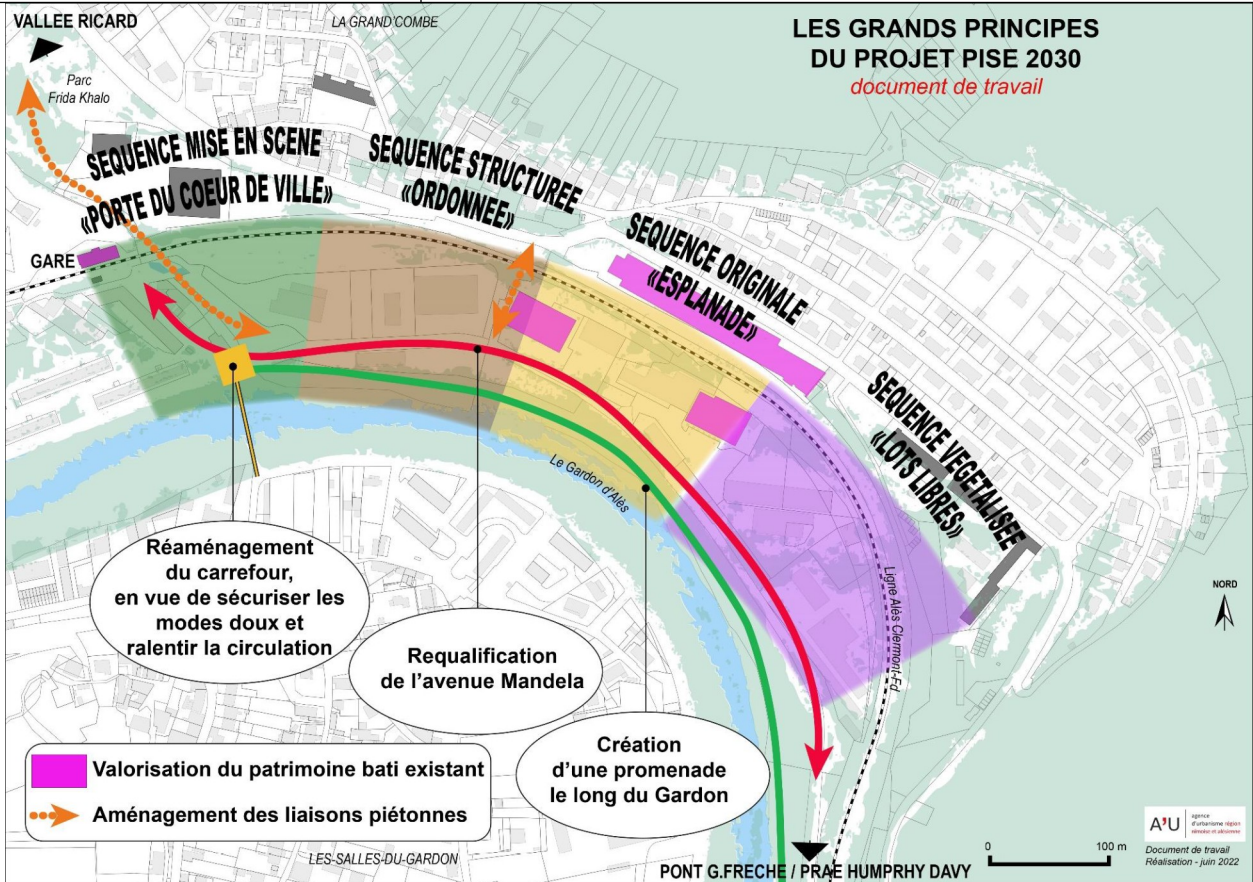
Orientation stratégique	<p>Lancer un renouveau économique et social, en vue de favoriser la création d'emplois et de redynamiser la commune</p> <p>Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens</p>
Action nom	Opération Pise 2030
Action n°	LGC 2.02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>Le quartier de La Pise, ancienne zone artisanale et industrielle, est devenu une nouvelle entrée de ville, depuis la création du pont G. Frêche en 2020. Il assure la nouvelle liaison entre le centre-ville et le parc régional d'activités Humphry Davy. Les bâtiments de ce quartier sont anciens, vétustes et insalubres, mais certains constituent un patrimoine industriel à valoriser.</p> <p>L'objectif à l'horizon 2030 est la venue de nouveaux habitants au sein de la commune grâce à un dynamisme économique retrouvé et la création d'emplois au sein du nouveau quartier de la Pise.</p> <p>Le projet de requalification de la Pise se décompose donc en plusieurs parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acquisition (via préemption) puis réhabilitation ou démolition de bâtiments en vue d'installations d'entreprises, 2. Requalification de l'avenue N. Mandela et création de voies douces (piétons, cyclistes), 3. Traitement de la rue des Tuileries en tant que seuil du cœur de ville : démolitions de constructions en zone d'aléas fort, amélioration du talus paysager et mise en valeur de la résurgence du ruisseau couvert, 4. Requalification des espaces publics : création d'une grande place (« esplanade des possibles ») pour des pratiques associatives et mise à profit du patrimoine bâti
Partenaires	<p>Étude urbaine préalable - quartier de la Pise (réalisée par l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne, financée par Alès Agglomération)</p> <p>Société Publique Locale SPL 30/Territoire 30 mandatée par la commune pour l'aider à impulser la mutation du quartier et avoir des perspectives opérationnelles éclairantes sur l'avenir de ce site et plus immédiatement,</p>



	pour réaménager l'avenue Nelson Mandela, qui longe le quartier.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>1. Acquisition puis rénovation ou démolition : dépenses prévisionnelles de 200 000 € HT</p> <p>2. Requalification de l'avenue Nelson Mandela : budget prévisionnel de 800 000 € HT (mission confiée à la SPL30)</p> <p>3. Traitement de la rue des Tuileries : non défini</p> <p>4. Requalification des espaces publics : non défini</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non défini
Calendrier	<p>Phase 1 : diagnostic du site et schéma d'aménagement (Agence d'urbanisme, réalisée)</p> <p>Phase 2-a : définition et mise au point des conditions de réalisation (SPL30, en cours) Bilan financier prévisionnel d'aménagement, évaluation des budgets, modalités de montage opérationnel et juridique, planning opérationnel prévisionnel</p> <p>Phase 2-b : lancement d'un Accord-cadre de MOE (SPL30, en cours) 1ère mission de la MOE urbaine : requalification de l'avenue N. Mandela (priorité politique en 2023)</p> <p>Phase 2-c : acquisitions, démolitions de certains bâtiments, en cohérence avec le schéma d'aménagement (commune)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite dans le CRRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Retours positifs des habitants sur la qualité de l'entrée de ville de la Pise : espaces publics, voirie, aménagement paysager... - Distance de voies douces créée, en lien avec la requalification de l'avenue Nelson Mandela - Nombre d'emplois créés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La requalification du quartier de Pise va renforcer les fonctions de centralité de La Grand'Combe, en créant une entrée de ville attractive et accueillante, des pôles d'emploi, en transformant les espaces publics et les voiries (intégration de la nature en ville, création de voies pour les modes actifs)...</p> <p>La quasi-totalité du projet fait partie du secteur d'intervention prioritaire de l'ORT, car il va contribuer à la revitalisation du centre-ville. La réouverture de passages vont permettre de renforcer les liaisons entre la Pise et le centre-ville, notamment piétonnes et cyclables.</p>
Annexes	Cartes des scénarios d'aménagement (étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne, financée par Alès

LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET PISE 2030

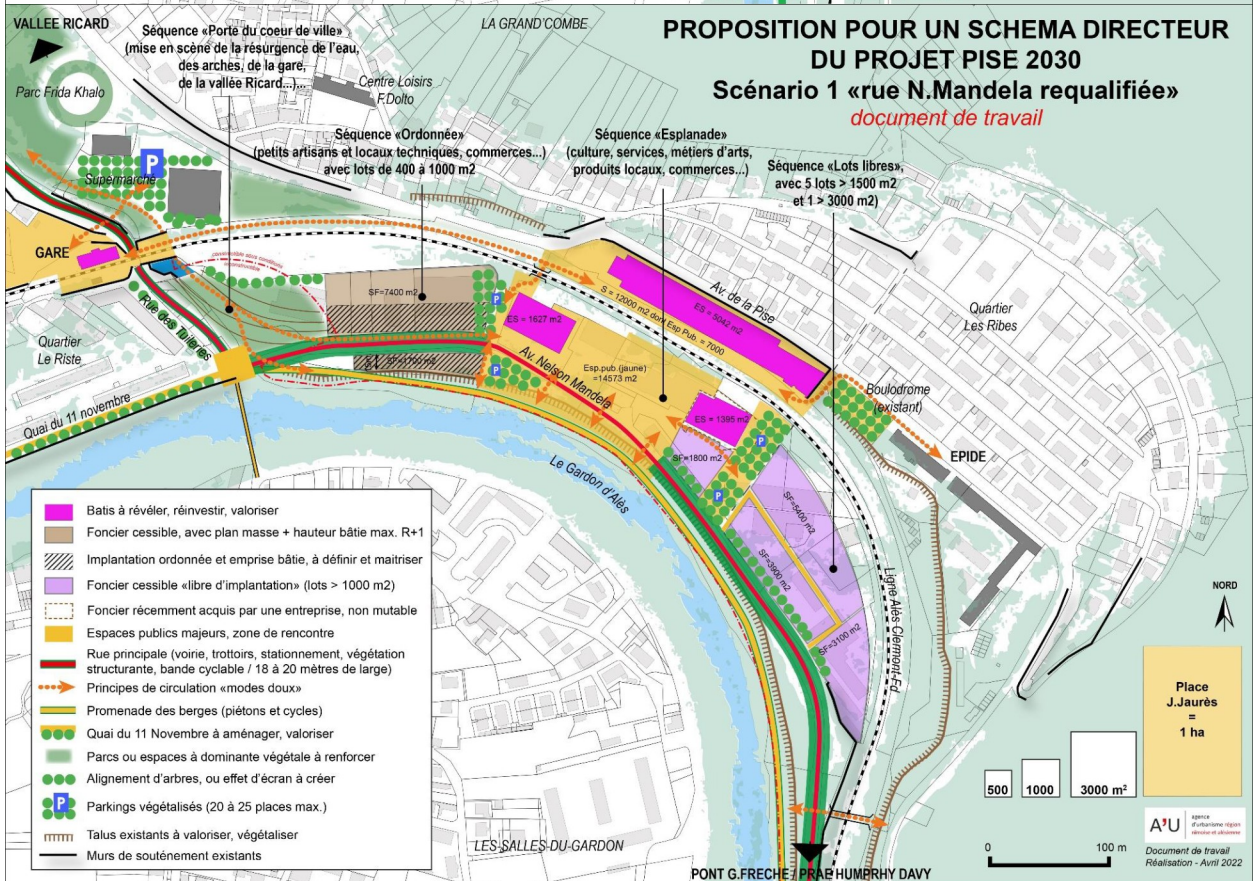
document de travail



PROPOSITION POUR UN SCHEMA DIRECTEUR DU PROJET PISE 2030

Scénario 1 «rue N.Mandela requalifiée»

document de travail



FICHE ACTION N° LGC 3.01

AMÉNAGEMENT ESPLANADE F. DURAND

Orientation stratégique	<p>Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens</p> <p>Améliorer l'espace public, pour des lieux plus conviviaux, fédérateurs, attrayants et confortables</p>
Action nom	Aménagement de l'Esplanade Ferdinand Durand (centre-ville)
Action n°	LGC 3.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>L'Esplanade Ferdinand Durand se situe à l'articulation entre le centre-ville et la vallée Ricard.</p> <p>Actuellement, des places de stationnement permettent aux habitants et usagers de se rendre facilement à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (proximité immédiate, moins de 50 mètres), à quelques commerces le long de la RD 297 (dans le prolongement de la rue de la Clède) et également des services et commerces du centre-ville de La Grand'Combe.</p> <p>En effet, cet espace est particulièrement stratégique grâce à son positionnement (300 mètres de la place Jean Jaurès soit environ 5 min à pied) et aussi à sa surface (6 500 m² environ).</p> <p>Le projet est donc de réaménager cette place stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • matérialiser les places de stationnement afin d'optimiser les capacités, notamment les jours de marché, • végétaliser la place en plantant des arbres et en valorisant les existants, • ajouter du mobilier urbain pour créer un espace de vie, dans la continuité du parc Frida Kahlo au Sud, et de manière globale dans la future coulée verte de la vallée Ricard.
Partenaires	<p>Partenaires techniques, à associer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAUE / Agence Technique Départementale - Agence d'urbanisme région Nîmoise et Alésienne - État - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	<p>2023-2024 : études</p> <p>2025-2026 : réalisation des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet en secteur QPV (Quartier Politique de la Ville)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux - retours qualitatifs sur les aménagements de l'espace public - capacité à accueillir des évènements
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement de cette esplanade stratégique est un levier de revitalisation du centre-ville de La Grand'Combe. En plein cœur du secteur prioritaire d'intervention de l'ORT, ce projet permettra la revalorisation de cet espace public et donc de renforcer l'attractivité du centre-ville.</p> <p>En améliorant également la signalétique aux abords, cela permettrait d'apaiser les circulations automobiles dans le centre-ville.</p>

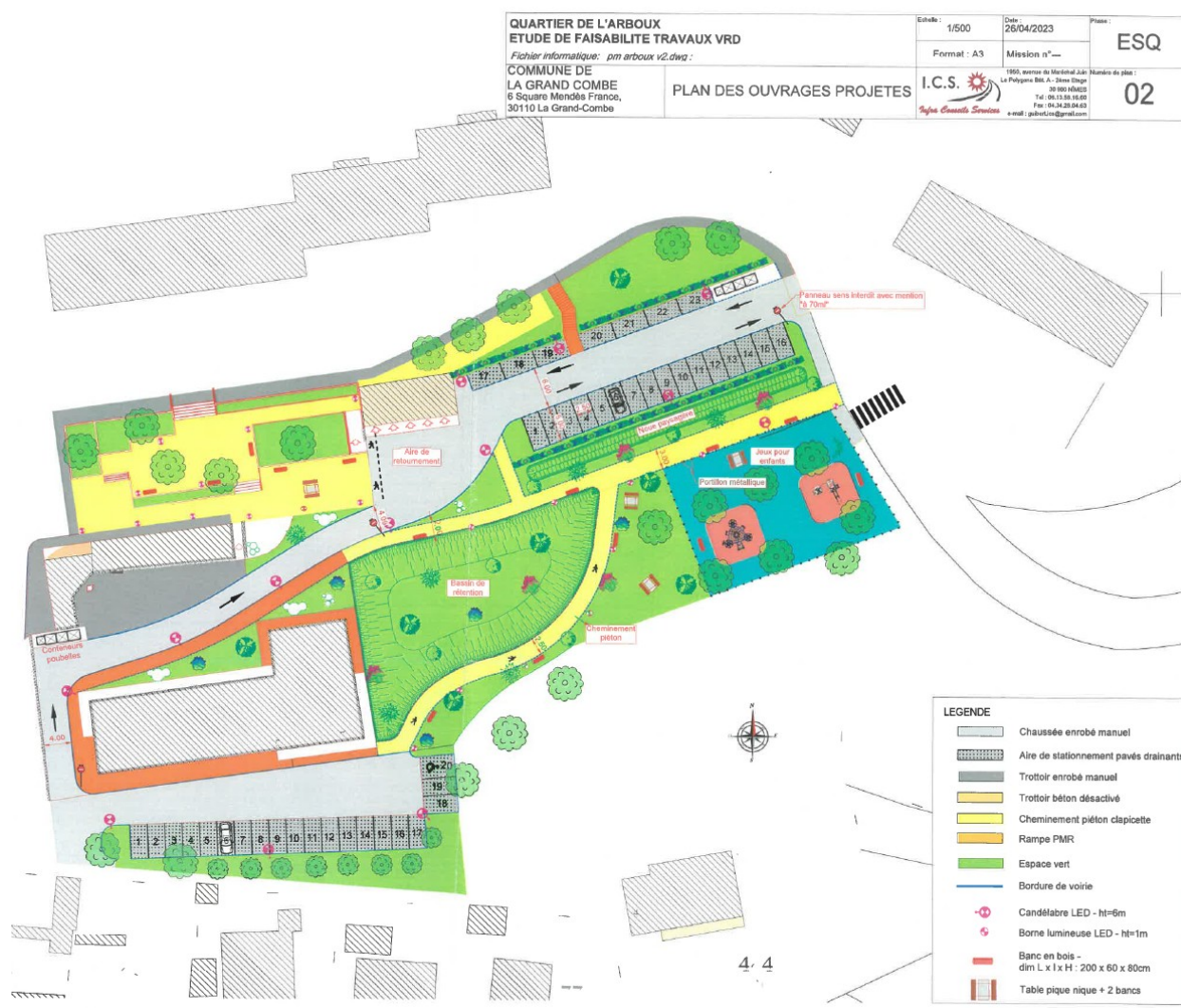
FICHE ACTION N° LGC 4.01

Arboux : aménagement de la « place des HLM »

Orientation stratégique	<p>Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens</p> <p>Améliorer l'espace public, pour des lieux plus conviviaux, fédérateurs, attrayants et confortables</p>
Action nom	Arboux : aménagement urbain et paysager « place des HLM »
Action n°	LGC 4.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>La commune souhaite requalifier la « place des HLM » du quartier de l'Arboux, qui jouxte le Nord du centre-ville, en créant un aménagement urbain et paysager. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants par la rénovation de cette place, intégrant un cheminement sécurisé, la pose de mobiliers urbains (bancs), une amélioration de l'espace dédié aux enfants (aire de jeux) et la création d'un parking afin de mettre fin au « stationnement ventouse ».</p> <p>Cette place se situe au cœur de grands ensembles construits dans les années 1960-1970, au sein du Quartier Politique de la Ville (QPV) centre-ville-Arboux. Au-delà de la rénovation des logements engagée depuis quelques années, l'objectif est aujourd'hui l'aménagement des espaces publics. Un enjeu essentiel est le désenclavement du quartier en le rendant visible, accessible afin de favoriser la connexion aux quartiers périphériques. Il conviendra également de prendre en compte les enjeux de transition écologique, en renforçant la dimension végétale pour lutter contre les îlots de chaleur et pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.</p>
Partenaires	- étude préalable réalisée en 2021 par l'ATD (Agence Technique Départementale) du Gard : état des lieux, principes d'aménagement, plan prévisionnel de financement...
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel de l'opération : 800 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental du Gard : <ul style="list-style-type: none"> ◦ contrat territorial ◦ désimperméabilisation : 30 % • État (DETR, DSIL) • Agence de l'eau (appel à projets « désimperméabilisation des sols »)
Calendrier	Réalisation des travaux : 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRRTE Projet en secteur QPV (Quartier Politique de la Ville)



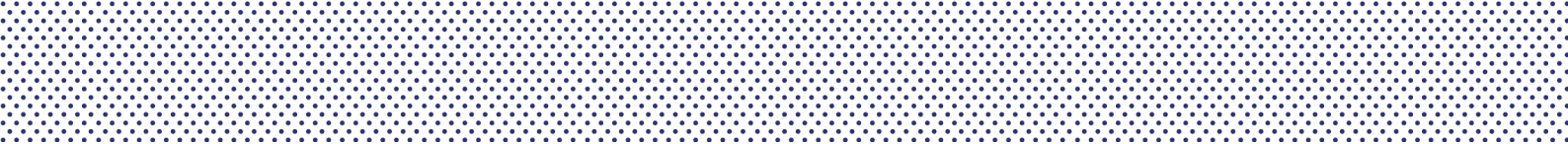
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation des travaux - retours qualitatifs sur les aménagements de l'espace public - capacité à accueillir des événements
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de cette place, à proximité du centre-ville, va participer à la revitalisation du territoire. Le cadre de vie des habitants de ce quartier sera amélioré, en complément des actions sur la rénovation de l'habitat (parc privé et parc social). Situé dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT, la requalification de cet espace public a pour objectif de le rendre plus convivial, plus attractif et plus agréable.
Annexe	Plan d'aménagement prévisionnel de la place de l'Arboux (version d'avril 2023)



FICHE ACTION N° LGC 4.02

TRESCOL : AMÉNAGEMENT PLACE VICTOR HUGO

Orientation stratégique	<p>Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens</p> <p>Améliorer l'espace public, pour des lieux plus conviviaux, fédérateurs, attractifs et confortables</p>
Action nom	Trescol : aménagement place Victor Hugo (temple)
Action n°	LGC 4.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>L'aménagement plus qualitatif et harmonieux de la place Victor Hugo à Trescol en fera un lieu plus convivial, lieu de vie pour tous les habitants. Aujourd'hui essentiellement occupée par un parking, cette place n'est pas structurée pour accueillir de manière agréable les piétons. Elle possède néanmoins déjà de nombreux atouts : position centrale dans le quartier, nombreux arbres (ombre), qualité architecturale du temple, accessibilité routière et piétonne...</p> <p>La rénovation et la modernisation de cet espace sont donc nécessaires pour mettre en valeur ces atouts, et améliorer le cadre de vie. Le devenir du temple de Trescol devra également être intégré dans le projet (problème de structure).</p>
Partenaires	- étude préalable réalisée en 2021 par l'Agence Technique Départementale du Gard (état des lieux, principes d'aménagement, plan prévisionnel de financement...)
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant total de l'opération (prévisionnel – source ATD 2021) : 627 600 € HT (hors réseaux)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat territorial (Conseil Départemental du Gard) • DETR, DSIL (État) • Appel à projets « désimperméabilisation des sols » (Agence de l'eau)
Calendrier	2024-2026 : recrutement de la maîtrise d'œuvre (marché public) puis réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRRTE Projet en secteur QPV (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- réalisation des travaux</p> <p>- retours qualitatifs sur les aménagements de l'espace public</p> <p>- capacité à accueillir des événements</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de cette place, autrefois fortement fréquentée, participera à l'amélioration du cadre de vie, à la création d'un tissu urbain renforcé et à la possibilité d'organisation de manifestations festives occasionnelles.



	<p>La requalification de cet espace permettra également de renforcer le caractère résidentiel du hameau de Trescol, secteur prioritaire d'intervention de l'ORT en termes d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.</p>
--	---

FICHE ACTION N° LGC 4.03

Création de jardins pédagogiques (vallée Ricard)

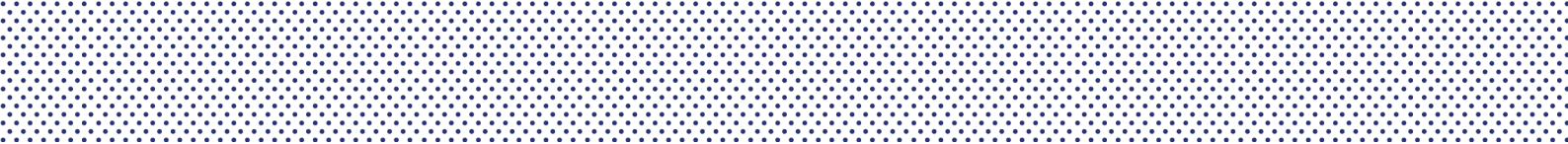
Orientation stratégique	<p>Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens</p> <p>Améliorer l'espace public, pour des lieux plus conviviaux, fédérateurs, attrayants et confortables</p>
Action nom	Création de jardins pédagogiques et d'un espace public avec des bancs (vallée Ricard)
Action n°	LGC 04.03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>Le projet de jardins pédagogiques a été souhaité par la mairie de La Grand'Combe, en étroite collaboration avec les établissements scolaires du territoire (2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires publiques + 1 école maternelle et 1 école élémentaire privée).</p> <p>Une parcelle communale de 300 m² va permettre la création de jardins pédagogiques pour les écoles du territoire, afin de sensibiliser les élèves au lien avec la nature et ainsi comprendre les cycles du vivant.</p> <p>En associant des personnes âgées volontaires, l'objectif sera de créer un lieu intergénérationnel, où l'expérience sera partagée. La vocation interculturelle est également importante pour permettre à chacun de profiter de ce lieu de vie.</p> <p>Des tables et chaises seront installées à proximité, avec plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les élèves : en lien avec les jardins pédagogiques mais aussi pour permettre des classes « hors les murs » ; • pour les habitants, touristes, usagers : pique-nique, lieu de rencontre... <p>Toujours dans un objectif de sensibilisation des élèves, la cabane sera équipée de gouttières afin de récupérer l'eau de pluie.</p> <p>La gestion sera assurée par un directeur d'une école de La Grand'Combe, ce qui montre bien l'engagement fort des partenaires et le besoin avéré de ce projet.</p>
Partenaires	<p>Partenaires locaux et usagers des jardins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • écoles maternelles et élémentaires du centre-ville • centre social de La Grand'Combe
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses d'investissement : 15 000 euros HT (terrassment, apport de terre végétale, clôture, cabane en fabrication locale avec récupération d'eau...)</p> <p>Dépenses de fonctionnement : mobilisation des services techniques (pose de la clôture, dalle...)</p>

	Apports non financiers : foncier de 300 m ²
Plan de financement prévisionnel / définitif	Pas de recette
Calendrier	Concertation avec les établissements scolaires depuis plusieurs années 2023 : réalisation des travaux (objectif de livraison : juin 2023)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PAT (Projet Alimentaire Territorial) d'Alès Agglomération Localisation fait partie du secteur « QPV » (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'élèves ou de classes qui utilisent les jardins - Nombre d'évènements de sensibilisation du grand public, des élèves, etc
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action fait partie du secteur d'intervention prioritaire de l'ORT, s'intégrant dans un objectif plus global de transformer la vallée Ricard en « coulée verte ». Ces espaces verts se situent à proximité immédiate du centre-ville et notamment des établissements scolaires et du centre social. Avec le parc F. Kahlo, ce projet va renforcer le rôle de centralité en permettant aux habitants et usagers du centre-ville d'accéder rapidement à des espaces de verdure et des lieux de vie renforçant le lien social.

FICHE ACTION N° LGC 5.01

Audit énergétique de six bâtiments publics

Orientation stratégique	Optimiser les équipements publics existants du centre-ville élargi et maintenir l'offre de soins de santé
Action nom	Audit énergétique de six bâtiments publics
Action n°	LGC 5.01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>Pour planifier de manière optimale la rénovation énergétique des bâtiments publics, la commune de La Grand'Combe a décidé d'engager un audit énergétique de six bâtiments publics.</p> <p>Les bâtiments concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de Ville (centre-ville) • École Jules Ferry (centre-ville) • École Anatole France (centre-ville) • Groupe scolaire Victor Hugo/Florian (Trescol) • Centre de loisirs Dolto • Maison des Solidarités (centre-ville) <p>Après le traitement des données de chaque bâtiment, le bureau d'études proposera des programmes de travaux cohérents et des plans de financement.</p> <p>Cet audit énergétique va permettre de prioriser la rénovation énergétique de ces bâtiments dans le temps, en fonction des budgets.</p>
Partenaires	Partenaire technique : SMEG
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de la mission confiée au bureau d'études SERGIE pour les six bâtiments : 26 325 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Auto-financement de l'audit énergétique par la commune Recherche de subvention à venir pour les travaux
Calendrier	Notification du marché au bureau d'études SERGIE en novembre 2022 Début de la mission en février 2023 Rendu du rapport et des livrables courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	5 bâtiments sur 6 font partie du secteur « QPV » (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation de l'audit énergétique - Lancement des travaux de rénovation énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation énergétique des bâtiments publics est un axe prioritaire d'action des collectivités dans le cadre de la revitalisation de leur territoire. Cet audit énergétique va donc contribuer à une stratégie globale de



	<p>rénovation du parc public de la commune : économiser de l'énergie, améliorer le confort d'hiver et d'été dans les bâtiments publics (y compris les écoles)...</p> <p>5 bâtiments sur 6 font partie du secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire.</p>
--	---

FICHE ACTION N° LGC 5.02

RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE

Orientation stratégique	Optimiser les équipements publics existants du centre-ville élargi et maintenir l'offre de soins de santé
Action nom	Rénovation et mise aux normes de la mairie (ascenseur, toiture)
Action n°	LGC 5.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Grand'Combe
Description de l'action	<p>La Mairie est la « maison commune » des habitants Grand'Combiens. Elle accueille les élus, les services municipaux et les administrés de la ville.</p> <p>Bâtiment ancien, elle fait partie du patrimoine communal et doit bénéficier d'opérations de rénovation et de mises aux normes. Sa toiture, comme celle du bâtiment attenant, est fortement dégradée et doit être révisée.</p> <p>Le bâtiment annexe de la Mairie abrite le secrétariat des services techniques municipaux et le service urbanisme.</p> <p>La qualité d'accueil du bâtiment annexe doit être optimisée par l'installation d'un nouveau système de chauffage, par le remplacement des menuiseries et la réfection de la toiture.</p> <p>Afin de répondre à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, il est nécessaire d'installer un ascenseur au sein de la mairie.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État - Ademe (partie « études ») - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en accessibilité (ascenseur) : 120 000 € • rénovation énergétique (audit en cours par le bureau d'études SERGIE)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DETR/DSIL (État) • Fonds vert (État) • Contrat territorial (Conseil Départemental du Gard)
Calendrier	<p>2023 : audit énergétique des bâtiments publics</p> <p>2024-2026 : travaux envisagés</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRRTE Projet en secteur QPV (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux - performance énergétique des bâtiments après travaux
Conséquence sur la fonction de	Au cœur du centre-ville et donc du secteur d'intervention prioritaire de



centralité

l'ORT, la mairie est un équipement public structurant. L'amélioration du patrimoine public immobilier, et notamment la mise en accessibilité, permettrait à toute personne, sans distinction, de pouvoir accéder aux services de la Mairie, d'y circuler et de recevoir les informations qui y sont diffusées.

La rénovation énergétique de ce bâtiment, en particulier la toiture, permettrait également de réaliser des économies d'énergie.

Ce projet global de rénovation d'équipement public permettrait donc de renforcer les fonctions de centralité de la commune, et plus particulièrement du centre-ville.

FICHE ACTION N° LGC 5.03

RÉNOVATION DU GYMNASÉ DES PELOUSES

Orientation stratégique	Optimiser les équipements publics existants du centre-ville élargi et maintenir l'offre de soins de santé
Action nom	Rénovation du gymnase des Pelouses (rénovation toiture, sol et remplacement menuiseries) et des bâtiments communaux à proximité
Action n°	LGC 5.03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>L'objectif global de ce projet serait de créer un « pôle culturel et sportif ». Le développement des activités sportives et culturelles proposées pourrait permettre de créer un lieu de vie, en valorisant la cour intérieure de ces bâtiments.</p> <p>Le gymnase des Pelouses fait partie d'un ensemble de bâtiments communaux (parcelle AS 311). Ces bâtiments sont des passoires énergétiques (pas d'isolation). Le gymnase est occupé essentiellement pour des activités de gymnastique et de danse par les écoles (dont un collège) et les associations.</p> <p>La rénovation globale de ces bâtiments permettrait d'une part de garder ces bâtiments fonctionnels (et éventuellement accueillir de nouvelles associations dans les parties sous-utilisées) et d'autre part de faire des économies d'énergie significatives.</p> <p>Dans un premier temps, un audit énergétique de tous les bâtiments devra être réalisé pour identifier les travaux nécessaires (phasage possible au vu de la surface des bâtiments et des coûts potentiels).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental du Gard (accueil de collégiens pour des activités sportives) - Alès Agglomération - Services de l'État - Ademe
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Travaux de rénovation des bâtiments en plusieurs phases :</p> <p>Phase 1 : Rénovation globale du gymnase (toiture, isolation) Prévisionnel : 500 000 € HT environ (Devis de 89 945 € HT pour la rénovation de la toiture uniquement)</p> <p>Phase 2 : Rénovation des bâtiments communaux à proximité pour accueillir de nouvelles associations Budget non défini</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DETR/DSIL (État) • Fonds vert (État) • Dotation spécifique du Conseil Départemental du Gard pour les équipements publics utilisés par des collégiens (en complément du contrat territorial) • Fonds Ademe (partie études uniquement)
Calendrier	<p>Prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études énergétiques de tous les bâtiments à réaliser (2023-2024) - phasage des travaux (2024-2026)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action également inscrite dans le CRRTE Projet en secteur QPV (Quartier Politique de la Ville)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - performance énergétique des bâtiments après travaux - € investis - nouvelles activités sportives ou culturelles proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réhabilitation globale du gymnase et des bâtiments communaux, à vocation sportive et associative, permettra de renforcer la centralité. Situé à proximité immédiate du centre-ville, ces bâtiments sont utilisés par de nombreuses personnes (scolaires dont collégiens, associations...) et permettent donc à la population de s'épanouir, se divertir...</p> <p>De plus, ce projet se situe dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT, étant donné que le renforcement du pôle sportif et associatif des Pelouses participe à la revitalisation du centre-ville.</p>

FICHE ACTION N° LGC 5.04

Création d'un jardin public dans la cour de la médiathèque

Orientation stratégique	Améliorer l'espace public, pour des lieux plus conviviaux, fédérateurs, attrayants et confortables
Action nom	Création d'un jardin public avec des jeux pour enfants dans la cour de la médiathèque Germinal
Action n°	LGC 5.04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>La médiathèque est située au cœur du centre-ville, à proximité immédiate de la place Jean Jaurès.</p> <p>L'entrée est aujourd'hui située rue de la République.</p> <p>L'objectif du projet est d'aménager la cour à l'arrière de la médiathèque, et donc d'y déplacer également son entrée pour la rendre plus attractive.</p> <p>Pour élargir la cour arrière de la médiathèque et l'ouvrir vers le centre-ville (vers la mairie), il est prévu de démolir un bâtiment, accueillant aujourd'hui une association de peinture et un club sportif. Cela permettrait d'agrandir l'espace disponible (à terme, environ 800 m²). Le relogement de ces associations est à prévoir avant la réalisation de cet aménagement.</p> <p>Le projet est donc de valoriser cette cour en la transformant en jardin public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fermer la place à la circulation automobile afin de la rendre totalement piétonne, • végétaliser afin d'offrir un coin de nature dans le centre-ville, • créer un petit amphithéâtre pour profiter de ce cadre urbain et naturel et des activités proposées par la médiathèque (lectures, concerts, spectacles...) ou pour toutes initiatives, • voire créer d'autres usages, à déterminer avec les habitants et usagers.
Partenaires	Partenaires techniques, à associer : - CAUE / Agence Technique Départementale - Agence d'urbanisme région Nîmoise et Alésienne - État - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	2023-2024 : études 2025-2026 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet en secteur QPV (Quartier Politique de la Ville)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation des travaux

	<ul style="list-style-type: none"> - retours qualitatifs sur les aménagements - nombre d'adhérents à la médiathèque - nombre d'évènements organisés
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création d'un nouvel espace public, de type « jardin », va permettre un accès facilité à un espace de nature aux habitants et usagers du centre-ville. Cet aménagement va également favoriser un accès plus large à la culture à de nombreux citoyens, habitants de la commune et des alentours.</p> <p>Ainsi, au cœur du secteur prioritaire d'intervention de l'ORT, ce projet va renforcer les fonctions de centralité de la commune.</p>

FICHE ACTION N° LGC 6.01

Création de jardins familiaux et pédagogiques à Trescol

Orientation stratégique	Adapter et améliorer le cadre de vie pour accompagner et garantir la réussite des projets visant le renouveau économique et social, et la rénovation du parc de logements anciens Améliorer l'espace public, pour des lieux plus conviviaux, fédérateurs, attrayants et confortables
Action nom	Création de jardins familiaux et pédagogiques à Trescol
Action n°	LGC 6.01
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de La Grand'Combe
Description de l'action	<p>La création de jardins familiaux et pédagogiques répond à un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer, notamment aux habitants qui n'ont pas de jardin, d'avoir accès à une parcelle de terrain qu'ils peuvent cultiver librement, ou simplement pour profiter de l'extérieur - favoriser le lien social et la mixité ; en particulier, la vocation pédagogique de ces jardins pourra également renforcer les liens intergénérationnels, déjà amorcés avec la présence d'une école maternelle et élémentaire <p>Ce projet est situé à Trescol, hameau qui a une vocation majoritairement résidentielle. L'accès à un jardin sera facilité, aussi bien pour les habitants du « vieux Trescol » (parc privé, bâti ancien et dense) que ceux du parc social (logements locatifs sociaux).</p> <p>Ce projet fait suite à la démolition de logements locatifs sociaux par Habitat du Gard (environ 60), en raison du nombre trop important de logements sociaux (déclin du nombre d'habitants) et du caractère inondable du quartier (PPRI du Gardon d'Alès).</p> <p>La surface des jardins pédagogiques serait d'environ 100 m², compris dans une parcelle de minimum 1 000 m² (espace laissé libre suite à la démolition d'un immeuble), soit près de 900 m² de jardins familiaux à destination des habitants, de Trescol mais aussi du centre-ville.</p>
Partenaires	<p>- accompagnement au montage de projet (si nécessaire) : CIVAM du Gard (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)</p> <p>Partenaire financier éventuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GAL des Cévennes au Rhône / programme LEADER
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Préparation du terrain (démolition des logements, terrassement, apport de terre végétale) : pris en charge par Habitat du Gard</p> <p>Coût prévisionnel pour la commune non déterminé (cabane pour outils, clôtures, aménagement des jardins...)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements LEADER intermédiés par le GAL des Cévennes au Rhône (programmation 2023-2027) :</p> <p>→ Fiche-action n°3 « Améliorer le bien vivre sur le territoire et favoriser le</p>



	<p>faire ensemble » → Objectif opérationnel n°1 « Permettre une vie locale active en milieu rural via le développement d'espaces collectifs » → Sous-objectif 1.2 : « Création et développement de jardins partagés » A demander à partir de mars 2023 (début de la nouvelle programmation)</p> <p>Fonds de concours exceptionnel dans le cadre du PAT d'Alès Agglomération (courant d'année 2023)</p>
Calendrier	<p>En attente de la démolition des immeubles d'Habitat du Gard (date non déterminée mais les logements sont vides) Réalisation des travaux (prévisionnel) : 2023-2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PAT (Projet Alimentaire Territorial) d'Alès Agglomération Localisation fait partie du secteur « QPV » (Quartier Politique de la Ville)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages bénéficiaires - Nombre d'élèves ou de classes qui utilisent les jardins - Nombre d'évènements de sensibilisation du grand public, des élèves, etc
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création de jardins familiaux au bord du Gardon, à la place des immeubles de logements locatifs sociaux démolis, va permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants.</p> <p>Cela permettra également d'affirmer la vocation résidentielle du hameau de Trescol, complémentaire au centre-ville (environ 1,5 km, relié par une piste modes doux).</p> <p>De manière globale, ces jardins familiaux permettront d'améliorer le cadre de vie et donc l'image de la commune de La Grand'Combe.</p> <p>Ce secteur dit « HLM de Trescol » fait partie du secteur d'intervention de l'ORT, au vu des enjeux forts (démolition de logements sociaux + création de jardins familiaux).</p>

Fiches-actions de Saint-Hilaire de Brethmas :

Fiche-action n°SHB 1.01 : Réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain)

Fiche-action n°SHB 1.02 : Création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard

Fiche-action n°SHB 2.01 : Requalification des abords à la Jasse de Bernard

Fiche-action n°SHB 3.01 : Devenir la ville du 1/4h : création de voies cyclables rapides

Fiche-action n°SHB 3.02 : Aménagement de voies douces – rue de la Burguerine

Fiche-action n°SHB 3.03 : Favoriser le covoiturage en aménageant les parkings des écoles

Fiche-action n°SHB 4.01 : Requalification de la place E Daufès (centre-ancien)

Fiche-action n°SHB 4.02 : Création de sentiers historiques et géologiques

Fiche-action n°SHB 5.01 : Rénovation énergétique et extension de l'école ROUCAUTE

Fiche-action n°SHB 5.02 : Rénovation thermique du bâtiment communal "La Poste"

Fiche-action n°SHB 5.03 : Création d'une aire de jeux inclusive, des jeux pour enfants porteurs de handicaps

Fiche-action n°SHB 6.01 : Création d'un centre de santé (réhabilitation de l'ancienne mairie)

Fiche-action n°SHB 6.02 : Équipements sportifs : sentier randonnée, parcours santé autour du stade

Fiche-action n°SHB 6.03 : Accompagner les porteurs de projet privé pour la réalisation de maison en partage

Fiche-action n°SHB 7.01 : Étude de faisabilité d'une opération d'autoconsommation collective (photovoltaïque) dans le centre-ancien et ses alentours

FICHE ACTION N° SHB 1.01

RÉALISATION D'UNE OPAH-RU

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ancien en améliorant la qualité de l'habitat, dans un objectif global de mixité sociale
Action nom	Réalisation d'une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) : accompagnement financier et technique pour la rénovation du parc privé
Action n°	SHB 1.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (fiche-action transversale n°T01) a pour objectif de dresser un état des lieux de la situation de l'habitat privé sur un secteur identifié des trois communes PVD concernées : La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard.</p> <p>A l'issue de cette étude, les solutions/outils les plus pertinentes au regard du contexte local et des éléments identifiés dans le diagnostic sont recensés afin d'intervenir et d'agir pour une amélioration systémique et durable de l'habitat.</p> <p>Un engagement vers une convention d'OPAH/OPAH-RU sera alors déterminé, en fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle.</p> <p>L'OPAH vise la requalification de l'habitat privé ancien dégradé et/ou vacant. Elle apporte un accompagnement technique gratuit aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, ainsi que des aides financières, sous condition d'éligibilité.</p> <p>Le cas échéant et en cas d'absence d'action des propriétaires malgré ces aides incitatives, l'engagement des procédures coercitives, et une intervention publique forte devront permettre la requalification de plusieurs bâtiments et îlots.</p> <p>Au vu des enjeux et problématiques identifiés dans l'étude pré-opérationnelle, d'autres outils ou dispositifs de l'ANAH pourront être mobilisés.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : ANAH / Banque des Territoires / Conseil Départemental / CAUE / UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel à déterminer en fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle



Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer (ANAH / Alès Agglomération / commune de Saint-Hilaire de Brethmas)
Calendrier	2024 : si validé, rédaction de la convention d'OPAH-RU 2024 : si validé, lancement de l'OPAH-RU pour une durée de 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - conclusions de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et positionnement des élus et partenaires - lancement de l'OPAH-RU - nombre de logements réhabilités - montant de travaux de réhabilitation - nombre de personnes accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La requalification de l'habitat privé ancien dégradé, voir vacant, permet d'améliorer des conditions d'habitat en centre-ville de tous les publics. La mise en valeur du patrimoine bâti contribue à améliorer la qualité de vie. Cette action aura donc pour objectif l'amélioration de l'attractivité résidentielle et l'attrait d'investisseurs privés.</p> <p>Le secteur d'OPAH-RU sera inclus dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT.</p>

FICHE ACTION N° SHB 1.02

CRÉATION DE L'ÉCOQUARTIER DE LA JASSE DE BERNARD

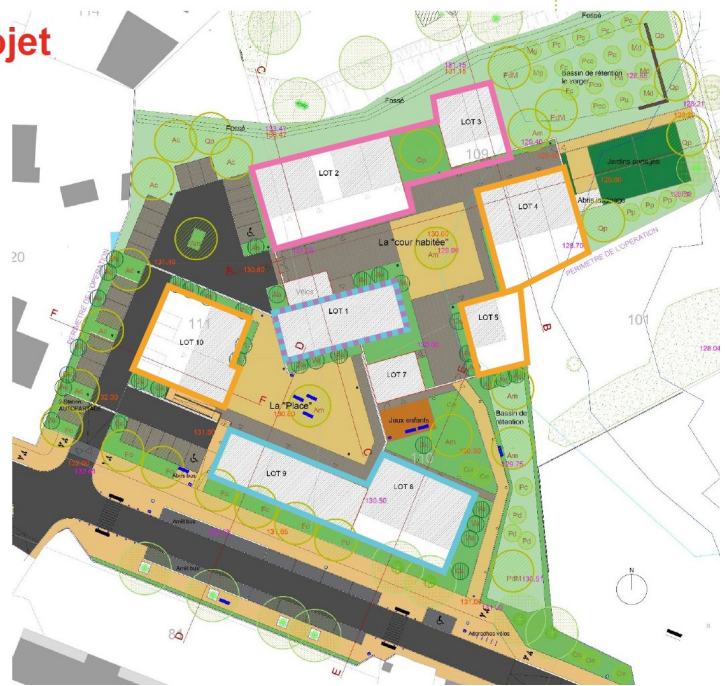
Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ancien en améliorant la qualité de l'habitat, dans un objectif global de mixité sociale
Action nom	Création de l'écoquartier de la Jasse de Bernard : démarche innovante de construction d'environ 30 logements (50 % logements sociaux, habitat inclusif), création d'une crèche pour renforcer le rôle intergénérationnel, développement des filières de matériaux locaux (bois des Cévennes, paille, terre crue...), création d'un réseau de chaleur et d'une communauté énergétique...
Action n°	SHB 1.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas / Territoire 30 (Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard) mandaté par la commune
Description de l'action	<p>Le projet d'écoquartier de la Jasse de Bernard va permettre de proposer une offre de logements innovants, complémentaires de l'existant. Avec une densité intermédiaire (petit collectif, maisons mitoyennes), ce projet s'inscrit dans une volonté de sobriété foncière, tout en garantissant une diversité de formes urbaines et une qualité de vie des quartiers. Il répond également aux besoins de logements sociaux (50 % du total de logement du futur écoquartier). En effet, cet objectif est primordial car la commune est carencée au titre de la loi SRU (objectif de 20 % du parc de logements).</p> <p>Le projet permettra également la création de logements dédiés et adaptés aux personnes âgées (nouvelle offre pour les populations vieillissantes). Un bâtiment sera réservé à de l'habitat inclusif, accueillant un groupe de personnes souhaitant mutualiser des usages et partager des moments du quotidien.</p> <p>La création d'une communauté énergétique avec les quartiers alentours favorisera la production et la consommation d'énergie renouvelable locale.</p> <p>Les rez-de-chaussée le long de la Route d'Uzès seront réservés à des activités tertiaires, artisanales ou commerciales (par exemple, la création d'une crèche est prévue).</p> <p>L'ensemble du quartier sera préservé de la circulation automobile et la place centrale sera ouverte sur les autres quartiers de la Jasse de Bernard, pour créer un lieu de vie et de partage.</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique et financier principal : Caisse des Dépôts (car la commune de Saint-Hilaire de Brethmas est lauréate de l'AMI France 2030 « Démonstrateurs de la ville durable »)</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPL 30 - Alès Agglomération (filière bois notamment) - EPF Occitanie



	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE Gard - Conseil Départemental du Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Phase incubation :</u> Dépenses totales = 689 181 € HT</p> <p><u>Coût d'acquisition du foncier :</u> Convention EPF en cours (qui arrive à son terme en 2023)</p> <p><u>Phase opérationnelle, aménagement des espaces publics :</u> 1 219 028 € (chiffrage prévisionnel – novembre 2022)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Le montant total des dépenses prévisionnelles de la phase d'incubation s'élève à 689 181, dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - 344 391 € (50%) financé par la Caisse des Dépôts <p>Demandes de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération - Département du Gard
Calendrier	<p><u>Phase incubation : juillet 2022 à janvier 2024</u></p> <p>Maturation du projet afin de traduire la stratégie d'innovation et d'excellence environnementale et sociale en actions opérationnelles, avec un programme et un bilan prévisionnel d'opérations consolidés</p> <p><u>Phase réalisation : à partir de 2024-2025</u></p> <p>Après une phase de validation du projet pour entériner définitivement le soutien de France 2030, réalisation du projet Soutien de l'AMI conditionné à l'innovation et à la répliquabilité de l'écoquartier</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action inscrite dans le CRRTE (priorité 1) Projet retenu au titre de l'AMI Démonstrateurs de la Ville Durable (France 2030) : « L'habitat périurbain autrement » Fiche-action inscrite dans Bourg Centre Occitanie (BCO)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux - satisfaction des habitants (habitat inclusif, personnes âgées...) et usagers - mise en place de la communauté énergétique avec les habitants de la Jasse de Bernard
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce nouveau quartier permettra de favoriser l'habitat regroupé avec des espaces et des services partagés, d'optimiser les performances énergétiques, d'encourager la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, tout en répondant aux attentes actuelles de la population. L'écoquartier se situe à proximité immédiate du pôle de centralité de la Jasse de Bernard, avec des commerces de proximité et des services. Sa création va donc renforcer les fonctions de centralité de la Jasse de Bernard, permettant à de nouveaux habitants d'accéder aux commerces et services via des modes doux.</p> <p>Ainsi, le futur écoquartier s'inscrit dans le secteur d'intervention</p>

Plan de composition du projet

- 32 logements en R+2 max dont:
 - 10 logements sociaux
 - 6 logements seniors
 - 10 logements participatifs
 - 6 logements en accessions privées
- RDC actifs le long de la route départementale ainsi que des ateliers et une crèche/MAM
- 2 places publiques dont une plus animée et ouverte au reste de la commune (jeux pour enfants, terrains de pétanques, proximités avec les activités et la RD, espaces collectifs...) et une seconde plus intimiste.
- Une trentaine de places de stationnement, 2 stations de véhicules en autopartage et bornes de recharges électriques.
- Route départementale requalifiée avec l'introduction d'une zone d'échange multimodale (repositionnement de l'arrêt de bus, introduction d'un garage sécurisé pour les vélos et trottinettes) et création d'une piste cyclable.
- Accès au site depuis la route départementale par les modes doux de 3 manières dont deux cheminements leur sont totalement réservés. Un 4ème accès au site est possible depuis le chemin bucolique à droite du site.



Ecoquartier de la Jasse Bernard - version février 2023

FICHE ACTION N° SHB 2.01

Requalification des abords à la Jasse de Bernard

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Requalification des abords des commerces et de la RD981 à la Jasse de Bernard
Action n°	SHB 2.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>Le quartier de la Jasse de Bernard est une polarité commerciale de Saint-Hilaire de Brethmas, avec des commerces de proximité (plusieurs boulangeries, tabac presse, boucherie-charcuterie...) ou encore les activités de restauration (restaurants, bars) et de service (auto-école, vétérinaire, coiffeur, professionnels de santé...), ainsi qu'un taux d'équipement minimum (une école et la bibliothèque).</p> <p>Organisé autour de l'axe structurant de la route reliant Alès à Uzès-Avignon (RD 981), ce quartier est essentiellement routier. Aujourd'hui, les déplacements piétons ou vélo ne sont pas très agréables et peuvent parfois être dangereux.</p> <p>Avec la création de l'écoquartier, cette polarité va être renforcée et il est essentiel de requalifier les abords des commerces et de la RD981 afin de les rendre plus agréables, conviviaux et adaptés aux modes actifs.</p> <p>Une étude de ré-aménagement de la route d'Uzès pour la traversée de la Jasse de Bernard doit donc être lancée, avec plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la lisibilité de la traversée d'un quartier, • ralentissement des véhicules automobiles et partage de l'espace public avec les autres modes, • sécurisation et confort des modes de déplacements actifs (piéton, vélo), • mise en scène urbaine des activités, des services et de l'habitat, • adaptation des stationnements en lien avec le type de commerces présents (arrêt minute à proximité immédiate des commerces de proximité de type boulangerie)
Partenaires	A déterminer
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	2023-2024 : études de ré-aménagement de la traversée de la Jasse de Bernard
Lien autres programmes et contrats	Fiche-action inscrite dans Bourg Centre Occitanie (BCO)



territorialisés	Lien avec le projet d'écoquartier Lien avec le « schéma des mobilités actives du bassin d'Alès – secteur périurbanité d'Alès » porté par Alès Agglomération (cf. fiche-action SHB 04), qui vise à développer des aménagements cyclables le long de la Route d'Uzès (RD981)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation de l'étude - réalisation des travaux - degré d'appropriation par tous les publics
Conséquence sur la fonction de centralité	La Jasse de Bernard est la seconde polarité, avec le centre-ancien, de Saint-Hilaire de Brethmas. La requalification urbaine des abords des commerces et de la Route Départementale va donc permettre de renforcer les fonctions de centralité de ce quartier, en améliorant le confort d'usage pour les habitants, les consommateurs des commerces, les touristes, les usagers en transit... Cette action fait donc partie du secteur d'intervention prioritaire de l'ORT.

FICHE ACTION N° SHB 3.01

Devenir la ville du 1/4h : création de voies cyclables rapides

Orientation stratégique	Développer et animer la ville des proximités avec des mobilités apaisées
Action nom	Développer les mobilités actives pour devenir la ville du quart d'heure : création de voies cyclables rapides « LGV » (Ancienne Route de Nîmes et Route d'Uzès)
Action n°	SHB 3.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Hilaire de Brethmas souhaite devenir une « ville du quart d'heure ». L'objectif de ce concept est de décarboner les mobilités, en organisant la ville et les modes de déplacements pour que les habitants aient accès à tous leurs besoins en matière de logement, santé, travail, commerces du quotidien, services publics, loisirs culturels et sportifs à moins d'un quart d'heure à vélo.</p> <p>Deux axes principaux, principalement routiers aujourd'hui, traversent la commune : l'Ancienne Route de Nîmes à l'Ouest (RD936) et la Route d'Uzès au Nord-Est (RD981). Ces axes desservent de nombreux équipements, commerces, services et permettent également de relier les communes voisines (Alès, Vézénobres, Méjannes les Alès).</p> <p>Cette volonté politique communale s'inscrit dans une vision plus large. En effet, Alès Agglomération a réalisé en 2022 un « schéma des mobilités actives du bassin d'Alès – secteur périurbanité d'Alès – aménagements cyclables ».</p> <p>Deux itinéraires traversent la commune de Saint-Hilaire de Brethmas et concernent les deux axes routiers cités précédemment (cf cartes ci-dessous – itinéraires 4 et 5).</p> <p>Cette étude va être complétée par une étude de faisabilité et un chiffrage plus approfondi, toujours porté et financé par Alès Agglomération.</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération - Conseil Départemental - État - Cerema
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût estimatif (investissement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - itinéraire 4 (Ancienne Route de Nîmes jusqu'au centre-ancien) : 982 000 € HT (pour 4,4 kms) - itinéraire 5 (Route d'Uzès) : 1 155 000 € HT pour 4,54 kms (dont 2kms environ sur la commune de Saint-Hilaire de Brethmas)

Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	2022 : études préalables d'Alès Agglomération (« schéma des mobilités actives du bassin d'Alès – secteur périurbanité d'Alès ») 2023 : études de faisabilité, portées par Alès Agglomération Prévisionnel : réalisation des travaux entre 2024 et 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite dans le CRRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation de l'étude de faisabilité - réalisation des travaux - mètres de voies douces - € investis
Conséquence sur la fonction de centralité	Relier la commune de Saint-Hilaire de Brethmas, et en particulier les pôles de centralité, aux communes voisines est un enjeu majeur pour le développement des mobilités actives (en particulier pour les déplacements domicile-travail). L'axe de la Route d'Uzès (itinéraire 5) traverse le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT et l'Ancienne Route de Nîmes (itinéraire 4) permettra de relier le centre-ancien, cœur historique de Saint-Hilaire de Brethmas. Le développement des mobilités actives sur ces deux axes structurants va donc permettre de renforcer les fonctions de centralité de la commune.
Annexes	Cartes ci-contre



Saint-Hilaire de Brethmas : vision à moyen terme de la politique d'aménagement pour le développement des modes actifs

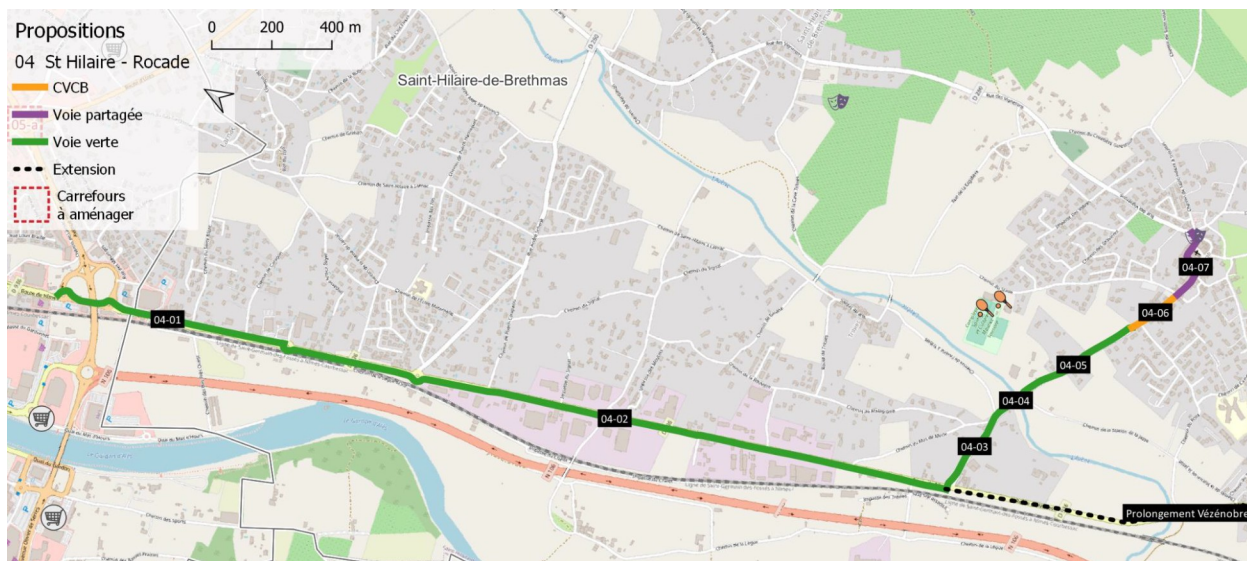


Schéma des mobilités actives du bassin d'Alès (source : Alès Agglomération)

Itinéraire n°4 : Saint-Hilaire de Brethmas ↔ Rocade

Ancienne Route de Nîmes (RD936)

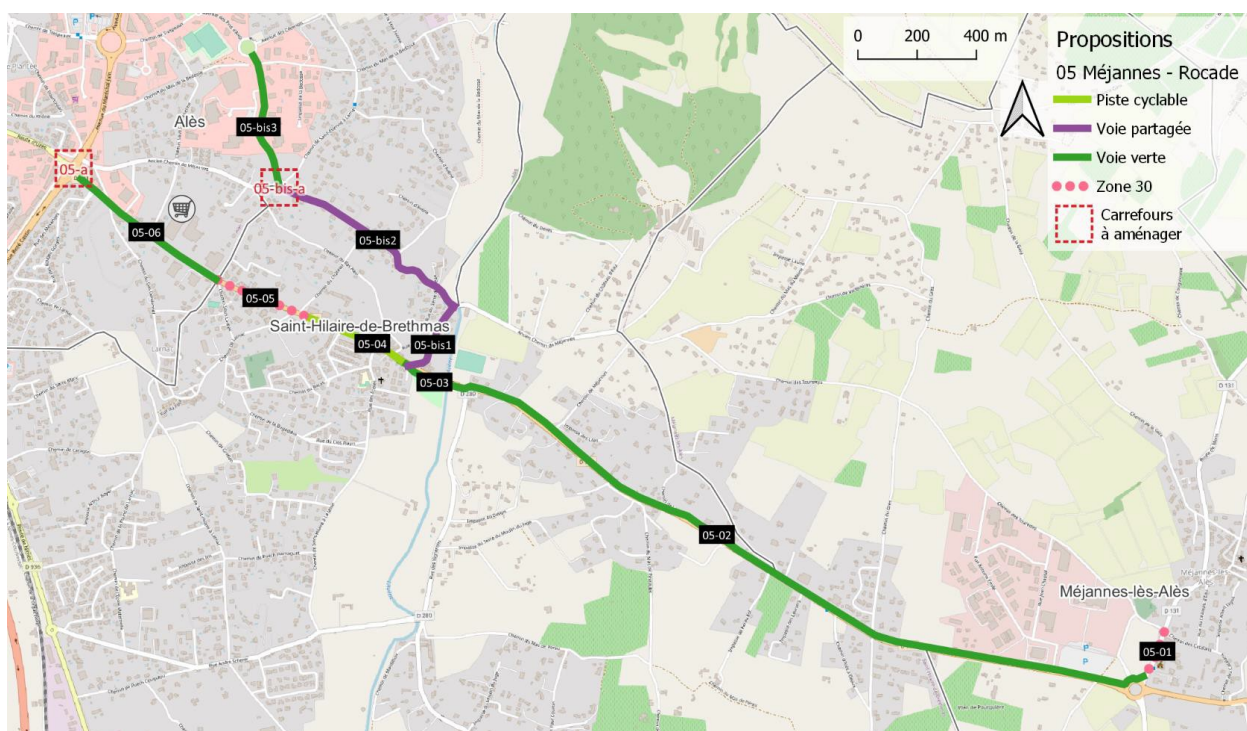


Schéma des mobilités actives du bassin d'Alès (source : Alès Agglomération)

Itinéraire n°4 : Méjannes-lès-Alès ↔ Saint-Hilaire de Brethmas ↔ Rocade ↔ Route d'Uzès (RD981)

FICHE ACTION N° SHB 3.02

Aménagement de voies douces – rue de la Burguerine

Orientation stratégique	Développer et animer la ville des proximités avec des mobilités apaisées
Action nom	Création des pistes mixtes piétons/cyclistes, pour favoriser le développement des mobilités actives : rue de la Burguerine
Action n°	SHB 3.02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas
Description de l'action	<p>La réalisation en 2020 d'un « schéma mode doux en faveur de la circulation des piétons et des cyclistes » (bureau d'études RCI) a permis d'identifier des tronçons d'aménagements cyclables/piétons à réaliser sur la commune.</p> <p>Le premier tronçon prioritaire est la rue de la Burguerine, pour une longueur d'environ 920m.</p> <p>La rue de la Burguerine constitue une « entrée de ville » pour rejoindre le centre-ancien de Saint-Hilaire-de-Brethmas en arrivant du Sud du territoire, via la Route de Nîmes.</p> <p>L'enjeu est donc de relier le centre-ancien au Sud du territoire, pour à terme rejoindre Vézénobres et les zones d'activités en modes actifs.</p> <p>Le projet consiste à créer une piste mixte cyclistes/piétons de 2,5m de largeur, en conservant une voirie de 5,5m.</p> <p>Ce projet a fait l'objet d'une réunion de concertation avec les habitants du secteur en 2021, et la population a émis des retours favorables.</p> <p>Une prochaine réunion de concertation aura lieu en 2023 pour informer les habitants de l'avancement du projet.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération (cohérence avec schéma modes actifs pour la périurbanité d'Alès) - Conseil Départemental - État (DDTM, Cerema)
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 931 220 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation du SMEG à l'enfouissement des réseaux secs - Etat : fonds mobilités actives (demande en avril 2023 de 301 610 €) - Conseil Départemental (via le schéma mobilité)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : schéma mode doux en faveur de la circulation des piétons et des cyclistes, réalisé par RCI (Rhône Cévennes Ingénierie) - 2021-2022 : avant-projet réalisé par INFRAMED (devis estimatif détaillé, plan des aménagements, plan des acquisitions foncières, plan des réseaux...)



	<p>- début 2023 : demandes de subvention</p> <p>Prévisionnel :</p> <p>Octobre 2023 à mars 2024 : procédure de marché public</p> <p>Mars 2024 : notification du premier marché de travaux</p> <p>Avril 2024 : date prévisionnelle de début des travaux</p> <p>Avril 2025 : date prévisionnelle de mise en service (environ 1 an de travaux)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite dans le schéma mode doux de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux - mètres de voies douces - € investis
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement de voies douces rue de la Burguerine est un premier maillon d'un réseau de pistes cyclables sécurisées et continues desservant Saint-Hilaire de Brethmas et les communes voisines. Cette voie constituant l'entrée de ville Sud, sa requalification va renforcer les fonctions de centralité et d'accès au centre-ancien, que ce soit pour des déplacements domicile-travail mais aussi de loisirs ou de desserte locale.</p>

FICHE ACTION N° SHB 3.03

Favoriser le covoiturage en aménageant les parkings des écoles

Orientation stratégique	Développer et animer la ville des proximités avec des mobilités apaisées
Action nom	Aménagement des parkings existants des écoles (pour améliorer leur fonction multimodale, favoriser le covoiturage)
Action n°	SHB 3.03
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>L'objectif du projet est d'améliorer la fonction multimodale des parkings des trois écoles de Saint-Hilaire de Brethmas (une dans le centre-ancien, une à la Jasse de Bernard et une au Mas Bruguier).</p> <p>Ces « pôles d'échanges multimodaux » auront un usage mixte entre les habitants et les parents des écoles (dont les rénovations sont d'une part en cours, d'autres part prévus à terme) qui pourront déposer leurs enfants le matin et partir travailler avec les transports en communs existants, en auto-partage, ou avec d'autres modes de transport (vélos...) en laissant leur véhicule sur place.</p> <p>Cette conception de parking à usage mixte permettra de limiter l'emprise des places de stationnement et de favoriser les modes de déplacement actifs, et favoriser, inciter ainsi le covoiturage des parents travailleurs.</p>
Partenaires	A déterminer
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	2023 : signalisation de la fonction multimodale des parkings
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux de signalisation - nombre de personnes utilisant un parking d'une école pour du report modal
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Favoriser le covoiturage, les autres modes de transport à la voiture individuelle va permettre à la fois de faciliter le report modal mais aussi d'améliorer le lien social entre les différents habitants de la commune.</p> <p>Les parkings faisant partie du secteur d'intervention de l'ORT (sauf celui du Mas Bruguier), cela va contribuer à renforcer les fonctions de centralité en optimisant le stationnement, aujourd'hui sous utilisé.</p>

FICHE ACTION N° SHB 4.01

Requalification de la place E Daufès (centre-ancien)

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Requalification de la place Eugène Daufès (centre-ancien)
Action n°	SHB 4.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>La place Eugène Daufès est située au cœur du centre-ancien, entre l'ancienne mairie et l'Église. Actuellement, l'usage principal est le stationnement, complété par un peu de mobilier urbain (bancs).</p> <p>L'objectif du projet de requalification est d'embellir cette place et d'améliorer ses usages.</p> <p>Le réaménagement prévoit une diminution et réorganisation des stationnements, qui aujourd'hui occupent tous les seuils des bâtiments et hypothèquent d'autres usages potentiels.</p> <p>Le traitement des sols sera également prévu, en accord avec la pierre calcaire et claire des constructions du centre ancien, sur la totalité de la place.</p> <p>Sans empêcher la circulation des véhicules (notamment avec la création du centre de santé et l'accessibilité PMR indispensable), l'aménagement sera toutefois favorable aux piétons, qui seront prioritaires dans cette zone de rencontre, afin de favoriser la convivialité et l'usage du lieu par les habitants.</p> <p>L'ambiance villageoise recherchée sera complétée par un mobilier urbain pour se reposer, une végétalisation arborée et adaptée à la sécheresse et la mise en valeur de la fontaine, qui apporteront ombre et fraîcheur en été.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : - CAUE - Agence d'Urbanisme région Nîmoise et Alésienne - État - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : 300 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	- étude préalable réalisée par le bureau d'études RCI (Rhône Cévennes Ingénierie) : « la rénovation du centre historique du vieux village » Calendrier prévisionnel : - 2024 : études de faisabilité - 2024 à 2026 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats	Fiche-action inscrite dans Bourg Centre Occitanie (BCO)



territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'étude - réalisation des travaux - degré d'appropriation par tous les publics
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La requalification de cet espace public stratégique va fortement renforcer les fonctions de centralités du cœur historique de Saint-Hilaire de Brethmas, allant de pair avec la rénovation de l'habitat ancien de ce quartier.</p> <p>Retrouver une ambiance villageoise dans ce quartier de la commune permettrait d'attirer de nouveaux habitants et de renforcer son attractivité.</p> <p>Ce projet s'inscrit donc dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT.</p>

FICHE ACTION N° SHB 4.02

Création de sentiers historiques et géologiques

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Création de sentiers de randonnée historiques et géologiques
Action n°	SHB 4.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>La commune est traversée par le chemin de la Régordane GR700 et par de nombreux chemins de randonnée.</p> <p>Après le succès du sentier botanique des herbes simples créé en 2020, apprécié par les familles et les visiteurs et qui a contribué à l'obtention par la commune du label territoire engagé pour la biodiversité, le projet est de créer un sentier de randonnée sur l'histoire et la géologie, dans le prolongement du premier sentier.</p> <p>Bien-être, pratique sportive, préservation de la nature et pédagogie seront les maîtres mots de ce nouveau projet.</p> <p>Afin de mettre en avant le patrimoine historique et géologique de la commune, il sera prévu de baliser les sentier de randonnée et de proposer des espaces de repos ludiques et pédagogiques.</p> <p>Le sentier géologique et historique pourrait valoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'histoire géologique de la commune, en lien avec les autres sites à proximité et les activités économiques passées et actuelles liées aux roches (ex les mines de charbon), • le patrimoine historique classé (Église) ainsi que le petit patrimoine situé aux abords de ces sentiers qui doivent être restaurés (lavogne, source, four à chaux, mazets, puits, anciennes magnaneries...)
Partenaires	Partenaires techniques : - Alès Agglomération - DRAC Occitanie - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel (investissement) : 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions souhaitées : - AAP « sentiers de nature » (État) - Alès Agglomération - DRAC Occitanie - Conseil Départemental : département environnement et département culture et patrimoine
Calendrier	2024-2026 : conception et réalisation des travaux (signalétique essentiellement)



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'itinéraires créés - signalétique créée (panneaux : conception/pose) - inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>En proposant de nouvelles activités aux habitants mais aussi aux touristes (randonneurs par exemple), ce projet va permettre de renforcer les fonctions de centralité de la commune.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT, ce sentier historique et géologique va rendre attractif la commune. Une signalisation et une communication renforcées permettront de favoriser le report sur les commerces et aménités du centre-ancien.</p>

FICHE ACTION N° SHB 5.01

Rénovation énergétique et extension de l'école Roucaute

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Rénovation énergétique et extension de l'école ROUCAUTE
Action n°	SHB 5.01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>Les élus de Saint-Hilaire de Brethmas se sont fixés comme objectif de rénover une école par mandat municipal. La première des trois écoles de la commune a été rénovée durant le mandat 2014-2020. L'école Roucaute est donc la deuxième en termes de priorité, en particulier dû à sa situation à proximité immédiate du centre-ancien.</p> <p>Construits en 1956, les bâtiments de l'école vont être rénovés énergétiquement. Une extension est également prévue afin d'accueillir dans de bonnes conditions une sixième classe.</p> <p>Les objectifs du projet sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • transformer le bâtiment de l'école Josette Roucaute en bâtiment à énergie positive (label Bâtiments Durables Occitanie (BDO) visé), qui permet d'assurer le confort en période de canicule, • installer des panneaux photovoltaïques en toiture, • construire une extension pour accueillir une 6ème classe (nécessaire dès la rentrée scolaire 2021, donc des adaptations provisoires ont été faites), • construire une salle de restauration scolaire pour supprimer le transports des élèves sur le temps méridien dans une cuisine centrale et ainsi réduire le brassage avec les autres écoles, gagner du temps et économiser les coûts et pollutions dus aux transports, • construire une salle multi-activités pour accueillir dans de bonnes conditions les élèves sur les temps périscolaires, • désimperméabiliser la cour (dite « cour oasis »), en réaménageant les espaces extérieurs, • construire des bureaux pour le personnel enseignant, • utiliser des matériaux biosourcés et locaux.



Partenaires	Partenaires techniques : - SPL 30 : maîtrise d’ouvrage mandataire - Atelier d’architecte Inextenso (groupement) : maîtrise d’œuvre - UDAP / Architecte des Bâtiments de France : avis sur le permis de construire car périmètre de monuments historiques - État - Conseil Départemental - Agence de l’eau - CAF du Gard		
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total du projet (prévisionnel) : 2 766 862 € HT (mars 2023) comprenant les études préalables, les travaux (2 301 218,68 € HT), les frais d’honoraires (MOE, bureau de contrôle...), de mandataire (SPL 30), les frais divers...		
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement	Montant (en €)	Acquis ou Sollicité
	État (DSIL) / rénovation	438 486 €	Acquis
	État (DSIL) / extension 1 ^{ère} tranche 2023	330 000 €	Sollicité
	État (DSIL) / extension 2 ^{ème} tranche 2024	220 000 €	Sollicité
	Département du Gard / contrat territorial d’équipement-rénovation 1	123 828 €	Acquis
	Département du Gard / contrat territorial d’équipement-rénovation 2	150 000 €	Sollicité
	FEDER	281 404 €	Sollicité
	Agence de l’eau / désimperméabilisation des sols	92 150 €	Sollicité
	Département du Gard / service eau et assainissement	13 164 €	Sollicité
	CAF du Gard / création salle ALP	243 520 €	Acquis
		Auto-financement / emprunt	874 310 €
Calendrier	Automne 2022 : début des travaux (désamiantage / démolition) donc relocalisation des élèves dans des algecos 2023-2024 : travaux de rénovation énergétique, d’extension et de désimperméabilisation de la cour		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action inscrite dans le CRRTE Pays des Cévennes Fiche-action inscrite dans Bourg Centre Occitanie (BCO)		
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- réalisation des travaux - consommation énergétique du bâtiment		

	<ul style="list-style-type: none"> - label Bâtiments Durables Occitanie (BDO) obtenu - nombre d'enfants accueillis - fréquentation des services périscolaires
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'école Roucaute se situe à proximité du centre-ancien ; ce projet de rénovation/extension va donc participer à l'attractivité de ce secteur, notamment pour les jeunes ménages.</p> <p>L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture va être lié à l'action n°SHB 15 « étude de faisabilité d'une opération d'autoconsommation collective (photovoltaïque) dans le centre-ancien et ses alentours » ; le projet de création d'une communauté énergétique permettrait également de renforcer les fonctions de centralités.</p> <p>Cette action fait donc partie du secteur d'intervention prioritaire.</p>
Annexes	

État actuel :



Perspectives du projet :



Cour oasis désimperméabilisée :



FICHE ACTION N° SHB 5.02

Rénovation thermique du bâtiment communal « La Poste »

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Rénovation thermique du bâtiment communal "La Poste"
Action n°	SHB 5.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>Le bâtiment communal de la Poste se situe dans le centre historique de Saint-Hilaire de Brethmas. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est occupé par la Poste et les étages sont vacants (anciens logements de fonction).</p> <p>L'objectif du projet est de rénover thermiquement ce bâtiment d'environ 370 m² afin de le transformer pour proposer aux habitants du canton une offre de services publics (en plus de la Poste déjà présente). Un partenariat avec l'État sera indispensable pour créer ce lieu centralisateur des différents services publics et ainsi faciliter les démarches des habitants et usagers (projet de type « Maison France Services »).</p> <p>Les étages, après rénovation, pourraient être utilisés par le CCAS ou des associations (à but social, soutien scolaire, apprentissage des outils numériques...).</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services de l'État (Préfecture) - Conseil Départemental du Gard <p>+ Services publics à associer</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses d'investissement : coût prévisionnel de 747 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - études préalables 6 000 € - travaux 599 980 € - honoraires 124 146 € - frais divers 16 874 € <p>Dépenses de fonctionnement : 85 300 € par an soit 55 300 € en autofinancement</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Investissement</p> <p>Pour les travaux de rénovation énergétique, partenaires à mobiliser (subventions non sollicitées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR, DSIL (État) - Fonds Vert (État) - Contrat territorial (Conseil Départemental du Gard) <p>Fonctionnement</p>



	Si labellisation « Maison France Services » : chaque structure labellisée France Services perçoit un forfait annuel de fonctionnement de 30 000 €
Calendrier	2021 : étude de faisabilité pour le projet de création d'une « Maison France Services » (SPL 30 / atelier d'architecte Inextenso) Horizon 2025-2026 : réalisation des travaux (sous réserve des aides de l'État)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action inscrite dans le CRRTE Pays des Cévennes Fiche-action inscrite dans Bourg Centre Occitanie (BCO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- contractualisation avec l'État pour la labellisation « Maison France Service » - réalisation des travaux de rénovation énergétique et ouverture du bâtiment au public - consommation énergétique du bâtiment - fréquentation des différents services publics
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation énergétique et le ré-aménagement d'un bâtiment public dans le centre-ancien de Saint-Hilaire de Brethmas contribue au renforcement des fonctions de centralité. Ainsi, les habitants de la commune et des alentours auront un accès facilité à de nombreux services. Cette action se situe dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT.

FICHE ACTION N° SHB 5.03

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Orientation stratégique	Renforcer les centralités de vie avec des équipements optimisés et adaptés
Action nom	Création d'une aire de jeux inclusive
Action n°	SHB 5.03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>Dans le quartier du Mas Bruguiier, à proximité du centre de loisirs, du city-stade et de l'école maternelle rénovée récemment, la commune souhaite créer une aire de jeux inclusive, proposant des jeux adaptés à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap.</p> <p>Une concertation avec les structures et associations accueillant des enfants en situation de handicap a été engagée afin de définir le projet en fonction des besoins. Plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu.</p> <p>Un espace de 1 000 m² est disponible pour réaliser ce projet (foncier communal). Le site devra être 100 % sécurisé, en particulier par rapport à la route.</p> <p>Des espaces de convivialité (tables, bancs...) seront également intégrés dans le projet afin de permettre aux accompagnants (parents, professionnels) de se restaurer, de partager leurs expériences...</p>
Partenaires	<p>1- Agence Technique Départementale : rédaction du cahier des charges pour recruter un maître d'œuvre et accompagnement juridique de la commune</p> <p>2- Soutien de plusieurs partenaires institutionnels lors des réunions de concertation (aucun engagement financier)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses d'investissement pour la création de l'aire de jeux inclusive : environ 800 000 euros HT (coût prévisionnel estimé par l'ATD)</p> <p>Foncier : communal donc pas de coût d'acquisition</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financements à mobiliser (demandes non déposées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alès Agglomération • Conseil Départemental du Gard • CAF du Gard • Mutuelles, mécénats, associations...
Calendrier	<p>2022-2023 : travail de l'Agence Technique Départementale pour réaliser le cahier des charges de maîtrise d'œuvre</p> <p>2024 : lancement du marché public pour recruter un maître d'œuvre (définition précise du projet et du coût)</p> <p>2025 : réalisation de l'aire de jeux inclusive (travaux)</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche-action inscrite dans le CRRTE Pays des Cévennes Fiche-action inscrite dans Bourg Centre Occitanie (BCO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation des travaux - fréquentation de l'aire de jeux inclusive - avis, ressenti des personnes accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Actuellement, il n'existe pas d'aire de jeux adaptée aux enfants en situation de handicap sur le territoire d'Alès Agglomération. Cette aire de jeux inclusive rayonnera bien au-delà du périmètre communal, et sera donc un vecteur d'attractivité.
Annexes	<p>Carte de localisation du projet</p> <p>The image is an aerial photograph of a residential area. A blue outline highlights a specific site. Within this site, there are three labeled areas: 'Centre de loisirs' (leisure center) at the top, 'City-stade' (sports field) at the bottom, and 'Aire de jeux inclusive et aménagements' (inclusive play area and amenities) in the middle-right. The surrounding area shows houses, trees, and a road.</p>

FICHE ACTION N° SHB 6.01

CRÉATION D'UN CENTRE DE SANTÉ

Orientation stratégique	Améliorer l'accès aux soins et la qualité de vie des habitants
Action nom	Création d'un centre de santé (réhabilitation de l'ancienne mairie)
Action n°	SHB 6.01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>Au vu de la faible offre de santé suite aux départs à la retraite de plusieurs médecins généralistes de la commune, la commune souhaite créer un centre de santé afin d'améliorer l'offre de santé de manière globale.</p> <p>Il se situera dans le centre-ancien, au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, entièrement réhabilité pour être adapté aux pratiques de médecine générale (cabinets médicaux, accès PMR...).</p> <p>L'accès aux soins pour les personnes âgées résidant dans le centre-ancien va donc être grandement facilité (alors qu'actuellement, les seuls médecins de la commune se trouvent sur la RD936, uniquement accessible en véhicule motorisé).</p> <p>Le centre de santé sera composé de trois cabinets médicaux, dans le but d'employer trois médecins généralistes. Des permanences d'autres professionnels de santé pourront être envisagées dans un second temps, lors des plages horaires non occupées par les médecins.</p> <p>A la différence des maisons de santé pluridisciplinaires, les centres de santé sont publics et les médecins sont employés de la fonction publique territoriale. Pour ce montage complexe, la commune a été accompagnée par la Fabrique des centres de santé tout au long de l'année 2022.</p> <p>La municipalité a ensuite souhaité rejoindre le GIP « Ma santé, ma Région » (structure de droit public qui rassemble plusieurs acteurs publics dont, majoritairement, la Région Occitanie). Le recrutement des médecins généralistes et la gestion administrative seront donc pris en charge par le GIP.</p>
Partenaires	<p>Centre de santé porté par le GIP « Ma Santé, Ma Région »</p> <p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS - Alès Agglomération - Département du Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Investissement :</p> <p>Phase réhabilitation/travaux du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie : 98 622,30 € HT (travaux + architecte Atelier ODR)</p> <p>Phase fonctionnement : la commune met à disposition les locaux et les</p>

	fluides au GIP Ma Santé Ma Région (qui emploie les médecins donc perçoit et gère les recettes) Tout le matériel et les autres dépenses sont pris en charge par le GIP Ma Santé, Ma Région
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions obtenues : <ul style="list-style-type: none"> Alès Agglomération : fonds de concours 30 000 € (30 %) Donc auto-financement de la commune à hauteur de 70 %
Calendrier	2021-2022 : montage du projet et recherche de médecins généralistes Septembre 2022 : rendu du travail de l'architecte sur les plans du rez-de-chaussée à réhabiliter Début 2023 : réalisation des travaux (fin des travaux mi-mai 2023) Prévisionnel : 05 juin 2023 = ouverture du centre de santé avec 2 ou 3 médecins généralistes et un(e) secrétaire médical(e)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRRTE (volonté de créer un centre de santé, mais la localisation a changé)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- ouverture du centre de santé - nombre de médecins généralistes et de professionnels de santé - nombre de patients accueillis
Conséquence sur la fonction de centralité	La localisation du centre de santé au cœur du centre-ancien est un vrai atout pour la redynamisation de ce secteur en perte d'attractivité. En effet, ce centre de santé va générer des flux, et donc du potentiel commercial. Le futur centre de santé se situe au cœur du secteur ORT de la commune, et pourrait devenir une vraie locomotive d'attractivité.

FICHE ACTION N° SHB 6.02

Équipements sportifs : parcours santé autour du stade

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Équipements sportifs : sentier randonnée, parcours santé autour du stade
Action n°	SHB 6.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>Le projet consiste à créer plusieurs parcours santé dans un secteur proche du centre-ancien : en lien avec les sentiers de randonnée ou de découverte, mais aussi autour du stade, au sein du complexe sportif et culturel au Nord-Ouest du centre-ancien.</p> <p>L'objectif est d'installer des agrès et des panneaux de signalétique afin de permettre à chacun de faire du sport en extérieur. Les sentiers de découverte (botanique et historique/géologique à venir) seront également repérés afin de permettre aux usagers de profiter de toutes ces infrastructures.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : Conseil Départemental du Gard, État, Alès Agglomération...
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer (dépenses d'investissement – à priori en autofinancement de la commune)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	2023 : finalisation des réflexions 2024 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation des travaux - fréquentation des parcours santé
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les différents parcours santé ne seront pas créés uniquement autour du stade, mais également en complémentarité du sentier botanique existant à proximité du centre-ancien et du sentier historique et géologique en projet.</p> <p>De la signalétique et des liens vont donc être créés entre ces différents parcours, ce qui va amener les usagers à traverser le centre-ancien, voire s'y arrêter.</p> <p>Toute la zone de projet fait partie du secteur d'intervention de l'ORT.</p>



FICHE ACTION N° SHB 6.03

Accompagner les porteurs de projet privé pour la création d'habitat inclusif

Orientation stratégique	Améliorer l'accès aux soins et la qualité de vie des habitants
Action nom	Accompagner les porteurs de projet privé pour la réalisation de maison en partage – lauréat de l'AMI PVD Habitat Inclusif
Action n°	SHB 6.03
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Accompagnement du porteur de projet : commune de Saint-Hilaire de Brethmas Porteur de projet : SAS Le Murier (Romain Costanzo)
Description de l'action	<p>De manière globale, la création d'habitat inclusif à destination des personnes âgées va participer à la diversification de l'offre de logement et le développement des solidarités. L'objectif est de proposer des logements adaptés, pour les personnes âgées, entre le logement individuel et l'établissement. Ces démarches s'inscrivent dans un enjeu plus global d'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie de la frange la plus âgée de la population.</p> <p>Lauréat de l'AMI « Bien Vieillir » dans le cadre de Petites Villes de Demain, le projet d'habitat inclusif est porté par une structure privée, accompagnée par la commune de Saint-Hilaire de Brethmas.</p> <p>Ce projet d'hébergement à temps complet sera un lieu de vie et d'action sociale inclusif, au sein duquel seront organisés des activités sociales et thérapeutiques, adressées à des personnes âgées autonomes, vivant à l'année dans ce lieu.</p> <p>Cet habitat sera composé de 10 logements : 8 pour des personnes âgées seules et 2 pour des couples.</p> <p>Ce lieu de vie sera implanté au Nord du quartier de la Jasse de Bernard, environ 500 à 600 mètres des commerces de proximité, services de santé, services publics et des transports en commun.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental du Gard : projet lauréat de « l'aide à la vie partagée » • CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) : subventions • ANCT / DDTM • DDTIM
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel total : entre 750 et 800 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement acquis – FNADT : 15 000 € HT Plan de financement en cours de construction par les porteurs de projet



Calendrier	2023 : réflexions, études et plans (architecte, avocat, retour d'expérience...) 2024 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lauréat de l'AMI PVD « Bien Vieillir » Lauréat de « l'aide à la vie partagée » du CD 30
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation des travaux - nombre de personnes âgées installées
Conséquence sur la fonction de centralité	L'offre à destination des personnes âgées est aujourd'hui limitée, en particulier pour celles qui sont autonomes mais qui recherchent une vie en collectif. La demande pour de l'habitat inclusif est aujourd'hui très forte et va renforcer l'attractivité du quartier de la Jasse de Bernard et plus globalement de la commune de Saint-Hilaire de Brethmas.

FICHE ACTION N° SHB 7.01

Étude de faisabilité d'une opération d'autoconsommation collective

Orientation stratégique	Retrouver un centre-ancien convivial et attractif, lié aux autres quartiers de la commune par l'Avène
Action nom	Étude de faisabilité d'une opération d'autoconsommation collective (photovoltaïque) dans le centre-ancien et ses alentours
Action n°	SHB 7.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Hilaire de Brethmas
Description de l'action	<p>L'objectif du projet est le développement d'une coopérative de production et de consommation d'énergie, pour une autoconsommation collective et participative.</p> <p>Le projet consiste en la création d'une communauté énergétique pour redistribuer l'énergie photovoltaïque produite sur différents sites, quand celle-ci n'est pas entièrement consommée sur le site lui-même.</p> <p>La commune a choisi de commencer cette réflexion par le périmètre autour du centre-ancien, au vu de la concentration des bâtiments ou espaces publics dans un rayon proche d'environ 2 kms (mairie, école Roucaute, ancienne mairie, parking temple, complexe sportif et culturel).</p> <p>L'étude de faisabilité doit déterminer, en fonction des surfaces des bâtiments publics, si le potentiel de production photovoltaïque est adapté à une opération d'autoconsommation collective.</p> <p>L'objectif est ensuite d'associer les habitants du secteur afin de fédérer et de favoriser la solidarité locale pour tendre vers une commune à énergie positive.</p> <p>Étant donné que tous les bâtiments publics du centre-ancien se trouvent à l'intérieur du périmètre de protection des monuments historiques, toute installation photovoltaïque devra faire l'objet de l'accord préalable des architectes des bâtiments de France (ABF).</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire Energie 30 (SMEG) pour la réalisation de l'étude de faisabilité • UDAP / ABF pour l'accord préalable dans le périmètre de protection des monuments historiques
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer
Calendrier	<p>2023 : étude de faisabilité</p> <p>Le calendrier prévisionnel de la concertation avec les habitants puis de la réalisation des travaux n'est pas déterminé.</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRRTE Fiche action inscrite dans BCO (Bourg-Centre Occitanie)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- réalisation de l'étude de faisabilité et conclusions - énergie produite - mobilisation des citoyens
Conséquence sur la fonction de centralité	Produire de l'énergie renouvelable est un premier facteur de revitalisation du centre-ancien. Le principe de l'autoconsommation collective, avec la participation active des citoyens, permet également de rendre attractif ce secteur. Les bâtiments publics concernés par cette action font partie du secteur d'intervention prioritaire de l'ORT, qui est néanmoins plus réduit que le cercle de 2kms de potentiel photovoltaïque de ce projet.

Fiches-actions de Saint-Jean du Gard :

Fiche-action n°SJDG 1.01 : réalisation d'une OPAH-RU

Fiche-action n°SJDG 1.02 – animation et communication autour de l'OPAH-RU

Fiche-action n°SJDG 1.03 – mise en place d'un permis de louer

Fiche-action n°SJDG 2.01 – structuration d'un ou deux axes commerçants

Fiche-action n°SJDG 2.02 – Manager de commerce

Fiche-action n°SJDG 3.01 – réaménagement de la déviation traversé la commune (RD907)

Fiche-action n°SJDG 3.02 – déplacement de la gare routière et création d'un PEM

Fiche-action n°SJDG 3.03 – schéma directeur de requalification des espaces publics et mobilité CEREMA

Fiche-action n°SJDG 4.01 – Mise en place d'un PDA aux Monuments historiques

Fiche-action n° SJDG 4.02 – valorisation et réaménagement du parc Rubens Saillens

Fiche-action n°SJDG 4.03 – mise en place d'une signalétique informative et directionnelle cohérente

Fiche-action n°SJDG 5.01 – création d'une école maternelle

Fiche-action n°SJDG 5.02 – création d'une gendarmerie

Fiche-action n°SJDG 5.03 – développement des équipements sportifs pour une pratique autonome

Fiche-action n° SJDG 6.01– création de jardins partagés communaux

Fiche-action n°SJDG 7.01 – Mise en accessibilité de la mairie

FICHE ACTION N° SJDG 1.01

RÉALISATION D'UNE OPAH-RU ET/OU DISPOSITIFS ANAH

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer l'habitat en cœur de ville, notamment sur le volet énergétique, et permettre de répondre aux besoins de la population en offrant une nouvelle offre adaptée à la demande</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	Réalisation d'une OPAH-RU
Action n°	SJDG 1.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
Description de l'action	<p>L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (fiche-action transversale n°T01) a pour objectif de dresser un état des lieux de la situation de l'habitat privé sur un secteur identifié des trois communes PVD concernées : La Grand'Combe, Saint-Hilaire de Brethmas et Saint-Jean du Gard.</p> <p>A l'issue de cette étude, les solutions/outils les plus pertinentes au regard du contexte local et des éléments identifiés dans le diagnostic sont recensés afin d'intervenir et d'agir pour une amélioration systémique et durable de l'habitat.</p> <p>Un engagement vers une convention d'OPAH/OPAH-RU sera alors déterminé, en fonction des conclusions de l'étude pré-opérationnelle.</p> <p>L'OPAH vise la requalification de l'habitat privé ancien dégradé et/ou vacant. Elle apporte un accompagnement technique gratuit aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, ainsi que des aides financières, sous condition d'éligibilité.</p> <p>Le cas échéant et en cas d'absence d'action des propriétaires malgré ces aides incitatives, l'engagement des procédures coercitives, et une intervention publique forte devront permettre la requalification de plusieurs bâtiments et îlots.</p> <p>Au vu des enjeux et problématiques identifiés dans l'étude pré-opérationnelle, d'autres outils ou dispositifs de l'ANAH pourront être mobilisés.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : ANAH / Banque des Territoires / Conseil Départemental / CAUE / UDAP
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel à déterminer en fonction des conclusions de l'étude



	pré-opérationnelle
Plan de financement prévisionnel / définitif	A déterminer (ANAH / Alès Agglomération / commune de Saint-Hilaire de Brethmas)
Calendrier	2024 : si validé, rédaction de la convention d'OPAH-RU 2024 : si validé, lancement de l'OPAH-RU pour une durée de 5 ans
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - conclusions de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et positionnement des élus et partenaires - lancement de l'OPAH-RU - nombre de logements réhabilités - montant de travaux de réhabilitation - nombre de personnes accompagnées
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La requalification de l'habitat privé ancien dégradé, voir vacant, permet d'améliorer des conditions d'habitat en centre-ville de tous les publics. La mise en valeur du patrimoine bâti contribue à améliorer la qualité de vie. Cette action aura donc pour objectif l'amélioration de l'attractivité résidentielle et l'attrait d'investisseurs privés.</p> <p>Le secteur d'OPAH-RU sera inclus dans le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 1.02

ANIMATION/COMMUNICATION OPAH-RU

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer l’habitat en cœur de ville, notamment sur le volet énergétique, et permettre de répondre aux besoins de la population en offrant une nouvelle offre adaptée à la demande</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	Animation et communication autour de l’OPAH-RU de Saint-Jean-du-Gard
Action n°	SJDG 1.02
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Alès Agglomération
Description de l’action	<p>Selon les conclusions de l’étude pré-opérationnelle à la mise en place d’une OPAH-RU sur Saint-Jean-du-Gard et les modalités de sa mise en œuvre, il sera nécessaire d’animer le dispositif tout au long de sa durée.</p> <p>En lien avec le bureau d’étude qui sera lauréat du marché et l’Agglomération d’Alès, la commune de Saint-Jean-du-Gard souhaite mettre en place une série d’actions à renouveler au fil des années pour conserver l’attrait que le dispositif connaît depuis sa mise en place en 2021.</p> <p>Ainsi, plusieurs actions sont envisagées sur les prochaines années à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation d’une banderole - campagnes d’affichage et distribution de flyers - envois de courriers ciblés à des propriétaires - réunions d’information à destination des professionnels de l’immobilier (notaires, agences immobilières, etc.) - réunions de sensibilisation auprès des agents d’accueil de la commune - réunions publiques - opération de boîitage dans le secteur de l’OPAH-RU <p>Cette action s’inscrit dans une politique plus large de communication autour des différents dispositifs de rénovation de l’habitat (PIG, Guichet Rénov’ Occitanie) en lien avec le Service Habitat d’Alès Agglomération</p>
Partenaires	<p>Le futur bureau d’étude en charge de la réalisation de l’OPAH, interviendra dans toutes les actions, notamment la sensibilisation auprès des agents d’accueil</p> <p>Commune de Saint-Jean-du-Gard</p> <p>Service Habitat Alès Agglomération : fournit les supports de communication, agents du service qui interviennent dans les différentes actions (cheffe de projet PVD)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	À la charge d’Alès Agglomération

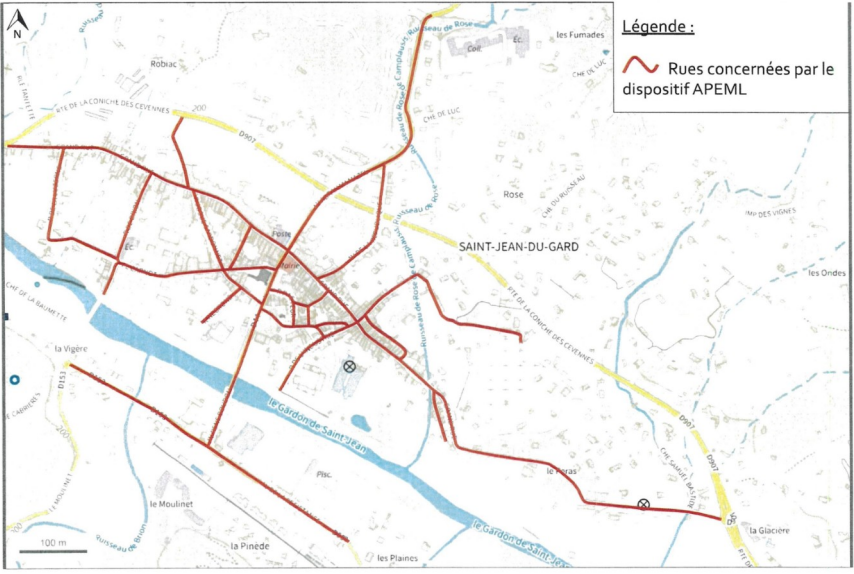


Plan de financement prévisionnel / définitif	Non renseigné
Calendrier	Action au fil de l'eau de 2023 à 2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune PLH Alès Agglomération
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'événements chiffres du suivi de l'OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'OPAH-RU permet de favoriser la remise sur le marché des logements anciens, de résoudre des situations d'insalubrité ou de non décence dans le centre-ville. Elle permet ainsi de répondre à la demande en nouveaux logements et de faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile grâce au volet adaptation, et in fine d'avoir un coeur de ville habité et habitable.</p> <p>De plus, le volet façades permet aussi d'améliorer le cadre urbain et de le valoriser.</p> <p>La communication et l'animation mise en place tout au long de la réalisation de l'OPAH-RU lui permet de vivre tout au long de la durée de sa convention et de toucher le maximum de propriétaires bailleurs ou occupants possibles.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 1.03

MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 01 : Améliorer l’habitat en cœur de ville, notamment sur le volet énergétique, et permettre de répondre aux besoins de la population en offrant une nouvelle offre adaptée à la demande</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	Mise en place du permis de louer
Action n°	SJDG 1.03
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l’action	<p>Le centre-ville de Saint-Jean-du-Gard se caractérise par un bâti ancien et dégradé. Le parc locatif présente une part importante des logements sur la commune et le taux de pauvreté y est assez élevé. Des situations d’habitat indigne sont régulièrement repérées sur la commune et sont souvent le fait de propriétaires indécents.</p> <p>L’objectif du permis de louer est d’enrayer la remise sur le marché de logements locatifs médiocres voire indignes souvent loués à des ménages aux faibles ressources.</p> <p>La mise en place du permis de louer va être validée en conseil municipal en mai et sera validée par le conseil d’agglomération le 29 juin. La mise en œuvre et le suivi du dispositif seront effectués par la commune. L’entrée en vigueur est prévue au début d’année 2024 pour la durée du PLH.</p>
Partenaires	<p>Partenaire techniques, en discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alès Agglomération - Police Municipale de Saint-Jean-du-Gard (agrément d’un officier pour les visites)
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	<p>Mai 2023 : délibération du conseil municipal</p> <p>Juin 2023 : délibération du conseil d’agglomération</p> <p>Début 2024 : entrée en vigueur du permis de louer</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH Alès Agglomération
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’Autorisations avec et sans-réserves - Nature des autorisations avec réserves - Nombre et nature des refus - Nombre de visites - Nombre de locations consenties sans demande d’autorisation ou

	après un refus d'autorisation
Conséquence sur la fonction de centralité	En lien avec la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur la commune, le permis de louer a pour objectif d'améliorer les conditions d'habitat du parc locatif en centre-ville, notamment pour les populations les plus précaires. Au-delà de la lutte contre l'habitat indigne, l'articulation avec l'OPAH-RU devra permettre d'améliorer considérablement les logements du centre-ville aujourd'hui très dégradés, de lutter contre la vacance et de diversifier l'offre de logement sur la commune.
Annexes	 <p>Carte des rues concernées par le permis de louer à Saint-Jean-du-Gard</p>

FICHE ACTION N° SJDG 2.01

STRUCTURATION D'UN OU DEUX AXES COMMERÇANTS

Orientation stratégique	Orientation stratégique 02 : Favoriser le développement économique et commercial en améliorant le linéaire commercial existant et encourager l'installation de nouvelles entreprises afin de réduire le taux de chômage important sur la commune
Action nom	structuration d'un ou deux axes commerçants
Action n°	SJDG 2.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La structuration d'un ou deux axes commerçants est un processus complexe qui nécessite une réflexion approfondie et une approche participative impliquant tous les acteurs locaux. Appuyée par la manager de commerce, la commune a pour objectif de mettre en place des axes commerçants attractifs et dynamiques, capables de favoriser le développement économique local. La commune de Saint-Jean-du-Gard possède un coeur de ville commercial diversifié mais à maintenir et à développer. Il s'agit de veiller au maintien d'une activité commerciale dans le centre bourg, le secteur de la Grand'Rue et les rues perpendiculaires est identifié comme secteur prioritaire.</p> <p>Ce projet peut porter sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de l'existant (à partir de l'étude sur le commerce réalisé en octobre 2022) : Il est important d'approfondir l'étude réalisée par Intencité et d'assurer le suivi au fil des années de la dynamique commerciale de la commune afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses des axes commerçants. Cette analyse peut inclure des données sur les commerces existants, leur offre, leur fréquentation, les zones d'ombre, les flux piétons et véhiculaires, les points de blocage, etc. - la définition dans le PLU d'un secteur de mixité commerciale où la fonction commerciale ne peut pas être abandonnée. - l'information des commerçants et porteurs de projet sur les dispositifs existants et l'accompagnement pour la valorisation des devantures commerciales. - la veille autour de la vacance commerciale qui, dans la commune, est limitée mais géographiquement concentré sur ces axes identifiés - l'animation à l'année de la manager de commerce priorisé sur ces axes en cœur de ville. <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir et maintenir le tissu de commerces Organiser la ville pour faciliter les consommations Favoriser l'allongement de la visite <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien du rôle de pôle de centralité Dynamisme du centre-ville

	Maintien des emplois sur la commune
Partenaires	Partenaire financier : Banque des Territoires, co-financeur du poste de la manager de commerce Partenaires techniques, à discuter : Alès Agglomération CCI
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Action réalisée au fil de l'eau
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement du dynamisme commercial de Saint-Jean-du-Gard peut contribuer à son attractivité en offrant une offre commerciale diversifiée, en maintenant ou en créant des emplois, en développant l'offre culturelle et de loisirs et en renforçant l'image de marque de la commune. Les extrémités de la Grand'Rue sont en effet moins attractives que le secteur autour de la mairie. Les bâtiments y sont plus dégradés et le commerce moins présent. Toutefois, il est important de veiller à un développement équilibré et durable pour préserver l'identité de la commune et éviter les impacts négatifs sur l'environnement et les mobilités. Saint-Jean-du-Gard bénéficie d'une situation géographique qui amène les habitants de la Vallée Française et de la Vallée Borgne à venir fréquenter le marché et les commerces de Saint-Jean-du-Gard régulièrement. Si la structuration de ces axes commerçant est nécessaire, une attention est également portée à l'aménagement des espaces publics en conséquence et de l'organisation du stationnement, notamment en période estivale où les tensions peuvent être importantes.
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 2.02

MANAGER DE COMMERCE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 02 : Favoriser le développement économique et commercial en améliorant le linéaire commercial existant et encourager l'installation de nouvelles entreprises afin de réduire le taux de chômage important sur la commune
Action nom	Mise en place d'animations et d'évènements par la manager de commerce
Action n°	SJDG 2.02
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La commune possède une diversité de commerçants intéressante, un marché de plein vent sur deux jours et bénéficie de la fréquentation de ces derniers par les populations de la Vallée Borgne et de la Vallée Française. Toutefois, les horaires commerciaux sont peu adaptés aux populations actives et s'il existe un UCIA sur la commune, tous les commerçants n'en font pas partie.</p> <p>La commune de Saint-Jean-du-Gard a recruté une manager de commerces arrivée en avril 2023. Ce renfort en ingénierie permettra une connaissance détaillée du tissu commercial de proximité et de mettre en œuvre un plan d'action stratégique à court, moyen et long terme. Elle sera amenée notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la transmission des commerces et entreprises artisanales du territoire en promouvant la ville auprès d'investisseur - à créer une synergie entre le marché et les commerçants en créant et pérennisant des événements annuels, en mettant en place régulièrement des animations commerciales en centre-ville et en accompagnant la municipalité dans ses démarches autour du dynamisme commercial <p>Elle aura en charge d'informer et d'orienter les commerçants notamment en les orientant vers les services, interlocuteurs et partenaires compétents selon leurs problématiques.</p>
Partenaires	<p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des territoires : aide financières en co-financement du poste <p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UCIA de Saint-Jean-du-Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	En attente des éléments financiers de la commune Estimation du coût annuel du poste : Salaire de 20.000€ chargé brut/ an pour un mi-temps.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Poste financé à 50 % par la Banque des Territoires à hauteur de 10 000€/an sur deux ans soit 20 000€ au total
Calendrier	1e embauche pour CDD un an 2022 2° embauche avril 2023 Contrat CDD d'un an



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre de la commune Fiche Action inscrite dans le CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'événements mis en place Nombre d'événements pérennisés à l'année Nombre de commerces vacants réhabilités Nombre de porteurs de projet accueillis Outils mis en place
Conséquence sur la fonction de centralité	Le recrutement de la manager de commerces et les actions mises en place participeront au renforcement du rôle de centralité marchande à rayonnement sur les bassins de vie de Saint-Jean-du-Gard. En développant la connaissance du tissu commercial ainsi qu'en pérennisant et renforçant la diversité commerciale et des événements associés, le recrutement de la manager de commerce permettra d'asseoir le dynamisme économique de la commune et de le développer. A cet égard, le développement du volet commercial de la commune confortera son statut de « pôle de centralité secondaire » (ScoT Alès Agglomération) et d'offrir aux habitants de la commune et aux potentiels nouveaux arrivants une offre diversifiée et adaptée à leurs besoins.
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 3.01

REAMENAGEMENT DE LA DEVIATION (RD907)

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 03 : Améliorer les circulations et le stationnement en cœur de ville, développer les mobilités actives et rendre la ville accessibles à tous les publics</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	réaménagement de la déviation traversé la commune (RD907)
Action n°	SJDG 3.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La déviation qui permet le contournement du centre-ville constitue un axe fortement fréquenté qui dessert rapidement le centre-ville et constitue un axe de desserte majeur.</p> <p>Cependant, la cohabitation avec les autres usagers, notamment les vélos, piétons est difficile voire dangereuse. Il s'agit là de réfléchir à un aménagement exemplaire et qualitatif (recherche de références, études paysagères et architecturales). La commune se rapprochera des services du département pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réorganisation de la voirie - l'aménagement de zones de stationnement - l'aménagement d'une piste cyclable - l'aménagement des cheminements doux depuis le lycée (voire l'arrivée du Stevenson) jusqu'à la Gendarmerie (Aire de covoiturage) <p>En lien avec le schéma de requalification des mobilités et des espaces publics réalisés par le CEREMA, cette action permettra également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser les déplacements au sein de la commune et en périphérie - Réduire la vitesse des véhicules - Aménager des stationnements et des liaisons douces (piétonnes et cyclables) en lien avec les routes secondaires - Répondre aux problématiques de stationnement et de sécurité notamment à l'arrivée du chemin de Stevenson, pour les randonneurs qui arrivent directement sur la D 907 - réaménager le parking de la poste <p>Une attention particulière sera portée sur le traitement des sols (dés-imperméabilisation) et sur l'intégration paysagère du projet (entrée de ville)</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques, à discuter :</p> <p>Département</p> <p>SMEG (pour bornes de recharge électrique)</p> <p>Alès Agglomération</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	En cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	1e tranche : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le réaménagement de la déviation est un projet fondamental pour la commune de Saint-Jean-du-Gard. Cette action permet de développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (modes actifs, transport en commun), de résoudre des conflits d'usages et de stationnement sauvage mais également de travailler à la requalification de l'entrée de ville de la commune, aujourd'hui peu marquée et désorganisée.</p> <p>En lien avec la requalification de la place de la Poste (parking), le réaménagement de la déviation permet d'engager une réflexion sur l'entrée de ville de Saint-Jean-du-Gard. Cette action permet l'amélioration du stationnement, véritable enjeu sur la commune, mais également de rendre plus attractif le centre-ville.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 3.02

DÉPLACEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 03 : Améliorer les circulations et le stationnement en cœur de ville, développer les mobilités actives et rendre la ville accessibles à tous les publics</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	déplacement de la gare routière et création d'un Pôle d'Échange Multi-modal
Action n°	SJDG 3.02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La déviation qui permet le contournement du centre-ville doit faire l'objet d'un projet de réaménagement global, afin de sécuriser les déplacements doux, limiter la vitesse et limiter le stationnement anarchique.</p> <p>De plus, la gare routière implantée au bord de la déviation, sur le parking de La Poste, ne permet pas de garantir la circulation des bus et des voyageurs en toute sécurité. En effet, l'espace réservé aux bus est situé dans le prolongement du parking de La Poste.</p> <p>Avec moins de 800 places de parking sur la commune, 2500 habitants, et le triple en été, voire plus les jours de marché, le déplacement de la gare routière sur un terrain plus au Nord permettra d'augmenter le nombre de places de parkings en proximité immédiate du centre ancien, de fluidifier et sécuriser la circulation sur la commune et de favoriser les mobilités actives.</p> <p>Ce manque de places de stationnement entraîne un stationnement anarchique le long de la RD907, et dans les rues perpendiculaires évalué à plus de 850 véhicules. Ainsi le déplacement de la gare routière ainsi que la création d'une aire de stationnement vont offrir 20 places de bus ; 180 places véhicules. Il sera question, par la même occasion de créer un pôle d'échange multi-modal, qui permet de connecter différents modes de transport, tels que les bus, les voitures (aire de covoiturage), les vélos, etc., en un seul et même lieu. Il permettra de faciliter les déplacements des voyageurs en offrant des connexions pratiques et rapides entre les différents modes de transport.</p> <p>Le PEM prend une place importante dans la planification des transports urbains durables et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de vie des habitants</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la non imperméabilisation des sols, les liaisons douces avec le centre ville historique et la mise en place de dispositifs en faveur de la biodiversité</p> <p>Objectifs Déplacer la gare routière (Très problématique)</p>



	<p>Répondre aux problématiques de stationnement et de sécurité le long de la D 907.</p> <p>Mise en sécurité des voyageurs (bus)</p> <p>Mise en sécurité des piétons et cyclistes</p> <p>Promouvoir les modes de déplacements moins polluants</p> <p>Maintien du rôle de pôle de centralité</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques, à discuter :</p> <p>Etat</p> <p>Département</p> <p>SMEG (pour bornes de recharge électrique)</p> <p>Alès Agglomération</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	En cours d'estimation
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	<p>Études 2024</p> <p>réalisation des travaux à partir du 2^e semestre 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Déplacement de la gare routière réalisé (oui/non)</p> <p>nombre de places de parking créé</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les problématiques de mobilités et de stationnements sont un enjeu fort de la revitalisation de la ville de Saint-Jean-du-Gard. En effet, la capacité de stationnement de la commune est bien en deçà du nombre d'habitants à l'année et la période touristique accentue toutes les tensions et conflits d'usage existants. En lien avec le schéma de requalification des mobilités et des espaces publics réalisé par le CEREMA, le déplacement de la gare routière et la création d'un Pôle d'Échange Multimodal auront d'importantes retombées positives sur la capacité de stationnement de la commune, sur l'utilisation des transports en commun existant sur le territoire (en lien avec Alès Agglomération, AOM) et sur la résorption du stationnement sauvage récurrent, notamment les jours de marchés où la circulation dans la ville est très perturbée. Les améliorations apportées par le déplacement de la gare routière sur la vie des habitants, mais également pour les visiteurs de Saint-Jean-du-Gard seront nombreuses : réduction des nuisances et des conflits d'usage, du stationnement sauvage, sécurisation des voies vélo et piétonnes, impacts réduits du stationnement dans le centre-ville et, par conséquent, amélioration du cadre de vie.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 3.03

ÉTUDES MOBILITÉS ET ESPACES PUBLICS

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 03 : Améliorer les circulations et le stationnement en cœur de ville, développer les mobilités actives et rendre la ville accessibles à tous les publics</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	schéma directeur de requalification des espaces publics et mobilité CEREMA
Action n°	SJDG 3.03
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La question de la valorisation de l'espace public et des déplacements est transversale. Il s'agit de valider une approche globale à la requalification du bourg, pour ne pas juxtaposer les projets.</p> <p>Elle aura pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'état actuel des espaces publics + des déplacements doux et stationnements - Proposition d'un schéma des déplacements doux et du stationnement (itinéraires doux à créer/conforter + réorganisation du stationnement) - Proposition d'un schéma directeur de requalification des espaces publics (hiérarchisation des espaces, intentions de programmation par espaces et grands principes de traitement) - Réflexions autour d'un schéma de signalétique directionnelle, informative et touristique. <p>Une attention particulière sera apportée à l'approche transversale de développement durable nécessaire à ce schéma. L'intégration paysagère et la valorisation des patrimoines existants feront également l'objet de recommandations spécifique à St-Jean-du-Gard.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser les espaces publics Organiser les déplacements et mobilités dans la commune Préserver et valoriser le patrimoine naturel Maintien de la population Dynamisme du centre-ville toute l'année Amélioration du cadre de vie
Partenaires	État au titre du programme PVD : ANCT, DDTM, CEREMA, CAUE Département (à discuter) ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	14 822€ TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANCT : 7 411€ TTC (50%) CEREMA : 7 411€ TTC (50%)
Calendrier	Mission de 10 mois qui se termine au plus tard le 15 juillet 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'étude mobilité du CEREMA va permettre de renforcer les fonctions de centralité de Saint-Jean-du-Gard en développant des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (modes actifs, transport en commun) et en renforçant les liens entre les centres-villes et les quartiers ou hameaux à proximité.</p> <p>En lien avec la requalification des espaces publics, l'étude du CEREMA permet d'engager une réflexion sur le fonctionnement global du centre-ville de Saint-Jean-du-Gard. Les actions qui découleront de cette étude permettront l'amélioration du stationnement, véritable enjeu sur la commune, mais également de rendre plus attractif le centre-ville.</p>
Annexes	

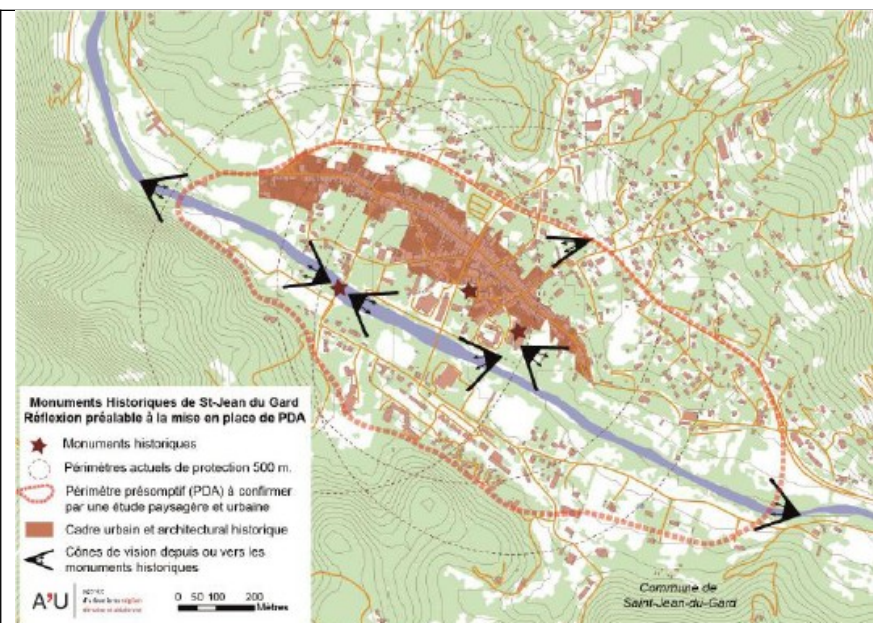
FICHE ACTION N° SJDG 4.01

MISE EN PLACE D'UN PDA AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Orientation stratégique	Orientation stratégique 04 : Améliorer le cadre de vie de la commune en valorisant le patrimoine bâti, culturel et naturel ainsi que les espaces publics
Action nom	Mise en valeur du patrimoine bâti dans le cadre d'un PDA aux Monuments historiques
Action n°	SJDG 4.01
Statut	validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>Engagée dans le contrat Grand Site Occitanie Cévennes, la commune de Saint-Jean-du-Gard a sollicité l'Architecte des bâtiments de France, avec les projections réalisées par l'AURNA afin de mettre en place dans le cadre de la révision de son PLU un Périmètre Délimité aux Abords des Monuments Historiques.</p> <p>En 2022, une visite sur site a été réalisée avec l'Architecte des Bâtiments de France ;</p> <p>La Commune a sollicité l'UDAP 30 pour avoir un retour sur le PDA pour la fin d'année 2023 afin de pouvoir approuver le PLU en 2024.</p>
Partenaires	<p>Partenaire technique sur la phase esquisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne (proposition de périmètre en 2018) <p>Partenaire technique, en discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ABF/ DREAL
Dépenses prévisionnel/définitif	Non renseigné
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non renseigné
Calendrier	<p>Fin 2023 : formalisation du PDA</p> <p>2024 : approbation du PDA dans le PLU</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	À définir
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune possède plusieurs bâtiments inscrits et classés aux Monuments Historiques, son patrimoine bâti est riche mais l'habitat en cœur de ville est dégradé. La mise en place d'un PDA permettra d'améliorer le cadre urbain de la commune en tenant compte des enjeux patrimoniaux et paysagers spécifiques à la commune.



Annexes



proposition de PDA réalisé par l'Agence d'Urbanisme et soumise à validation de l'ABF

FICHE ACTION N° SJDG 4.02

REAMENAGEMENT DU PARC RUBENS SAILLENS

Orientation stratégique	Orientation stratégique 04 : Améliorer le cadre de vie de la commune en valorisant le patrimoine bâti, culturel et naturel ainsi que les espaces publics
Action nom	valorisation et réaménagement du parc Rubens Saillens
Action n°	SJDG 4.02
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>Le Parc Rubens-Saillens est situé en rive droite du Gardon, à proximité de la maison de retraite Soubeiran et de la gare du Train à Vapeur. D'une superficie d'environ 2 hectares, cet espace doit bénéficier d'un programme d'aménagement global. Plusieurs secteurs sont à distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bois des Plumes qui accueille un prestataire de parcours accrobranche qu'il conviendra de maintenir sur site - L'ancien aquarium pourra être réhabilité dans le cadre de la création d'un théâtre de verdure (support de pratiques artistiques et culturelles et d'espaces de déambulation) en lien avec ces activités (espaces de stockage, loges, etc.). - Le parc réaménagé et valorisé via la création d'un arboretum - La mise en accessibilité du parc pour les personnes à mobilité réduite sera recherchée et facilitée autant que possible <p>Réalisation du programme d'intervention</p> <p>Lot 1 : création d'un théâtre de verdure et réhabilitation de l'ancien aquarium en lien avec ces activités</p> <p>Lot 2 : réaménagement et valorisation des espaces naturels du Parc avec la création d'un arboretum</p> <p>Lot 3 : Création de jardins partagés</p> <p>Lot 4: création d'une aire de camping car</p>
Partenaires	Partenaires techniques, à discuter : Département (parc à vélo, équipements à vocation touristique) SMEG (pour bornes de recharge électrique) Association des jardins partagés
Dépenses prévisionnel/définitif	586 000€ HT (coût estimatif)
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Études en 2023 Début des travaux 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRRTE et dans le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	Le réaménagement et la valorisation du Parc Rubens Saillens s'inscrit dans une politique de revalorisation des espaces publics de la commune. Au delà de l'amélioration du cadre de vie de la population et de la

préservation du patrimoine naturel de la commune, cet espace deviendra un lieu culturel inscrit dans le paysage cévenol caractéristique de la commune. L'attention portée sur son accessibilité en fera un espace favorisant la mixité sociale (plusieurs équipements à proximité : gare du Train à Vapeur, équipements sportifs, EPHAD, etc.) et encouragera la fréquentation de la rive Droite en facilitant les mobilités douces.

Annexes



FICHE ACTION N° SJDG 4.03

SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE, PATRIMOINE ET NATURE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 04 : Améliorer le cadre de vie de la commune en valorisant le patrimoine bâti, culturel et naturel ainsi que les espaces publics
Action nom	Mise en place d'une signalétique touristique, patrimoine et nature
Action n°	SJDG 4.03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Jean-du-Gard souhaite mettre en valeur l'offre touristique, patrimoniale et naturelle en valeur par la mise en place d'une signalétique adaptée, respectueuse des paysages. Identifiée comme pôle de centralité à conforter par le Parc National des Cévennes, le projet de signalétique serait à réfléchir en concertation avec le PNC et la commune voisine de Anduze qui souhaite mener une action similaire. L'objectif étant de mener une réflexion globale sur la signalétique du sud cévenol de l'Agglomération d'Alès, d'Anduze à Saint-Jean-du-Gard afin d'harmoniser les dispositifs publicitaires, d'affichage et de signalétique sur ces territoires. Ces projets de signalétiques permettent d'indiquer les sites touristiques et de loisirs, de les faire connaître et de s'y rendre en toute sécurité.</p> <p>A cet égard, une charte graphique partagée serait mise en place dans un premier temps, puis, la commune implanterait sa nouvelle signalétique afin de mettre en valeur les sites touristiques, les différentes sortes d'hébergement, les restaurants, les artisans et producteurs locaux, les circuits de randonnées pédestres et cyclables.</p>
Partenaires	<p>Partenaires techniques, à discuter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Parc National des Cévennes - l'Office de Tourisme - la commune d'Anduze - Alès Agglomération (Service APN) - Syndicat Mixte du Pays des Cévennes <p>Partenaires financiers à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Département du Gard
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2025 : diagnostic (recensement des sites touristiques, des hébergements, des commerçants locaux, etc.) - 1e semestre 2026 : création de la charte graphique partagée - 2e semestre 2026 : installation de la signalétique sur la commune
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRRTE et dans le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de la charte partagée



	<p>nombre de panneaux installés</p> <p>nombre de panneaux publicitaires illicites retirés</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Une signalétique touristique, patrimoine et nature, en lien avec le PNC, permet de développer un tourisme plus durable et bénéfique au cœur de ville. La commune possède en effet plusieurs monuments historiques en cœur de ville, le centre ancien est constitué d'un bâti ancien remarquable. Plusieurs points d'intérêts touristiques se trouvent hors du cœur de ville, notamment le Train à Vapeur des Cévennes. Une signalétique adaptée permettrait également à ces visiteurs de se rendre dans le cœur de ville et de participer au dynamisme de la commune.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 5.01

CRÉATION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE

Orientation stratégique	<p>Orientation stratégique 05 : Conforter la rive droite du Gardon comme pôle d'équipements culturel et sportif, maintenir les commerces existants et en développer en structurant les deux axes principaux et travailler à la pérennité des évènements Saint-Jeannais</p> <p>Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien</p>
Action nom	Création d'une école maternelle
Action n°	SJDG 5.01
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>L'étude de faisabilité réalisée en 2021 a permis à la commune d'identifier les différents scénarii d'aménagement d'une nouvelle école. L'école actuelle étant exposée à des concentrations de Radon, jugées dangereuses pour les élèves et enseignants.</p> <p>La nouvelle école sera aménagée en bordure de la RD907, à proximité de la future gendarmerie et du futur pôle d'échange multimodal intégrant la gare routière. Elle sera accessible par cheminement piéton du centre-ville via la rue de Robiac qui sera réaménagée et valorisée dans le cadre de la requalification des espaces publics et des mobilités (schéma réalisé par CEREMA pour fin 2023).</p> <p>Le projet d'école maternelle comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une cantine de 82m² - une cuisine de 78m² - une salle de motricité de 99m² - une salle périscolaire de 45 m² - un dortoir de 70m² - trois salles de classe (d'environ 69m² chacune) - de locaux techniques et de stockage - de bureaux pour le directeur, les enseignants et les infirmières <p>L'extérieur de l'école se composera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - voie d'accès pour les bus - stationnement vélos - pergola photovoltaïque - préau de 140m² - cour de récréation de 893m² intégrant un jardin potager - places de stationnement <p>Une attention particulière est portée sur le traitement des sols (cour perméable), sur l'intégration des bâti dans le paysage et sur la qualité du bâtiment dans le cadre d'une démarche de développement durable :</p>



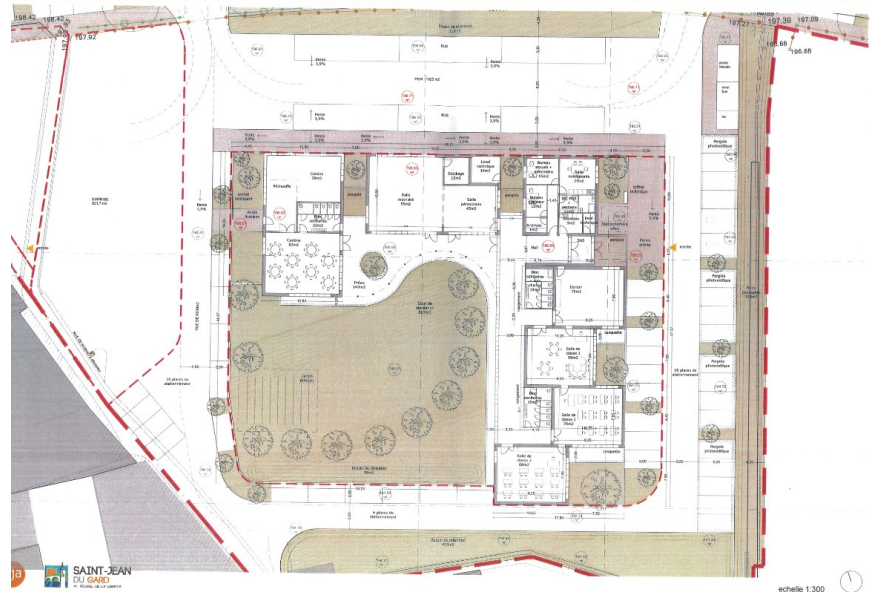
	<ul style="list-style-type: none"> - chauffage pompe à chaleur - ballon thermodynamique à gros volume de stockage pur la partie cantine - production d'énergie via installation de panneaux photovoltaïque
Partenaires	Partenaires techniques à discuter : <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel/définitif	Coûts estimatifs en phase APS : <ul style="list-style-type: none"> - travaux : 2,5 millions € HT - avocat CGCB : 7 500€ HT - études, MOE et AMO : 208 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Fin des études et de la phase APS : 1e semestre 2023 phase APD/DCE : 2° semestre 2023 réalisation de l'école maternelle (travaux) : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La commune de Saint-Jean-du-Gard possède de nombreux équipements en centre-ville mais ces derniers sont assez anciens et, dans le cas de l'école maternelle peuvent présenter des problèmes quant au taux de radon présent dans le bâtiment.</p> <p>La création d'une nouvelle école maternelle et de sa cantine s'inscrit dans une démarche globale de rénovation et d'amélioration des équipements de la commune. L'existence de services et d'équipements sur la commune est un véritable facteur d'attractivité du territoire. La réhabilitation de l'école maternelle de Saint-Jean-du-Gard permet de maintenir l'équipement existant sur la commune mais également de l'améliorer et de favoriser l'accueil de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages.</p>

Annexes



Axonométrie – architecte AJA

/// III. PLAN RDC ÉCOLE
schelle 1/300



plan RDC école – architecte AJA

FICHE ACTION N° SJDG 5.02

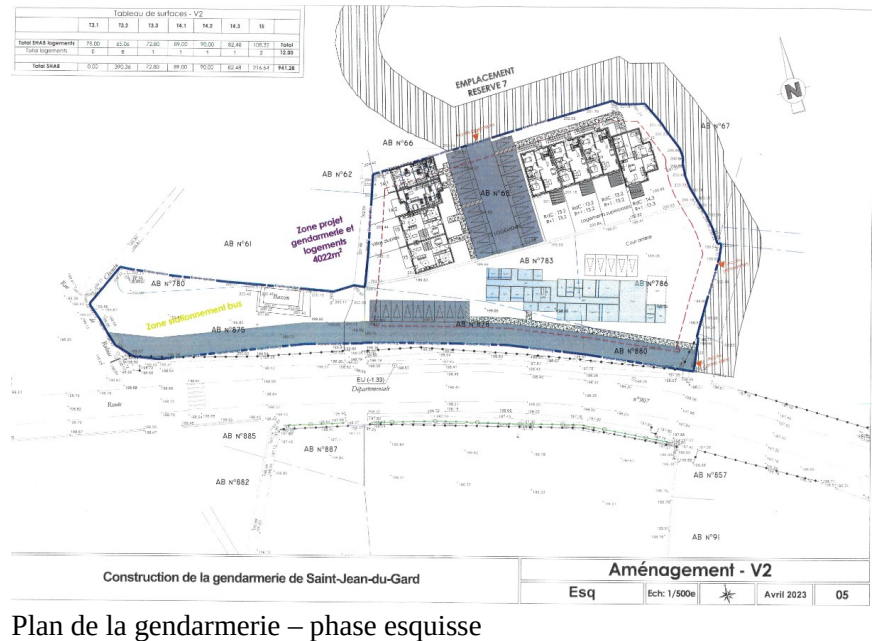
CRÉATION D'UNE GENDARMERIE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 05 : Conforter la rive droite du Gardon comme pôle d'équipements culturel et sportif, maintenir les commerces existants et en développer en structurant les deux axes principaux et travailler à la pérennité des événements Saint-Jeannais Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien
Action nom	Création d'une gendarmerie
Action n°	SJDG 5.02
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	Située au lieu-dit La Glacière, l'actuelle gendarmerie est située en zone inondable. Pour conserver la gendarmerie sur la commune, celle-ci doit en créer une nouvelle, hors zone inondable. La commune est en phase d'acquisition d'un terrain en bordure de la RD907 qui pourrait l'accueillir (compromis de vente, attente du permis de construire). A cet égard, la mairie a contracté un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle gendarmerie (locaux de service et techniques) et de plusieurs logements (de 7 à 12 selon les scénarii de la MOE) réservés aux gendarmes et à leurs familles.
Partenaires	Partenaires techniques, en discussion : - gendarmerie - cabinet d'architecte PIRO
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût estimatif (phase esquisse) : - travaux : 3 millions € HT - avocat CGCB (pour analyse des offres) 7 500 € HT - étude, MOE et AMO : 210 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Emprunt communal, remboursé par la perception des loyers
Calendrier	Fin des études : 1e semestre 2023 APS/APD : 1e semestre 2023 permis de construire : août 2023 DCE : fin 2023 travaux 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Saint-Jean-du-Gard possède de nombreux équipements en centre-ville mais ces derniers sont assez anciens et peuvent présenter des problèmes liés au radon ou à des risques d'inondation. La création d'une nouvelle gendarmerie s'inscrit dans une démarche globale de rénovation et d'amélioration des équipements de la commune. L'existence de services et d'équipements sur la commune est un



véritable facteur d'attractivité du territoire. La création d'une nouvelle gendarmerie permet de maintenir l'équipement existant sur la commune mais également de l'améliorer, de favoriser le maintien des emplois et l'accueil de nouveaux ménages. La gendarmerie est, de plus, un équipement nécessaire à tout le bassin de vie de Saint-Jean-du-Gard.

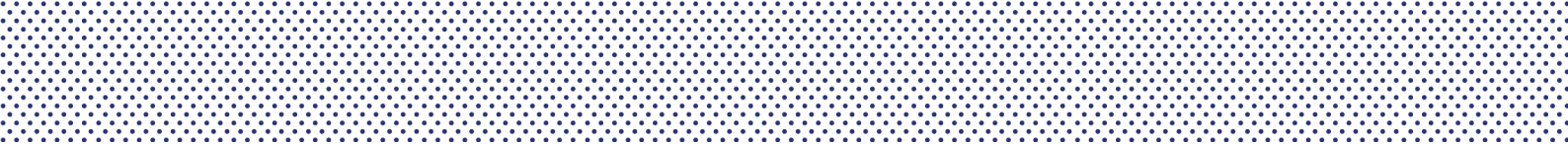
Annexes



FICHE ACTION N° SJDG 5.03

PUMP-TRACK ET CITY STADE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 05 : Conforter la rive droite du Gardon comme pôle d'équipements culturel et sportif, maintenir les commerces existants et en développer en structurant les deux axes principaux et travailler à la pérennité des évènements Saint-Jeannais
Action nom	développement des équipements sportifs pour une pratique autonome
Action n°	SJDG 5.03
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>L'Espace Paulhan a été entièrement rénové avec le concours de la Région. Cet espace accueille l'Oustal qui est un centre social. Il est composé de deux bureaux et d'une salle des jeunes. On y trouve également une salle aménagée pour l'association Escabloc pour l'escalade, et une salle de musculation. La capacité de L'Espace Paulhan est de 800 personnes.</p> <p>Dans cet espace ouvert au public, et dédié entre autre à la jeunesse, la commune souhaite aménager un espace de fitness en plein air, un pumptrack et un citystade. La présence d'un club de football et d'un club de vélo constitue un atout pour l'animation et la gestion de ces équipements qui bénéficiera du dynamisme de l'Espace Paulhan déjà existant.</p> <p>Les objectifs de ce projet sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la pratique sportive en club et autonome dans une dimension de « Sport-Santé » et de « Sport-Social » - Maintien de la population, notamment de la population jeune - Amélioration du cadre de vie - Offre de services et équipements adaptés à la population
Partenaires	Partenaires techniques et financiers, à discuter : ANS Département Alès Agglomération
Dépenses prévisionnel/définitif	En attente des éléments financiers de Saint-Jean-du-Gard
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	Début des travaux fin 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La mise en place de nouveaux équipements sportifs en pratique autonome permet de maintenir l'attrait de la commune pour les populations jeunes dans un contexte de population vieillissante.</p> <p>La diversification des équipements sportifs améliore plus largement la</p>



	<p>qualité de vie des résidents de la ville en leur offrant des opportunités pour faire de l'exercice et se divertir. Cela peut contribuer à renforcer le sentiment de communauté et d'appartenance à la ville. L'Espace Paulhan est ainsi renforcé comme espace privilégié pour les pratiques sportives et de loisir.</p> <p>Cette action permet également à Saint-Jean-du-Gard de conforter son rôle de pôle d'attractivité secondaire. En effet, en attirant de nouveaux visiteurs et en pérennisant les activités sportives et de loisir sur sa commune elle renforce sa fonction de centralité. Les animations sportives réalisées en Rive Droite de la commune peuvent également permettre de donner de la visibilité à la ville.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 6.01

CRÉATION DE JARDINS PARTAGES COMMUNAUX

Orientation stratégique	Orientation stratégique 06 : Maintenir un accès de bonne qualité aux soins pour les habitants Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien
Action nom	Création de jardins partagés communaux
Action n°	SJDG 6.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>L'aménagement de jardins partagés en complément de ceux existants le long de la RD153 est à l'étude. Un parcelle en face de l'ancienne gendarmerie est envisagée pour l'implantation de ces jardins.</p> <p>Il s'agira de réaliser environ 15 parcelles individuelles et une parcelle collective. Le programme est à préciser selon l'analyse de la demande et l'expertise du CIVAM et de l'association des jardins partagés de St-Jean-du-Gard</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la production et la consommation locale - Améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation - Contribuer aux besoins d'épanouissement social et culturel - Permettre aux jardiniers de réaliser des économies - Diversification des modes de consommation - Amélioration du cadre de vie - Services à la population
Partenaires	Accompagnement Fédération Départementale du CIVAM du Gard : Définition du programme Choix du lieu d'implantation Aménagement et équipement des jardins Mise en gestion / Convention avec association locale
Dépenses prévisionnel/définitif	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Jardins réalisés : oui/non nombre d'adhérents
Conséquence sur la fonction de centralité	La création de jardins familiaux à Saint-Jean-du-Gard va permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants. En effet, l'habitat dense et ancien du centre-ville ne leur permet pas d'avoir accès à des jardins individuels. De plus, si le cadre de vie à Saint-Jean-du-Gard est agréable avec un accès privilégié au Gardon, il n'existe pas de grands espaces

	<p>pour jardiner et profiter d'un espace vert en cœur historique de la ville. La création de jardins partagés à Saint-Jean-du-Gard permettra à une population vivant en appartement d'avoir accès à des parcelles pour pouvoir jardiner et profiter d'un espace extérieur. Si elles ne sont pas directement implantées en cœur de ville, elles seront accessibles à pied ou en vélo, notamment via les cheminements doux le long du Gardon (projet en cours de la mairie). Ces nouveaux jardins peuvent également participer à l'attractivité de Saint-Jean-du-Gard pour de potentiels nouveaux arrivants sur la commune. En effet, il sera possible de s'installer dans le cœur ancien de la ville, d'avoir accès aux services et commerces à pied mais également de pouvoir avoir un jardin (demande régulière des nouveaux arrivants sur le territoire).</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° SJDG 7.01

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

Orientation stratégique	Orientation stratégique 07 : Améliorer la qualité de vie et le lien social, et la prise en compte des incidences du changement climatique au quotidien
Action nom	Mise en accessibilité de la mairie
Action n°	SJDG 7.01
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Jean-du-Gard
Description de l'action	<p>La mise en accessibilité des bâtiments publics se fait progressivement sur la commune. Plusieurs bâtiments font l'objet d'un projet de mise aux normes, notamment le marché couvert dont les travaux se sont réalisés en 2022. Dans le contexte d'une population vieillissante et pour permettre l'accessibilité aux services publics des Personnes à Mobilité Réduite, la Commune de Saint-Jean-du-Gard souhaite engager des travaux pour rendre accessible le bâtiment de la mairie.</p> <p>La mairie doit être mise en accessibilité en RDC et, dans un deuxième temps aux étages avec l'installation d'un ascenseur.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité des services publics - Améliorer les conditions d'accueil en mairie - Favoriser l'inclusion sociale - Maintien de la population - Amélioration du cadre de vie - Offre de services et équipements adaptés à la population
Partenaires	Partenaires techniques et financiers à discuter : - État (DETR) - Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût estimatif des travaux en RDC : 10 000€ Coût estimatif des travaux aux étages : 43 500€
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2023 : réalisation des travaux en RDC 2025 : mise en accessibilité de la mairie en R+1 et R+2
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux : oui/non
Conséquence sur la fonction de centralité	La mairie est un lieu incontournable de la vie citoyenne dans les communes. Lieu de ressource pour ses habitants, la mairie de Saint-Jean-du-Gard n'est aujourd'hui pas accessible aux PMR et l'accès aux étages est difficile pour une partie de la population vieillissante. La mise en accessibilité des services publics, et notamment de la mairie, est nécessaire pour la conserver et la rendre accessible à tous ses habitants
Annexes	